

**POUR EN FINIR AVEC  
LES ENNEMIS DE  
LA SAINTE AMPOULE  
ET DU SACRE DE CLOVIS**

PAR LE CHANOINE CERF

*HISTOIRE ET DESCRIPTION DE NOTRE-DAME DE REIMS  
1841*

✠ ✠ ✠

**POUR EN FINIR AVEC  
LES IMPOSTEURS**

PAR MONSEIGNEUR GAUME

*L'ÉVANGÉLISATION APOSTOLIQUE DES GAULES*

2<sup>è</sup> PARTIE DE  
*L'ÉVANGÉLISATION APOSTOLIQUE DU GLOBE  
1879*

**HISTOIRE ET DESCRIPTION DE NOTRE-DAME DE REIMS**

1841

**DU SACRE DE CLOVIS ET DES MÉROVINGIENS, T. I, P. 546**

Clovis et les rois de la dynastie mérovingienne ont-ils été sacrés ? Ou bien devons-nous descendre jusqu'au temps de Hugues Capet, de Louis le Bègue, au moins de Pépin le Bref, pour trouver un monarque français marqué au front de l'huile sainte ?

Problème difficile, qu'il semble téméraire de vouloir agiter. Au congrès scientifique tenu à Reims en 1845, cette question fut débattue : on se prononça pour la négative, sans apporter aucun argument nouveau. Des membres réclamèrent, prétendant que l'on avait glissé trop légèrement sur plusieurs textes de saint Grégoire de Tours et de Flodoard. Le procès est donc encore pendant devant le tribunal de l'histoire. Le résoudrons-nous ? Nous ne l'espérons pas : **nous voulons seulement réunir les arguments qui nous semblent devoir peser le plus dans la balance.**

Quand on veut établir un point d'histoire, deux méthodes se présentent : les autorités et l'induction. Si le critique peut présenter, en faveur du sentiment qu'il embrasse, les témoignages formels d'auteurs contemporains et dignes de foi, si le fait est en lui-même grave, capable d'attirer l'attention publique, il ne restera aucun doute ; le fait est dès lors acquis à l'histoire, reconnu comme incontestable. Mais si l'on est privé de témoignages aussi certains, peut-on encore arriver à la *certitude historique* ? N'y a-t-il pas des arguments *d'induction* que la philosophie ne regarderait point comme entièrement démonstratifs, mais que l'histoire adopte parce qu'ils donneront la probabilité et une certitude ordinairement suffisante ?

Le fait du sacre de Clovis n'est point revêtu de ces preuves positives, devant lesquelles la critique ne peut que s'incliner : saint Grégoire de Tours, Fortunat., etc., n'ont point parlé du sacre de nos rois chrétiens. Ce n'est donc pas, à nos yeux, un fait tellement incontestable, que l'histoire doive l'enregistrer comme revêtu de tous les caractères de la certitude. Mais n'y a-t-il pas, en faveur de cette *opinion*, des arguments capables au moins de faire impression sur les esprits ? Le lecteur en jugera.

Nous nous adressons d'abord à ceux qui, comme nous, admettent *l'authenticité de la Sainte-Ampoule*. À leurs yeux, la Sainte-Ampoule est une huile *miraculeuse* ; elle est donnée à saint Remy par un moyen *extraordinaire*<sup>1</sup>. Qu'importe qu'elle soit apportée du ciel par un ange ou par une colombe ; qu'elle ait paru tout à coup sur l'autel, à la prière de saint Remy, ou bien que le vase en forme de colombe, suspendu au-dessus des fonts baptismaux, ait été rempli d'une huile miraculeuse ? Nous reconnaissons ici un prodige : **la Sainte-Ampoule fut envoyée du ciel au jour du Baptême de Clovis.**

Mais n'a-t-elle servi qu'à l'onction du Baptême ou de la Confirmation ? A-t-elle été versée une troisième fois sur le front du fier Sicambre, déjà consacré comme chrétien, comme soldat du Christ, pour compléter l'œuvre de sa régénération et **en faire le roi chrétien** ? Voilà le point précis de la discussion.

Or nous croyons qu'outre l'onction baptismale, qu'outre l'onction de la Confirmation, **il y eut une troisième onction**<sup>2</sup>, **qui est celle du sacre proprement dit. Nos preuves ne sont pas certaines, nous ne le prétendons pas, mais nous les croyons probables.**

<sup>1</sup> Un chrétien ne peut nier que la nature ne soit entre les mains de Dieu, qui peut opérer des miracles, quand Il veut et comme Il veut, à la prière de Ses serviteurs.

— Les circonstances, d'ailleurs, étaient graves, importantes ; le saint apôtre pouvait, sans tenter le Seigneur, demander au Très-Haut un miracle, capable de frapper fortement l'opiniâtreté de ce peuple encore grossier, présent au baptême de Clovis ; et Dieu, qui a promis à la foi de transporter les montagnes, s'il en était besoin ; Dieu qui, par l'ombre du prince des apôtres, a opéré tant de guérisons merveilleuses ; Dieu qui, par Son prophète Elisée, a multiplié l'huile de la veuve de Sarepta ; Dieu qui, dans la suite des âges, pour la conversion des Indiens, des peuples de l'Asie, devait accorder à saint François-Xavier des dons si extraordinaires, **Dieu ne pouvait-Il pas, je dirais presque, ne devait-Il pas, dans ce jour solennel, faire éclater la puissance de Son bras et la grandeur de Sa bonté pour la nation privilégiée des Francs ?**

— À ces conjectures ajoutons **des preuves plus précises**. D'après le témoignage du pape Hormisdas (*Ann. Baronii, ad ann. 514*), *le ciel renouvela les prodiges extraordinaires que la droite du Très-Haut avait opérés à la naissance de l'Église par le ministère des apôtres*. « *Apostolorum temporibus æquiparandis, signorum miraculis prædicationem salutiferam comitantibus* ». Et saint Remy, dans son testament, parle des prodiges nombreux opérés par son intercession pour le salut des Francs. « *Me pastore, plurima signa ad salutem gentis Francorum fecit* ».

— Mais quel autre *miracle* voyons-nous, au Baptême du premier roi des Francs, que celui de la Sainte-Ampoule ? Sans doute, la conversion des cœurs est une œuvre de la toute-puissance divine ; Dieu seul peut opérer en nous le *vouloir et le perfectionner*, « *et velle et perficere* » ; toutefois, ce ne sont point là les seuls prodiges que Dieu faisait autrefois par le *ministère des apôtres* ; c'étaient des faits extraordinaires, palpables en quelque sorte, à la portée de tous, et tels doivent être ceux dont parle la bulle d'Hormisdas. Tel serait le miracle de la Sainte-Ampoule, qu'elle soit apportée par un ange ou par une colombe, ou qu'à la prière de saint Remy, elle ait tout à coup paru sur l'autel.

**Ainsi, à nos yeux, la Sainte-Ampoule de Reims vient du ciel ; elle a été donnée à saint Remy par un moyen extraordinaire.**

<sup>2</sup> Nous ne croyons pas nécessaire d'avertir ici que l'onction constitue, à proprement parler, le *sacre royal*. Un sacre, *inauguration religieuse d'une autorité souveraine*, renferme deux parties bien distinctes : une partie toute *politique* (couronnement, proclamation du prince par le peuple, investiture par les insignes de la royauté), une partie *religieuse*, et cette dernière consiste proprement dans l'onction par l'huile sainte : **là où cette onction manque**, la cérémonie se fit-elle dans le temple saint, au pied de l'autel, par les mains des ministres de la religion qui bénissent le nouveau monarque, **il y aura, si l'on veut, inauguration religieuse, il n'y aura pas sacre**. Ainsi, dans l'antiquité profane, hors du peuple juif, il n'y a pas un *seul sacre véritable*. Saint Augustin, attestant ce fait, en donne la raison : « *Non alibi ungebantur sacerdotes et reges nisi in illo regno ubi Christus prophetabatur et unde venturum erat Christi nomen* ».

— Depuis Jésus-Christ, en dehors du christianisme, *il n'y a pas un seul sacre proprement dit*. L'inauguration des empereurs romains avant Constantin est politique ou militaire ; Constantin, arborant sur le Capitole l'étendard sacré de la rédemption, ne change rien à ces

I. Nous demanderons donc à ceux qui nient la réalité de ce sacre, tout en admettant le respect religieux de nos pères pour la Sainte-Ampoule, à ceux qui prétendent, par conséquent, que de Clovis à Pépin, la Sainte-Ampoule est restée sans objet, nous demanderons, dis-je, pourquoi celle fiole conservée *sans aucun usage* pendant près de trois cents ans dans l'église de Reims ? Parce que, dira-t-on, venue du ciel, elle a servi au Baptême de Clovis.

Mais alors, pourquoi est-elle, tout à coup, sans aucun précédent, employée pour *sacrer* les rois de la seconde dynastie ? D'où vient à l'archevêque de Reims cette étrange idée de tirer du trésor de Saint-Remy une huile longtemps figée, durcie ; de la mélanger avec l'huile bénite par les prières de l'Église ? Comment cette innovation n'a-t-elle laissé aucune trace dans *l'histoire* ? Comment aucune réclamation contre une cérémonie aussi insolite ne s'est-elle élevée ? N'était-il pas à craindre cependant que le peuple, toujours superstitieux, toujours porté à tirer des conséquences pratiques des moindres faits extérieurs, n'en prît occasion de déprécier le *chrême* employé dans l'ordination sacerdotale, et ne fût induit à regarder le sacre des rois comme *supérieur* au sacre des évêques ?

En admettant, au contraire, que *Clovis et quelques-uns* de ses successeurs ont été *sacrés*, nous expliquerons facilement **la conservation de cette huile mystérieuse, pour l'unique usage auquel le ciel semble l'avoir destinée**. Nous comprenons, et l'importance attachée à cette précieuse relique, et le soin avec lequel elle est gardée dans le tombeau de saint Remy, et le respect religieux qui empêche de la transporter hors de nos murs, et enfin ces précautions minutieuses pour la faire passer simplement du tombeau de saint Remy jusqu'à la cathédrale, cette escorte, ces barons livrés en otage, l'abbé ne la remettant qu'à l'archevêque en personne, le prélat prêtant serment de la rendre à la fin de la cérémonie. Ainsi, d'après nous, la Sainte-Ampoule ne sert au sacre des rois que pour cette raison : saint Remy l'a versée d'abord sur le front courbé du fier Sicambre, devenu le premier roi très chrétien.

Leber, adversaire du sacre de Clovis, l'a dit formellement : **La Sainte-Ampoule et le sacre de Clovis sont deux faits corrélatifs : on ne peut toucher au miracle sans écarter le sacre qui l'aurait motivé** ; mais, réciproquement, si nous admettons un fait miraculeux quelconque, **le sacre suivra, pour ainsi dire, nécessairement**.

II. Poursuivons notre démonstration, Pour ceux mêmes qui n'admettent point que la Sainte-Ampoule remonte à Clovis et à saint Remy, il est un fait incontestable : **la ville de Reims a été, de tout temps, choisie pour le sacre des rois**. Pourquoi ce privilège incontesté jusqu'au temps d'Yves de Chartres ?<sup>1</sup> D'autres villes, cependant, peuvent alléguer des titres à cet honneur.

La ville de *Tours* n'a-t-elle pas eu pour évêque saint Martin, dont le culte était, au Moyen-Âge, si populaire dans toute la France, et dont les rois se regardaient comme les vassaux, portant le titre de chanoines de Saint-Martin ?

*Paris* se glorifie d'être la capitale du royaume de France, la ville où se tiennent dès lors les champs de Mars et de Mai.

---

usages, et avant Théodose le Jeune, aucun prince ne demande à la religion de sanctionner par son intervention une autorité qu'il tient de sa naissance ou de l'élection populaire. Théodose et les empereurs qui lui succèdent sont bénis par les patriarches de Constantinople ; mais avant les croisades, le *sacre* est inconnu en Orient.

— Chez presque tous les peuples chrétiens de l'Europe, au Moyen-Âge, le sacre existait pour les *rois* et les *empereurs*. (Il est introduit en Espagne vers 700, en Suède vers 830, en Angleterre en 959, en Pologne et en Hongrie vers l'an 1000.) Les ducs *souverains*, les princes à peu près indépendants (ducs de Savoie, de Bretagne, de Normandie, etc.), se feront inaugurer par une cérémonie religieuse ; mais, dans cette société où l'ordre hiérarchique était fidèlement observé, on comprit que des rites particuliers devaient rendre sensible aux peuples l'infériorité de l'autorité ducale relativement à la puissance des rois. Les rites observés seront empruntés au cérémonial de l'inauguration des rois ; mais nulle part nous ne verrons d'onction ; cette cérémonie semble emporter avec elle la conséquence d'une autorité tout à fait indépendante et qui ne relève de personne ici-bas ; elle est l'investiture donnée par Dieu aux souverains, et en ce sens, on peut dire qu'elle emporte **un droit divin**. Or **l'onction, réservée aux rois, est le rite constitutif, la partie essentielle d'un sacre véritable. Là où est l'onction, là est un sacre ; là où elle manque, le sacre n'existe pas**. La question se formule donc pour nous en ces termes : Clovis a-t-il reçu une *troisième onction*, distincte de l'onction baptismale et de l'onction de la Confirmation ?

<sup>1</sup> Dans les rois de la troisième dynastie, depuis le temps de Louis VII, le droit de la cité rémoise ne présente aucune incertitude : les ordonnances des rois, les bulles des papes sont formelles ; **Reims est devenu incontestablement la ville des sacres**. Depuis Louis VII, *un seul roi*, Henri IV, est sacré hors de Reims, notre cité étant encore au pouvoir de la Ligue et des Guises.

— Avant Louis VII, le privilège de Reims n'est contesté que par l'autorité d'Yves de Chartres. Or, voici à quelle occasion : le siège de Reims était disputé par deux concurrents, l'un nommé par le roi, l'autre par le pape ; l'interdit fut jeté sur la cité, et aucune cérémonie religieuse ne pouvait s'y accomplir. Dans ces circonstances, Louis VI est sacré à Orléans ; le clergé de Reims réclame contre cette *usurpation* ; il envoie ses députés à la cour, pour se plaindre de l'entreprise du métropolitain de Sens ; au moins, le Chapitre de Reims obtiendra, par une protestation solennelle, que cet acte ne puisse lui porter aucun préjudice à l'avenir. Les députés affirment que Reims est, de *temps immémorial*, en possession de mettre *la première couronne* sur la tête du roi : « *primæ regis coronæ primitias ad jus Ecclesiæ Remensis pertinere* » ; et ils soutiennent que *ce privilège a été concédé à saint Remy par le roi Clovis*. Personne ne nie l'assertion du Chapitre de Reims, Le pape, mécontent des évêques de la province de Sens, leur reproche d'avoir empiété sur le droit ancien de la métropole de Reims. C'est alors qu'Yves de Chartres, le plus célèbre d'entre eux, écrit cette lettre fameuse où il s'efforce de justifier ses confrères par la loi de la nécessité : Reims étant en interdit, on ne pouvait s'y rendre. Puis il veut prouver que Reims n'a pas toujours été le théâtre de ces grandes cérémonies, et que les privilèges de cette métropole, si elle en peut produire, sont inconnus aux évêques de la Gaule.

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter en détail cette lettre d'Yves de Chartres ; nous dirons seulement que ce privilège de notre métropole n'eût jamais été contesté, si les évêques de la province de Sens n'avaient eu besoin de se justifier d'une usurpation téméraire, et que, précédemment, Yves lui-même, écrivant à l'archevêque de Reims, avait reconnu expressément le droit de nos archevêques de bénir les noces royales : « *Id competit juri Ecclesiæ vestræ ex apostolica auctoritate et antiqua consuetudine* ». Or, **ce droit n'est qu'une conséquence des sacres**. Et dans une lettre au pape Urbain, le même Yves de Chartres dit : « Il ne m'appartient point d'instruire Votre Sainteté de l'autorité dont jouit dans la Gaule **cette Église de Reims qui possède le diadème du royaume** ».

Nous n'avons pas autre chose à établir ici que cette possession de l'Église de Reims ; « *sicut antiqua consuetudine fuerat obtentum* », dit le pape Alexandre III, dans sa bulle à l'archevêque Guillaume de Champagne, oncle de Philippe-Auguste.

Chartres est la ville sainte des Druides, la ville chère aux Gaulois, le lieu des états généraux de l'ancienne Gaule ; elle portera même, si l'on veut, ses titres religieux et la consécration de son sol à la Vierge qui doit enfanter : *Virgini parituræ*.

Sens jouit du titre de métropole de Paris ; pourquoi donc, avant le temps de Louis le Gros, ne réclame-t-elle point pour ses pontifes le droit de sacrer les rois de France ?

Orléans est placé au centre de la France ; il a été, sous les fils de Clovis, la capitale du royaume.

La ville de Metz, siège des monarches austrasiens, n'a-t-elle point un droit certain à revêtir de la sanction religieuse l'inauguration d'un *maire du palais d'Austrasie*, porté au trône par le concours des peuples de la France orientale ?

Nous n'énumérerons point les titres, les privilèges que pourraient apporter Laon, Soissons et tant d'autres villes du royaume.

Reims, au contraire, si l'on n'admet pas le sacre de Clovis, n'a *aucun titre* à l'honneur qui lui est décerné, et aucune raison de convenance ne milite en sa faveur ; et cependant elle jouit du **droit incontestable de sacrer les rois de France**.

Pourquoi donc ce privilège ? Hâtons-nous de le dire : l'exemple du premier roi très chrétien a marqué pour tous ses successeurs la place où ils *doivent* aller recevoir l'onction royale. Saint Remy, en conférant à Clovis, après le Baptême et la Confirmation, le caractère de roi chrétien, a transmis aux pontifes, ses successeurs, le *droit* dont ils ont joui dans la suite des âges, droit que confirmèrent les papes et les rois<sup>1</sup>.

III. Une troisième raison se tire de l'emploi du saint-chrême dans le sacre de nos rois.

C'est, nous le savons, un privilège particulier à nos rois. Les autres princes de l'Europe ne sont oints que de l'*huile des catéchumènes*, comme le prescrit le *Pontifical romain*, et les souverains pontifes ont réservé pour les évêques et pour eux-mêmes le droit exclusif de recevoir l'onction du *chrême*, « *ut ostendatur quanta sit differentia inter auctoritatem pontificis et principis auctoritatem* ». Mais si Clovis n'a point été *sacré* avec *la même Sainte-Ampoule* qui, obtenue par un miracle, avait servi pour l'*onction baptismale*, pourquoi donc le privilège de se servir du *chrême* aurait-il été accordé aux rois de France et refusé aux autres princes de l'Europe ? Rome a-t-elle donc aussi deux poids et deux mesures ? Et les empereurs germaniques, les rois d'Angleterre ou d'Espagne n'auraient-ils point réclamé contre une distinction qui les mettait *au-dessous des rois de France* ?

IV. À cette argumentation *négative*, on voudra peut-être nous opposer le silence des annalistes anciens, le silence du poète Fortunat, contemporain ; le silence de saint Grégoire de Tours, le père de l'histoire ; on nous dira que Hincmar est le premier qui attribue à saint Remy l'honneur d'avoir sacré Clovis, que les bulles d'Hormisdas et de Victor II, que le testament de saint Remy sont relégués par les savants au rang des pièces apocryphes ou des documents douteux.

Nous pourrions répondre que **l'objection elle-même est toute négative**, et qu'il nous est permis de lui opposer une réponse négative ; que, jusqu'ici, nous ne nous sommes pas appuyé sur ces pièces rejetées par quelques savants, admises par d'autres d'une autorité au moins égale dans la critique. Nous pourrions dire que notre sentiment a pour lui un témoignage qui a coutume de peser beaucoup dans la balance des critiques, l'autorité du savant que l'on appelle le docteur par excellence, l'Ange de l'École.

**Saint Thomas d'Aquin**, qui fleurit au XIII<sup>e</sup> siècle, regarde les grâces attachées à la personne de nos monarches, et entre autres le don de guérir les écrouelles, comme découlant de ce baume céleste dont Clovis fut oint, ainsi que ses successeurs ; il assimile l'onction de Clovis à celle des sacres suivants ; elles sont du même genre. Certes, on n'accusera pas saint Thomas d'avoir sacrifié la vérité au plaisir de reproduire une tradition *nationale*, agréable à nos rois, lui qui n'était pas sujet de la France. Osera-t-on dire que ce savant docteur a suivi une *erreur* populaire, accréditée sans raison, et que réprovent toutes les données de l'histoire ? Il nous faudrait donc aussi regarder comme appuyées sur un fait *erroné* les bulles des souverains pontifes, qui confirmèrent à l'archevêque de Reims le droit exclusif de *sacrer* les rois, comme au *successeur de saint Remy* ?

**Le pape Innocent II, faisant lui-même à Reims la cérémonie du sacre de Louis VII, n'avait-il point une joie extraordinaire d'oindre ce jeune prince avec le baume divin dont saint Remy s'était servi pour sacrer Clovis, roi des Français ?**

V. À ce silence de l'histoire, nous pouvons opposer un **argument de prescription**. Tous les siècles déposent en notre faveur. Nous avons vu, au XIII<sup>e</sup> siècle, la croyance du sacre de Clovis confirmée par l'autorité de saint Thomas et du pape Innocent II ; au XII<sup>e</sup> siècle, nous la trouvons consignée dans les réclamations du Chapitre de Reims, au sacre de Louis VI. Ce *privilège* de sacrer les rois, disent les députés rémois, ce droit *a été concédé à saint Remy par le roi Clovis*.

Au XI<sup>e</sup> siècle, en 1059, Gervais, l'un des plus grands prélats de l'Église de Reims, sacrait le jeune Philippe I<sup>er</sup>, âgé de sept ans. Le roi Henri I<sup>er</sup> était présent, ainsi que les légats du pape, les archevêques de Sens et de Tours, et un grand nombre d'autres prélats. Avant de verser l'huile sainte sur le front du prince, Gervais saisit le bâton que la tradition reconnaissait avoir été envoyé à saint Remy par le pape Hormisdas, et, d'une voix retentissante, il déclara devant tous les

<sup>1</sup> « *Alexander, episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Willemo Remensi, tituli Sanctæ Sabinæ, Apostolicæ Sedis legato, auctoritate apostolica statuimus, ut nemini, nisi Remensi archiepiscopo, liceat regem Francorum inungere aut ei primam coronam imponere, sicut antiqua consuetudine fuerat obtentum.* »

Remarquons ces mots : *primam coronam* ; nous verrons les rois de France, après leur sacre, se rendre à Saint-Denis, y prendre de nouveau la couronne royale. Ce qui a fait croire à plusieurs historiens que le sacre et le couronnement étaient deux cérémonies distinctes, l'une pratiquée à Reims, l'autre réservée à la basilique de Saint-Denis.

évêques qu'à lui et à ses successeurs appartenait le *droit* d'oindre et de couronner les rois de France. Ce bâton qu'il portait était, disait-il, une marque de ce pouvoir et de la dignité de primat dont il jouissait dans les Gaules. Il fit lire aussitôt les bulles d'Hormisdas et de Victor II, lesquelles ne furent contredites par aucun des évêques présents à la cérémonie<sup>1</sup>.

Mais remontons encore la chaîne des siècles, et montrons, sous *les rois sortis de Pépin*, **le sacre de Clovis reconnu comme le modèle sur lequel se règle le fondateur de la seconde dynastie**.

Le témoignage d'Hincmar est formel. Charles le Chauve s'était rendu à Metz pour se faire couronner *roi d'Austrasie* à la place de son neveu Lothaire, mort en Italie. Metz était de la province ecclésiastique de Trèves, et cependant les évêques, en l'absence de leur métropolitain, prièrent l'*archevêque de Reims* de faire la cérémonie. Hincmar accepte cet honneur avec joie. Avant de couronner le roi, il adresse la parole aux évêques présents ; il leur dit que Charles, en se faisant sacrer, veut se conformer à ce qui est recommandé dans les Saintes Écritures ; il rappelle l'exemple de Louis le Débonnaire et de Clovis oint et sacré par saint Remy : « *peruncti et in regem sacrati* ». Et personne dans l'assemblée ne réclame ; et le roi lui-même, qui se piquait d'*érudition* et qui, jusque dans son camp, s'appliquait à l'étude, ne conteste point une assertion si nouvelle, si étrange ! Et celui qui avance un fait aussi éclatant, que l'on prétend controuvé, c'est Hincmar, qui, par sa sagesse, sa science, sa vertu, a passé pour le premier prélat de son temps.

Dira-t-on que Hincmar a reçu *sans examen* ce préjugé populaire, lui, le biographe de saint Remy, lui qui étudia d'une manière spéciale la vie de ce pontife, lui qui consulta tous les anciens mémoires existant de son temps ? Dira-t-on qu'il a voulu, par cette assertion, relever la gloire de l'Église de Reims ? Mais peut-on lui supposer tant d'*impiété* que de s'appuyer ainsi sur le mensonge ? tant de *témérité* et d'impudence, que d'avancer de pareilles prétentions en présence de courtisans et de prélats, dont plusieurs étaient, pour ne rien dire de plus, jaloux de son autorité et de son ascendant sur le prince ?

En 816, lorsque le pape Étienne IV versa à Reims l'huile sainte sur le front de Louis le Débonnaire, le *sacre de Clovis* était admis comme un fait bien avéré, sur lequel ne s'élevait aucun doute. La charte de ce prince est formelle : elle distingue les trois cérémonies du Baptême, de la Confirmation, du *sacre royal*, toutes trois accomplies en la personne de Clovis : « *In qua* », dit-il, en parlant de l'église bâtie par saint Nicaise, « *in qua auctore Deo et cooperante sancto Remigio, gens nostra Francorum, cum æquivoquo nostro rege ejusdem gentis, sacri fontis baptismate ablui, ac septiformis Spiritus Sancti gratia illustrari promeruit ; sed et ipse rex nobilissimus ad regiam potestatem perungi Dei clementia dignus inventus est...* » Il est impossible de trouver des expressions plus claires.

Voilà donc la croyance générale incontestée sous le fils de Charlemagne.

Quand saint Boniface versa l'huile sainte sur le front du fondateur de la dynastie carolingienne, il est dit expressément que Pépin suit en cela la pratique des anciens, *secundum morem majorum*<sup>2</sup>.

Mais quels sont ces *anciens* qu'imite ainsi le maire du palais, devenu roi ? S'agit-il des rois de Juda, les seuls qui eussent jusqu'alors été sacrés par l'onction de l'huile sainte ? Il s'agit évidemment de quelques-uns des rois issus de Clovis. Mais si l'un des monarques de la première dynastie a été sacré, quel fut cet heureux prince pour qui eut lieu ce rite d'inauguration religieuse ? Et si quelques-uns des fils de Clovis ont été marqués de l'huile sainte, pourquoi refuser ce privilège au fondateur de cette dynastie ?

Nous avons poussé nos investigations aussi loin que possible et nous pouvons conclure : **Pépin ne fut pas le premier roi des Francs marqué au front de l'huile sainte des sacres**.

VI. Un fait vient encore corroborer notre sentiment. Caribert conteste à Dagobert la couronne royale des Francs ; une assemblée des seigneurs du royaume est convoquée à Reims pour terminer ce différend (629). Les barons se prononcent en faveur de Dagobert, et les habitants de Reims sont les premiers à le saluer du titre de roi. Pourquoi donc ce **choix de la ville de Reims** pour mettre fin à ces prétentions ? Sinon parce que Reims est la *ville des sacres*, et que le roi proclamé, élevé sur le pavois, doit être aussitôt *marqué de l'onction sainte*, et recevoir, avec la sanction religieuse, une autorité désormais incontestable aux yeux de tous.

VII. Nous n'invoquerons pas le témoignage des historiens qui admettent le sacre des princes mérovingiens. Doublet, dans son *Histoire de Saint-Loup* ; D. Chenu, dans la *Vie des évêques de Reims*, reconnaissent saint Rigobert comme consécuteur des rois DAGOBERT II, CHILPÉRIC, et THIERRY ; Belforest prétend, dans un endroit, que Pépin est le premier roi sacré, et il admet ailleurs le sacre de CHILDEBERT II ; Waltronne assure que DAGOBERT 1<sup>er</sup>, SIGEBERT, THIERRY et CHILDEBERT ont été oints de l'huile sainte ; Yves de Chartres lui-même, l'adversaire des droits de l'Église de Reims, confesse que CHARIBERT et GONTRAN ont été *sacrés* à Orléans. Ces historiens sont *modernes*, et bien que leur autorité puisse contrebalancer celle des auteurs, également *modernes*, qui nient le sacre de Clovis, nous préférons remonter aux sources, discuter les preuves que l'on tire du silence des auteurs *contemporains*, et tirer les conséquences des faits que l'histoire nous fournit.

<sup>1</sup> Ainsi, en 1059, les bulles d'Hormisdas et de Victor II étaient regardées comme authentiques.

<sup>2</sup> La *Chronique* de Grégoire de Tours, qui sert de supplément à son *Histoire*, contient ces paroles remarquables : « *Pipinus electione totius Franciæ in sedem regni, cum consecratione episcoporum et subjectione principum, una cum regina, ut antiquitus ordo deposcit, sublimatur in regno.* »

La *Chronique* de Saint-Bertin est encore plus expresse : « *Pipinus, secundum morem Francorum, electus est ad regem et unctus per manus archiepiscopi Bonifacii, et electus a Francis in regno* ». Voilà bien les deux parties que nous retrouvons dans les sacres : onction par les mains des pontifes ; élection du peuple ou acclamation.

Les annales de Metz ne fournissent pas un témoignage moins explicite : « *Ordinavitque, secundum morem majorum, unctione sacra Pipinum piissimum principem Francorum in regem* ».

VIII. Le témoignage le plus puissant pour nous est celui de saint Remy lui-même. Avec Flodoard, nous distinguons trois testaments du saint apôtre : le dernier et le plus étendu est cité dans notre historien ; un autre avait été composé sept ans auparavant, et le troisième est antérieur de sept autres années.

Dans le texte plus développé que rapporte Flodoard, il est trois fois question de Clovis :

1° « Le roi Clovis, que j'ai reçu, dit saint Remy, *au sortir des fonts baptismaux*, étant encore païen, ignorant le Dieu véritable, a voulu dès lors me faire des présents ». Saint Remy les refuse, et se concilie encore plus par ce désintéressement le chef des Sicambres.

2° Dans un second passage, le saint veut que son testament soit religieusement observé par les évêques, ses successeurs, et défendu par les rois de France, ses très chers fils, qu'il a consacrés au Seigneur, dans le Baptême, par le don de Jésus-Christ et par la grâce de l'Esprit-Saint. Ces mots : *consecravi per Baptismum*, ne peuvent évidemment s'entendre du sacre ; ils supposent seulement que saint Remy a baptisé les fils de Clovis<sup>1</sup>.

3° Peu après, il ajoute que si les biens laissés par lui à son Église sont envahis par un laïque, celui-ci encourra l'excommunication ; mais il faudra user de ménagement, et aller jusqu'à sept monitions, si l'usurpateur appartient à cette famille royale « que, pour l'honneur de la sainte Église, pour la défense des pauvres, lui, saint Remy, a choisie, *élevée au comble de la majesté, pour régner à jamais*, qu'il a reçue au sortir des fonts baptismaux, qu'il a marquée des sept dons de l'Esprit sanctificateur, **et qu'il a placée au rang des rois par l'onction de ce même saint chrême** ; *per ejusdem sacri chrismatis unctionem ordinavi in regem* ».

Ces paroles de saint Remy sont expresses : elles ne peuvent laisser aucune équivoque, aucun doute ; comme, plus tard, dans la charte de Louis le Débonnaire, il est question très explicitement du Baptême, de la Confirmation et de l'onction royale des sacres :

« *quos per Baptismum consecravi, quos dono septiformis Spiritus consignavi, quos per ejusdem sacri chrismatis unctionem ordinavi in reges* ».

Et ce testament de saint Remy n'a pu être altéré ; on le conservait avec le soin le plus grand dans les archives de l'église de Reims :

« *Salvo et inviolabili testamento tertio Remigii, Francorum apostoli* », disait le pape Sylvestre II, écrivant à l'archevêque Arnauld. (V. Baronius, t. IV, *ad ann.* 999)

Aussi le président Brissot reconnaît à cette pièce, qu'il caractérise de *elegans testamentum*, qu'il avait tirée lui-même des archives de l'Église de Reims et copiée de sa main, « *a me ex ipsius Remensis Ecclesiae scriniis descriptum* », il lui reconnaît tous les caractères d'une pièce authentique, et l'a insérée en entier dans ses écrits<sup>2</sup>.

Viendra-t-on maintenant nous objecter le silence de saint Grégoire de Tours et de Fortunat ? Sans doute, Fortunat est à peu près contemporain : il écrit au VI<sup>e</sup> siècle ; il est venu à Reims, il a recueilli les faits de la vie de saint Remy, et il ne parle point du sacre de Clovis, c'est-à-dire d'un des événements les plus importants de cette vie. Mais, ajouterons-nous, il ne parle pas de la conversion et du Baptême de Clovis : ce silence va-t-il nous faire conclure que saint Remy n'a point contribué à la conversion du roi des Francs, qu'il ne l'a point baptisé ? Cet argument prouverait trop, et c'est un principe de droit que celui qui prouve trop, ne prouve rien : *Qui nimis probat, nihil probat*.

IX. Passons à l'autorité de saint Grégoire de Tours.

1°. L'œuvre de ce père de l'histoire ne nous est point parvenue dans toute son intégrité : les centuriateurs de Magdebourg, ces critiques protestants, citent en faveur de la Sainte-Ampoule un texte de cet auteur, que nous ne retrouvons plus aujourd'hui dans nos éditions en France.

2°. Cet historien est loin d'avoir dit tout ce qui a rapport à saint Remy, à la conversion de Clovis, à son Baptême ; incomplet sur ce point, il a pu passer sous silence le sacre de ce prince, comme fait *connu de tout le monde* à son époque.

3°. Peut-être, comme le dit le célèbre Vertot, l'Église de Tours disputant à celle de Reims la prérogative de sacrer les rois, saint Grégoire de Tours n'a point voulu trancher la difficulté, en parlant du sacre de Clovis. Il ne le nie point (c'eût été un mensonge) ; il le passe sous silence, et ainsi il ne nuit ni à son Église, ni à la vérité.

X. Fauchet, nous dira Leber, a formellement rejeté l'opinion du sacre de Clovis ; les autres historiens se sont abstenus d'en parler ; et il cite Jean de Serres, Mezerai, Le Gendre, le président Hénault. Nous pourrions grossir cette liste d'opposants, et ne pas en être effrayé. Cette question n'est pas la seule sur laquelle des hommes d'une grande érudition se sont trompés, acceptant de confiance et sans examen les témoignages de ceux qui les ont précédés.

Examinons plutôt sur quoi s'appuient la plupart de ces auteurs qui nient le sacre de Clovis.

1°. « Clovis, disent-ils, n'a pu être sacré roi par saint Remy, *puisqu'il était roi depuis quinze ans*, au temps de sa conversion ». Cet argument de Du Tillet, de Duplex, de Jean de Serres, etc., aurait quelque valeur, si nous prétendions que c'est l'onction royale qui *confère* l'autorité sur les peuples, si nous voulions assimiler complètement le sacre de Clovis au sacre de Saül. Mais nous établissons une grande différence entre le sacre des premiers rois de Juda et le sacre des rois chrétiens. Dans la société tout exceptionnelle connue sous le nom de *peuple de Dieu*, où Dieu est complètement suzerain, au commencement, du moins, le choix du monarque vient immédiatement de Dieu ; c'est lui, et non le peuple, qui le désigne aux acclamations du peuple ; le sacre, fait par un prophète envoyé de Dieu, *confère* l'autorité, en est une condition *essentielle*, ou plutôt l'autorité royale est attachée à l'onction elle-même. Au contraire, le sacre de Clovis ne change

<sup>1</sup> La vénération de Clovis pour notre saint prélat était très grande ; il voulut, sans doute, que tous ses fils reçussent le sacrement de Baptême des mains qui le lui avaient à lui-même conféré.

<sup>2</sup> V. dans le *Tractatus apologeticus de Sacra Ampulla*, les raisons par lesquelles l'auteur établit l'authenticité du grand testament de saint Remy, et réfute toutes les objections de Chifflet contre cette pièce si remarquable. Nous ne pouvons entrer dans cette discussion, ou plutôt il est inutile de copier ici un travail fait par autrui, et auquel nous n'aurions rien à ajouter.

rien aux conditions de la royauté des Francs : c'est une cérémonie sainte, inaugurée par saint Remy, *renouvelée* de l'Ancien Testament, pour confirmer aux yeux des populations religieuses l'autorité de Clovis ; mais le peuple conserve son droit d'élire un roi dans la famille des princes chevelus.

2°. « On ne voit pas, dit-on, dans quelles vues Clovis se serait fait sacrer. On ne concevrait pas que saint Remy eût, *de son propre mouvement, improvisé ce sacre* ».

Nous ne prétendons pas que saint Remy ait *surpris* Clovis par une cérémonie *inattendue* de ce prince. Nous pouvons admettre que, dans les instructions données au vainqueur de Tolbiac par l'illustre docteur de l'Église de Reims, lui faisant connaître ses devoirs comme chrétien **et comme roi**, il lui aura cité les exemples de David, oint par le prophète du Seigneur. Clovis, dans un sentiment religieux, *auquel la politique n'aura peut-être pas été étrangère*, a pu vouloir se rendre, comme le saint roi David, agréable au cœur de Dieu et inviolable aux yeux des peuples ; il aura compris cette parole du fils d'Isaïe à l'Amalécite qui se vanta d'avoir tué Saül : « *Quare non timuisti mittere manum tuam ut occideres christum Domini ? Sanguis tuus super caput tuum : os tuum locutum est adversum te, dicens : Ego interfeci christum Domini* ». Saint Remy, en faisant connaître au roi Clovis toute la beauté de la religion chrétienne, ne lui aura pas laissé ignorer avec quel soin elle protège l'autorité ; il lui aura peut-être expliqué ce texte des Paralipomènes : « *Nolite tangere christos meos* » ; ce sont là des arguments personnels qui font toujours impression sur les cœurs ; et saint Remy, si remarquable par son éloquence, *vir eloquens, potens in scripturis*, ne devait point négliger ces moyens humains de persuasion.

3°. « L'Europe, nous dit-on, n'offrait alors *aucun exemple* de princes civilisés ou barbares inaugurés par l'onction ». — Aussi, ne croyons-nous pas que saint Remy, en cela, ait voulu imiter les empereurs hérétiques de Byzance, ou les rois ariens de l'Italie. Il a vu dans l'Histoire Sainte les premiers rois de Juda sacrés par l'ordre de Dieu : « *Sumes lenticulam...* » ; instruit, peut-être, sur les destinées futures de la nation française, il a voulu inaugurer l'ère nouvelle de ce nouveau peuple de Dieu (*Gesta Dei per Francos*) par une cérémonie imitée de l'ancien peuple de Dieu. Saint Remy veut achever son œuvre ; il a fait de Clovis un *chrétien* par le Baptême ; il l'a marqué par la Confirmation du sceau des *soldats* de Jésus-Christ ; il en fera aussi le *roi très chrétien*, le seul *roi catholique* de cette époque. Pour cela, il le *sacre* à l'instar des rois de Jérusalem.

4°. « Saint Remy, ajoute Leber, était trop sage pour se substituer à la mission des prophètes, *sans consulter l'Église romaine* ». — Nous ne voyons pas qu'ici saint Remy outre passe son pouvoir. Dans l'ancienne loi, Saül et David sont sacrés par le prophète Samuel, qui en a reçu de Dieu un ordre spécial ; mais, dans la suite, le droit de verser l'huile sainte sur le front du monarque appartient au grand-prêtre (surtout si l'on admet, avec saint Augustin, le sacre de tous les rois de Juda). Le sacre n'est point un sacrement pour lequel il faille des pouvoirs *spéciaux* : c'est une simple cérémonie qui ne demande, dans le consécrateur, aucune dignité nouvelle ; évêque, saint Remy pouvait, *sans consulter Rome*, bénir et consacrer Clovis.

5°. « Il n'existait point de motif de *nécessité* ; l'Église n'avait *rien prescrit* ».

— Aussi ne prétendons-nous pas que le sacre fût alors *nécessaire*.

— « Point de motif *d'utilité* ; Clovis avait été inauguré par le bouclier ». Aussi n'avons-nous pas dit que Clovis ait tiré une nouvelle autorité du sacre.

— « Point de motif *d'intérêt public*, la consécration chrétienne ne pouvant rien ajouter, aux yeux d'un peuple encore *idolâtre*, à la force d'un pacte politique consommé et garanti par quinze années de fidélité ».

— Mais Clovis avait *d'autres sujets* que les Francs idolâtres ; les Gaulois étaient chrétiens, et Clovis devait, en *habile politique*, faire reposer principalement son autorité sur cette partie importante de la nation. Ainsi l'avait-il compris, tout païen qu'il était, avant la bataille de Tolbiac, quand il entourait des témoignages de son estime et de sa protection les évêques des Gaules, et surtout l'apôtre de Reims.

6°. « Enfin, saint Remy n'aurait pas entrepris cet acte d'autorité suprême sur un monarque aussi redoutable, sans lui en expliquer le *principe* et les *conséquences* ».

Cette objection, répétons-le, s'appuie sur un fondement inexact. L'acte du prélat consécrateur n'est pas un acte *d'autorité temporelle* ; le sacre n'a jamais donné aux archevêques de Reims puissance sur la couronne de France. C'est une cérémonie *religieuse*, spirituelle, qui a pour toutes conséquences de confirmer, par *l'autorité de Dieu*, le pouvoir de celui qui reçoit l'onction sainte. Quand Pépin se fait sacrer par saint Boniface, il ne croit pas ajouter un nouveau degré à la puissance dont il est revêtu par l'élection du peuple ; il veut la rendre plus sainte, plus inviolable aux yeux d'une nation éminemment religieuse.

**Concluons : le sacre de Clovis et des Mérovingiens, s'il n'a point pour lui toute la certitude d'un fait historique, ne peut être rejeté dédaigneusement au rang des opinions téméraires et hasardées.**

## LETTRE DU PAPE HORMISDAS À SAINT REMY, T. I, P. 562.

«Dilectissimo fratri Remigio Hormisda.

«Suscipientes plena fraternitatis tuæ congratulatione colloquia, quibus nos germanæ salutis tuæ lætificavit indicio corporali cum spiritualibus officiis incolumitas subnixa, congruum esse perspeximus hanc ipsam, quam mente gerimus, verbis aperire lætitiā. Agis enim summi documenta pontificis, dum et prædicanda facis, et ea insinuare non differs. Prærogativam igitur de nostri sumpsimus electione iudicii : quando id operatum te esse didicimus, quod cæteris agendum obnixius imperamus, ut in provinciis tanta longinquitate disjunctis, et Apostolicæ Sedis vigorem, et Patrum regulis studeas adhibere custodiam. Vices itaque nostras per omne regnum dilecti et spiritualis filii nostri Ludovici, quem nuper, adminiculante superna gratia, plurimis et apostolorum temporibus æquiparandis signorum miraculis prædicationem salutiferam comitantibus, cum gente integra convertisti, sacri et dono Baptismatis consecrasti, salvis privilegiis quæ metropolitanis decrevit antiquitas, præsentī auctoritate committimus; augentes studii hujus participatione ministerii dignitatem, relevantes nostras ejusdem remedio dispensationis excubias. Et licet de singulis non indigeas edoceri, a quo jam probavimus acutius universa servari, gratius tamen esse solet, si ituris trames ostenditur, et laboraturis injuncti operis forma monstratur.

«Paternas igitur regulas et decreta sanctissimis definita conciliis ab omnibus servanda mandamus. In iis vigilantiam tuam, in his curam et fraternæ monita exhortationis ostendimus. Bis ea (quantum dignum est) reverentia custoditis, nullum relinquit culpæ locum sanctæ observationis obstaculum : ibi fas nefasque præscriptum est ; ibi prohibitum ad quod nullus audeat aspirare ; ibi concessum quod debeat mens Deo placitura præsumere. Quoties universale poscit religionis causa concilium, te cuncti fratres evocante conveniant ; et si quos eorum specialis negotii pulsat intentio, jurgia inter eos oborta compesce, discussa sacra lege determinando certamina. Quidquid autem illic pro fide et veritate constitutum vel provida dispensatione præceptum, vel personæ nostræ auctoritate fuerit confirmatum, totum ad scientiam nostram instructa relationis attestacione perveniat. Eo fit ut et noster animus officii caritate dati, et tuus securitate perfruatur accepti. Deus te incolumem custodiat, frater carissime» (Labbe, *Concil.*, tom. IV. - Baronius, *ad annum* 514).

Cette bulle d'Hormisdas est suspecte aux savants. Hormisdas y parle, en 514, de Clovis comme vivant, et de la conversion de ce prince comme récente ; or Clovis fut baptisé en 496, et nos historiens placent la mort de ce prince en 511. Ce motif a déterminé plusieurs critiques à rejeter simplement le titre de la lettre ; ils l'attribuent au pape Symmaque, prédécesseur de saint Hormisdas<sup>1</sup>. Baronius, au contraire, recule à l'an 514 la mort de Clovis. Il s'appuie sur l'autorité d'Hincmar. Cet illustre prélat nous apprend que Clovis, ayant appris l'élection d'Hormisdas, prévint et surpassa tous les témoignages de vénération rendus par les autres rois au nouveau pontife ; il envoya à Saint-Pierre, d'après le conseil de saint Remy, une couronne d'or enrichie de pierres précieuses. Saint Remy écrivit également au pape une lettre de félicitation, et la bulle citée par nous est la réponse du pontife à l'évêque de Reims. Baronius appuie encore la date donnée par lui de l'autorité de saint Grégoire de Tours. Ce père de l'histoire compte cent douze ans depuis la mort de saint Martin jusqu'à celle de Clovis ; or il est certain que saint Martin mourut en 402. Cette même date (514) est donnée par plusieurs chroniqueurs, et entre autres par Sigebert.

Il ne nous appartient pas de contredire la date de 511 donnée par la plupart des historiens ; nous avons voulu simplement indiquer le sentiment du célèbre Baronius.

## LETTRE DE SYLVESTRE II, T. I, P. 564.

«Arnulfo archiepiscopo Remensi.

«Sylvester episcopus, servus servorum Dei, dilecto in Christo filio Arnulfo sanctæ Remensis Ecclesiæ archiepiscopo. Apostoli culminis est, non solum peccantibus consulere, verum etiam lapsos erigere, et propriis privatos gradibus reparatæ dignitatis insignibus informare, ut et Petro solvendi libera sit potestas, et Romanæ gloriæ ubique fulgeat dignitas. Quapropter tibi Arnulfo Remensi archiepiscopo, quibusdam excessibus pontificali honore privato, subvenire dignum duximus : ut quia tua abdicatio Romano assensu caruit, Romanæ pietatis munere credaris posse reparari. Est enim Petro ea summa facultas, ad quam nulla mortalium æquiparari valeat felicitas. Concedimus ergo per hujus privilegii nostri statuta, tibi baculo et annulo redditus, archiepiscopali officio fungi, et omnibus insignibus quæcumque ad sanctæ metropolim Remensis Ecclesiæ pertinent solito more perfrui ; pallio solemnitatibus statutis utaris ; benedictionem regum Francorum, et tibi subjectorum episcoporum obtineas ; et omne magisterium, quod tui antecessores habuisse visi sunt, nostra auctoritate apostolica geras. Præcipimus etiam ut modus mortalium in synodo, aut in quacumque parte, abdicationis tuæ crimen tibi quoquo modo opponere præsumat, vel hac occasione in improprietate contra te verba exardescat, sed nostra te ubique auctoritas muniat, etiamsi conscientiæ reatus accurrat. Confirmamus insuper tibi, et concedimus archiepiscopatum Remensem in integrum, cum omnibus episcopatibus tibi subjectis, seu cum omnibus monasteriis, plebibus, titulis, capellis, atque cortibus, castellis, villis, casalibus, et cum omnibus rebus ad ecclesiam Remensem pertinentibus, salvo et inviolabili testamento beati Remigii Francorum apostoli ; statuentes apostolica censura sub divini iudicii obstestatione, et anathematis interdictione, ut nulli unquam nostrorum successorum pontificum, vel aliæ quælibet magnæ, parvæque personæ, hoc nostrum privilegium infringere liceat. Si quis vero (quod absit) hoc Romanum decretum violare tentaverit, anathema sit» (MARLOT, LABBE, HARDOUIN, GERBERT, *epist. LV bis ; Actes de la province de Reims*, t. I., p. 153).

## AUTHENTICITÉ DE LA SAINTE-AMPOULE, T. II, P.566

La Sainte-Ampoule est une fiole qui renferme des parcelles du baume servant autrefois au sacre des rois.

Nous avons décrit (tome I<sup>er</sup>, p. 285, t. II, p. 485) le reliquaire ancien. Tous les témoignages se sont accordés à représenter l'huile sainte comme desséchée, ayant une consistance cérumineuse, une couleur rougeâtre.

Telle était déjà la Sainte-Ampoule au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Notre historien, D. Marlot, grand-prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, qui écrivait sous Louis XIII, parle ainsi de la Sainte-Ampoule :

« La liqueur qui est dedans n'est pas entièrement liquide, mais un peu desséchée, semblable à du fin baume congelé. Estant tirée avec une aiguille d'or par l'archevesque, au sacre des rois, elle donne sa teinture rougeâtre au saint-chrême, après estre mêlée, ainsi

<sup>1</sup> Dans un remarquable article sur Clovis, l'*Encyclopédie catholique* suit le sentiment de ces critiques ; l'auteur attribue au pape Symmaque, et la lettre écrite à saint Remy, et l'acceptation de la couronne d'or envoyée par Clovis.

que le rapportent ceux qui estoient présents au sacre de Louis XIII. Il y a bien diminution du tiers et non plus ; car Froissard s'est mépris lorsqu'il a dit, traitant du sacre de Charles VI, que la Sainte-Ampoule ne diminueoit pas : elle décroist à mesure qu'on en prend, bien que ce soit fort peu et moins de la grosseur d'un grain de froment ».

Le même D. Marlot, témoin oculaire, nous rapporte (*Théâtre d'Honneur*, liv III, ch. 18) les hommages rendus à la Sainte-Ampoule et les cérémonies avec lesquelles on la transporta du monastère de Saint-Remy à la métropole. Nous ne pouvons résister au désir de citer son récit :

« Le Vendredi 15, le roi fut entendre la messe dans l'église de Saint-Remy, pour rendre ses vœux au tombeau de ce saint apôtre et vénérer le baume de la Sainte-Ampoule, perpétuellement conservé près de sa châsse, dans le plus beau monument qui soit en France ».

D. Marlot raconte la visite faite, le 16, à Saint-Nicaise et à Saint-Pierre-les-Dames. Il continue :

« Le Dimanche 17, dédié à la solennité du sacre, les sieurs marquis de Sablé, Nangis le fils, le vicomte de Rabat et le baron de Chéboutonne, députés de Sa Majesté pour apporter la Sainte-Ampoule, partirent du palais entre les six et sept heures, suivis de leurs escuyers portant chacun une bannière peinte et désignée aux armes de leurs maîtres, et faisant conduire devant eux une hacquenée blanche pour seoir le grand-prieur de Saint-Remy, qui devoit porter la Sainte-Ampoule.

« Monsieur le cardinal de Joyeuse, choisi pour représenter l'archevêque de Reims absent, se rendit cependant à l'église avec les huit évêques qui devoient assister, et quelque demi-heure après arrivèrent, en leurs habits pontificaux, messieurs les pairs ecclésiastiques : Geoffroy de Billy, évêque duc de Laon ; Charles d'Escart, évêque duc de Langres ; René Potier, évêque comte de Beauvais ; Cosme Clausse, évêque comte de Chaalons ; Charles de Balsac, évêque comte de Noyon ; puis les laïques représentés par monseigneur le prince de Condé, M. le prince de Conti, M. le comte de Soissons, le duc de Nevers, le duc d'Elbeuf et le duc d'Espèron ».

Après avoir fait connaître l'ordre tenu en la procession faite pour aller quérir le roi et le conduire à l'église, D. Marlot ajoute :

« Pendant que chacun prenoit sa place, les quatre barons qu'on avoit envoyés à Saint-Remy estoient en chemin pour faire apporter la Sainte-Ampoule ; les rues estoient ornées de tapisseries depuis Saint-Remy jusques à la cathédrale. Les principaux de la Justice et de la Maison de Ville alloient devant, portant chacun une torche de cire blanche armoiriée ; quelques six vingts habitants du Chesne-le-Pouilleux, bien armés, le tambour battant, la mèche allumée, avec une feuille de chesne au chapeau, servoient de garde pour la conduire ; tous les religieux de Saint-Remy cheminoient processionnellement et en chappes ; leur grand-prieur, monté sur une hacquenée couverte d'une housse de toile d'argent, portoit dans un reliquaire pendu à son cou la Sainte-Ampoule, estant sous un poêle aussi de toile d'argent, soutenu par quatre religieux, vestus d'aubes blanches, et les quatre barons paroisoient aux quatre coins avec leurs étendards et quelques soldats des gardes pour l'escorter. Monsieur le cardinal de Joyeuse, estant adverti de l'arrivée de la Sainte-Ampoule, partit de l'autel pour la recevoir en la nef, avec les huit évêques qui l'assistoient, précédés des chanoines et habitués de l'église. Mais avant que lui estre délivrée, le grand-prieur de Saint-Remy le supplia qu'il voulût s'obliger, à l'accoutumée, de la rendre après la cérémonie ; ce qu'il accorda en parole de prélat. A l'instant, les chanoines et les habitués de l'église chantèrent une antienne, et le cardinal dit l'oraison, laquelle finie, il rentra au chœur, portant la Sainte-Ampoule, qu'il montra au peuple : à la vue d'icelle, le roy se souleva de sa chaire et la révéra, ainsi que fit toute l'assistance. Les quatre barons qui l'avoient été quérir entrèrent aussi dans le chœur, portant en main les pannonneaux de leurs armoiries, et s'assirent, pour ouïr la messe, ès chaises des chanoines à costé gauche ».

Nous ne redirons pas la cérémonie de l'onction ; nous laisserons également l'abbé et ses moines retourner processionnellement à Saint-Remy, les habitants du Chesne revendiquer la haquenée, et l'emmenner après avoir blessé plusieurs des bons religieux bénédictins.

Notre intention n'est point non plus de retracer le souvenir d'une journée bien triste dans les annales rémoises ; du jour où le député de la Convention brisa la relique consacrée par la vénération de douze siècles.

**Rhull croyait bien avoir anéanti à jamais la Sainte-Ampoule, et les souvenirs que la Convention abhorrait.** Il s'était trompé. Le maire de Reims avait chargé du soin d'apporter à l'Hôtel-de-Ville la relique vénérée, un officier municipal, administrateur de la fabrique de Saint-Remy, M. Philippe Houelle. Ce magistrat et l'abbé Seraine, curé de Saint-Remy, ne pouvant substituer une autre fiole à la fiole du reliquaire, détachèrent une partie considérable du baume congelé aux parois. Tous deux en emportèrent une portion ; le curé eut la parcelle la plus forte ; chacun d'eux renferma précieusement son trésor.

Les saintes parcelles que possédait M. Seraine purent échapper à la rage des révolutionnaires et furent, en 1819, restituées à l'autorité légitime par M. Seraine lui-même. La partie échue à M. Houelle avait été conservée par lui avec le plus grand soin ; à son décès, une portion fut donnée à M. Lecomte, juge au tribunal civil de Reims ; l'autre périt lors de l'invasion de 1814.

On avait cru que le dernier prieur de Saint-Remy, D. Lécuyer, avait, en se retirant de son monastère, emporté avec lui la Sainte-Ampoule, pour la soustraire aux profanations. Des procès-verbaux, dressés en 1819, constatent que D. Lécuyer n'avait pu emporter avec lui la Sainte-Ampoule, comme il l'avait désiré, qu'une notable portion du baume sacré était en la possession de M. Seraine, une autre entre les mains de M. Lecomte.

Ces parcelles et des esquilles sauvées par d'autres personnes furent remises entre les mains de M. Dessain, procureur du roi, et de M. Bertin, curé de Saint-Remy, renfermées dans une boîte d'argent fermant à trois clefs, et déposées dans le tombeau de saint Remy. La longueur des pièces, attestations, procès-verbaux établissant l'authenticité de ce dépôt, ne nous permettant pas de les relater ici, nous en donnons la liste, renvoyant le lecteur à l'ouvrage de M. P. Tarbé : *Trésors des églises de Reims*.

1° Procès-verbal constatant l'existence des parcelles de l'ancienne Sainte-Ampoule, enlevées par M. Seraine, et conservées par lui et par M. Hourelle. Signé : SERAINE.

2° Attestation de MM. Hourelle touchant l'existence de ces parcelles conservées par leur père et par leur mère.

3° Attestation de M. Lecomte, juge au tribunal civil de Reims, qui reçut de Mme Hourelle une portion de ce baume, et s'offrait à la remettre à qui de droit.

4° Déposition de M. Engrand, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, en 1793.

5° Déclaration de M. Pertin, curé de la paroisse de Saint-Remy depuis 1802.

6° Attestation de M. Povillon, affirmant qu'il a vu les parcelles du baume chez M. Seraine, en 1794 et en 1804.

7° M. Baudard, religieux bénédictin, ancien prier de Saint-Nicaise, affirme avoir vu, en 1805, la portion conservée par Mme Hourelle.

8° M. Huet, ancien maire des Mesneux, affirme qu'en 1803, M. Seraine lui a dit : « Je conserve des parcelles du baume que contenait la Sainte-Ampoule ».

9° M. Godinot-Dinet affirme également qu'en 1793, M. Seraine lui a dit confidentiellement être en possession de parcelles de la Sainte-Ampoule, enfermées dans un carré de papier blanc, scellé d'un fil blanc, et sur lequel il avait écrit : *Morceaux ou fragments de la Sainte-Ampoule*.

10° M. Gouillard, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, juge de paix du troisième arrondissement de Reims, atteste que M. Seraine a enlevé des parcelles de la Sainte-Ampoule, qu'il les a vues, et qu'elles sont identiques à celles qu'il a pu examiner en 1780, lorsque le reliquaire lui fut confié pour le réparer.

11° M. Courtin, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, atteste que la Sainte-Ampoule actuelle est absolument celle qu'il a connue pendant dix années avant la Révolution

12° Déclaration de M. Bernard, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. Invité, en 1814, par l'architecte de Monsieur, frère de Louis XVIII, à donner des renseignements sur la Sainte-Ampoule, il a écrit à D. Lécuyer, neveu du prier : celui-ci lui a répondu que son oncle n'avait point enlevé du tombeau de saint Remy la sainte relique. En 1818, il a écrit une seconde fois à D. Lécuyer, et a obtenu la même réponse.

13° M. Menonville, vicaire de la paroisse de Saint-Jacques, déclare que M. Seraine lui a montré la précieuse relique soustraite au conventionnel Rhull.

14° M. Dessain de Chevrières déclare avoir appris de D. Lécuyer lui-même le projet formé par lui de soustraire la véritable Sainte-Ampoule. Il était persuadé que le dessein avait été exécuté, et que Rhull n'avait brisé qu'une fausse Sainte-Ampoule. Mais, après le retour des Bourbons, il fit écrire à D. Lécuyer, neveu du prier ; il en obtint réponse : D. Lécuyer avait conçu le projet de soustraire la véritable Sainte-Ampoule, il avait même déjà substitué une autre fiole à la fiole contenant l'huile sainte ; mais la crainte d'exposer ses religieux à de violentes persécutions, déterminait le prier à retirer la fausse Sainte-Ampoule et à replacer dans le reliquaire la véritable, comme elle l'avait toujours été.

15° M. Th. Bouré, desservant de Berry-au-Bac, déclare, devant M. Dessain de Chevrières, qu'il avait vu les parcelles de la Sainte-Ampoule sauvées par M. Seraine. Celui-ci, cédant à des instances réitérées, lui en accorda une faible part ; il la plaça dans un morceau du suaire de saint Remy. Cette relique, il consent à la remettre quand on la demandera.

16° Attestation de M. L. Champagne-Prévoté ; il était à côté de Rhull, lorsqu'il brisa la Sainte-Ampoule ; deux fragments de cristal, avec des parcelles de baume, sautèrent et vinrent se placer sur sa manche gauche ; il les a recueillis ; il est prêt à les remettre à qui et quand on jugera à propos.

17° M. Legoix, orfèvre, déclare que son père, Nicolas Legoix, orfèvre, ayant toute la confiance des Bénédictins de Saint-Remy, avait été chargé par D. Lécuyer de desserrer les vis qui retenaient fortement la Sainte-Ampoule dans le tombeau de Saint-Remy ; qu'appelé par le conventionnel Rhull pour s'expliquer sur l'identité de la Sainte-Ampoule, il l'avait positivement reconnue pour la fiole véritable, et qu'il avait alors reconnu certainement, et avec beaucoup de chagrin, que D. Lécuyer avait abandonné le projet d'enlever la sainte relique.

18° Déclaration signée par D. Lécuyer, neveu, et légalisée par le maire de Gommegnies ; il affirme que plus d'une fois son oncle, l'ancien prier, lui a exprimé les plus vifs regrets de ne point avoir soustrait la Sainte-Ampoule, arrêté qu'il était par la crainte d'exposer à la mort ses confrères restés à Reims.

19° La dernière pièce concernant la Sainte-Ampoule est datée du 11 juin 1819. C'est la plus importante. Elle mentionne la déposition des parcelles de la sainte relique, faite par MM. Seraine, Jean Lecomte, Th. Bouré et Louis Champagne, en présence de trois anciens religieux du monastère, MM. Engrand, Blondel, Leroy, de la famille Hourelle, de deux marguilliers de Saint-Remy, de M. Povillon, et de M. Meiller, artiste.

Il est donc bien certain qu'une portion du baume sacré existant avant la Révolution, est aujourd'hui conservée dans le reliquaire de la Sainte-Ampoule.

### **Mais quelle est l'origine de cette huile conservée avec tant de sollicitude ? Vient-elle réellement du ciel ? Remonte-t-elle au temps de saint Remy ?**

Nous avons, tome I<sup>er</sup>, p. 547, établi la possibilité et, jusqu'à un certain point, la convenance d'un miracle obtenu par saint Remy au jour du baptême de Clovis ; rien donc, dans la tradition rémoise, n'est contraire à la raison, à la saine philosophie, à l'enseignement théologique ; mais le miracle de la Sainte-Ampoule envoyée du ciel est-il réel, et la Sainte-Ampoule est-elle certainement miraculeuse ?

Déjà, au temps de Marlot, cette question avait exercé la sagacité des savants et des critiques. Les uns, s'appuyant principalement sur le silence de saint Grégoire de Tours et de quelques auteurs contemporains, niaient l'*existence* du fait miraculeux. Les autres admettent un miracle, soit qu'à la suite d'Hincmar, ils soutiennent que le saint-chrême venant à manquer au baptême du roi de France, *une colombe apporta du ciel* la fiole qui servit à l'onction sainte et qui, depuis, fut employée pour le sacre de tous nos rois (Marlot, dans son *Histoire de Reims*, MARLOT latin, t. I<sup>er</sup>, p. 49, et surtout dans

son *Théâtre d'Honneur*, est le champion le plus ferme de ce sentiment) ; soit qu'ils veuillent diversement expliquer le fait miraculeux.

D'abord exposons les raisons apportées par ceux qui *nient l'authenticité de la Sainte-Ampoule*, et ne la font remonter qu'au IX<sup>e</sup> siècle ; puis nous citerons les autorités tendant à établir que cette huile servit au baptême du roi très chrétien ; en troisième lieu, nous dirons les variantes que présentent les défenseurs de l'authenticité de la sainte relique.

I. Saint Remy, dans son testament ; le pape Anastase II, et saint Avitus, évêque de Vienne, dans leurs lettres de félicitation à Clovis ; saint Nicet, évêque de Trèves, dans sa lettre à Clodowinde, reine des Lombards ; saint Grégoire de Tours, qui naquit onze ans après la mort de saint Remy ; Frédegair, son continuateur, qui florissait sous Pépin le Bref, avant Hincmar ; les auteurs de la *Vie de saint Arnoul, disciple de saint Remy* ; les auteurs du *Gesta Dagoberti* et du *Gesta Francorum* ; la préface de la messe gallicane sur les miracles de saint Remy ; Alcuin, dans la *Vie de saint Vaast* ; le moine Roricon, dans sa *Chronique*, et beaucoup d'autres, parlent du baptême de Clovis, et tous gardent le silence sur le miracle en question. Or, est-il croyable qu'un fait aussi important, s'il était véritable, eût été omis par des auteurs contemporains qui, tous, devaient se faire un plaisir de relever la gloire de l'archevêque de Reims, et la grandeur de la monarchie française ?

Telles sont les raisons apportées par ceux qui nient l'existence du miracle : nous ne les avons pas atténuées.

II. À cette preuve si forte, mais purement négative, D. Marlot oppose le témoignage d'Hincmar, qui a vécu, il est vrai, mais de trois cents ans après le baptême de Clovis, mais dont l'autorité s'appuie sur d'anciens écrits et sur les traditions conservées dans son église.

Ce témoignage est formel :

« Après la bénédiction des fonts baptismaux, par une permission de Dieu, le chrême vint à manquer, et à cause de la foule du peuple, on ne pouvait en aller chercher au temple saint. Alors le saint prélat, levant les yeux et les mains au ciel, commença à prier en silence, en versant des larmes ; et voici qu'une colombe, plus blanche que la neige, apporta dans son bec une petite ampoule pleine de saint-chrême<sup>1</sup>. L'odeur merveilleuse qu'elle répandit surpassait toutes les odeurs que l'on avait jamais senties dans le baptistère ; tous ceux qui étaient présents furent remplis de cette suavité inexprimable : le saint pontife prit la petite ampoule, la colombe disparut, et Remy répandit de ce chrême dans les fonts baptismaux. Le roi, qui avait vu un si grand miracle, renonçant aux pompes et aux œuvres de Satan, demanda à être baptisé. Nouveau Constantin, il s'avança vers la sainte piscine » (Hincmar, *Vita sancti Remigii*, ch. 21).

Toute la difficulté est donc en ce point unique : le témoignage *positif, explicite* d'Hincmar doit-il l'emporter, comme autorité, sur le *silence* des auteurs contemporains ?

Hincmar n'a pas voulu tromper ses lecteurs, tous l'admettront facilement ; mais n'a-t-il pas été induit en erreur par une tradition populaire, reçue sans examen, avec trop de confiance ?

Nous croyons pouvoir assurer qu'Hincmar n'a pas été trompé : voici nos preuves.

Hincmar, dans la préface de la vie de l'apôtre des Francs, nous assure qu'il a recueilli **les fragments d'une ancienne vie de saint Remy, écrite immédiatement après la mort du saint prélat**. [Elle existait déjà au temps de saint Grégoire de Tours : ce père de l'histoire la mentionne : « *Est etiam nunc liber vitæ ejus qui eum narrat mortuum suscitasse* » ; mais il ne semble pas s'être mis fort en peine de la feuilleter]. Or, rien ne montre mieux le soin que mit Hincmar à la recherche de la vérité, que ce qu'il écrivit à Odon, évêque de Vienne : « Envoyez-moi, lui marquait-il, les lettres du bienheureux Avitus à saint Remy, et si vous pouvez trouver d'autres écrits relatifs à saint Remy, ils me seront *plus précieux que l'or et les topazes* ». (Flodoard, liv. III, ch. 21). Odon ne put retrouver ces lettres de saint Avitus à saint Remy.

Est-il donc croyable qu'Hincmar, le plus grand homme de son temps ; Hincmar, qui envoyait aux extrémités de la France, pour se procurer des documents authentiques relatifs à la vie de l'apôtre rémois ; que le savant et judicieux Hincmar se soit laissé abuser au point de recevoir comme certaine une légende apocryphe, aussi extraordinaire que le serait celle de la Sainte-Ampoule ?

Un autre témoignage de la même tradition nous est fourni également par Hincmar. On lit au XLI<sup>e</sup> capitulaire de Charles le Chauve, qu'Hincmar, sacrant ce prince à Metz comme roi de Lorraine, rappela le souvenir du sacre de Clovis, oint par saint Remy avec une huile **ENVOYÉE DU CIEL**, dont, ajoute-t-il, « nous avons encore (*coelitus sumpto chrismate, unde adhuc habemus, peruncti et in regem sacra*) ». Nous avons montré combien est puissante cette attestation publique et solennelle d'Hincmar (T. I, p. 555). Elle nous paraît devoir l'emporter sur le silence des auteurs cités.

Nous ne voulons pas appuyer un fait sur de simples probabilités. Nous ne dirons pas que tous les anciens écrits parlent des nombreux et éclatants *miracles* faits par saint Remy, et par lesquels il convertit la nation des Francs (nous n'en connaissons pas d'autres que celui de la Sainte-Ampoule) ; que saint Grégoire de Tours lui-même mentionne cette odeur *divine* qui remplit tout le baptistère. Nous avons exposé, t. I<sup>er</sup>, p. 559, pourquoi le témoignage négatif de saint Grégoire de Tours, dans le fait présent, n'est pas d'un grand poids à nos yeux ; nous avons montré que de savants critiques admettent que les annales du Père de l'histoire ont été tronquées en beaucoup d'endroits, notamment dans le récit du baptême de Clovis ; que le silence de l'évêque de Tours n'est peut-être pas aussi complet qu'on le prétend. Les Centuriateurs de Magdebourg avaient sous les yeux un texte original plus complet que le texte actuel ; ils ont dit : « Parmi d'autres rites, les évêques introduisirent aussi le chrême ; car, lorsque Remy baptisa Clovis, le chrême manqua (sans doute parce qu'il

<sup>1</sup> « *Et ecce subito columba, nive candidior, attulit in rostro ampullam chrismate sancto plenam* », etc.

n'était pas nécessaire) ; mais Grégoire de Tours, Henri d'Erfurt disent qu'une colombe apporta un vase plein de chrême »<sup>1</sup>.

Si l'on nous demande d'autres témoignages antérieurs à celui d'Hincmar, nous dirons que dans la *Vie de saint Berchaire*, premier abbé d'Hautvillers (diocèse de Reims), et mort en 685, plus d'un siècle avant Hincmar, il est rapporté d'après le livre *des Gestes de saint Remy*, que ce prélat avait oint Clovis du saint-chrême par le ministère des anges : « *Angelico ministerio sacro chrismate illinierat* ». Que signifient ces paroles, sinon que la Sainte-Ampoule vient du ciel ?

**Concluons donc qu'avant le IX<sup>e</sup> siècle, le miracle de la Sainte-Ampoule était reconnu comme bien authentique.**

Maintenant, à ceux qui refusent de faire remonter jusqu'à saint Remy l'huile sainte des sacres, nous dirons : Assignez donc, du IX<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle, une époque où l'on commence à vénérer la Sainte-Ampoule de Reims. **Dites sous quel archevêque, pour quel roi elle fut d'abord employée.** Et si vous ne pouvez assigner cette époque, admettez donc avec nous la tradition conservée par Hincmar. **Cet argument de prescription nous paraît concluant.**

Dès lors, les historiens reçoivent sans aucun examen comme incontestable le miracle de la Sainte-Ampoule. C'est Aimoin (870), dans son *Histoire de France* ; c'est Flodoard ; ce sont tous les écrivains français jusqu'au temps de Luther. Les écrivains italiens, espagnols, allemands se sont exprimés de même ; l'historien anglais, Matthieu Pâris, si partial en faveur de sa nation, parlant des pairs de France, ajoute : « L'archevêque de Reims, qui sacre les rois avec un chrême envoyé du ciel (à cause de quoi le roi des Francs est regardé comme le premier des rois), est le premier des pairs de France »<sup>2</sup>.

Enfin, ajouterons-nous avec dom Marlot, le miracle de la Sainte-Ampoule, reconnu depuis le IX<sup>e</sup> siècle par une tradition non interrompue, ce miracle gravé sur la pierre en caractères ineffaçables<sup>3</sup>, **ce miracle n'a été contesté que par les hérétiques du XVI<sup>e</sup> siècle. À cette négation sans preuves, nous préférons l'affirmation d'Hincmar et la croyance des siècles.**

III. Nous arrivons aux variantes que présentent, dans leurs récits, les défenseurs de la sainte relique.

Tandis que les premiers auteurs font apporter la Sainte-Ampoule par une colombe, Asson (*Vita sancti Bercharii*), la *Chronique de Morigny* (liv. II), Guillaume le Breton (*Philippid.*, liv. 1), une épitaphe de Clovis, la font descendre du ciel par le ministère d'un ange.

Les prières du sacre suivent l'une et l'autre version.

Matthieu Pâris (*Rerum anglie.*), Rigord (*Gesta Philippi Augusti*), Pétrarque (*de Vila solitaria*, lib. II, cap. II), se contentent de lui donner une origine céleste, sans indiquer de quelle manière elle fut envoyée.

Le P. Longueval, dans son *Histoire de l'Église gallicane* (liv. V), donne une troisième explication, que Pluche et les Bollandistes jugent probable.

« Voici, dit Longueval, ce qui me paraît là-dessus de plus certain. Une ancienne Messe sur les miracles de saint Remy nous apprend que ce saint évêque, voulant baptiser un malade, ne trouva pas de chrême pour faire les onctions, qu'il mit deux fioles sur l'autel, et qu'elles furent remplies. Hincmar rapporte le même miracle. Il est à croire que Clovis fut oint de ce même chrême miraculeux. Ainsi, il sera vrai de dire qu'il a été oint d'un *chrême descendu du ciel*, et il ne sera pas surprenant que les auteurs n'aient point parlé de miracle en parlant de son baptême, parce qu'il n'était pas arrivé à cette occasion. C'en est assez pour justifier la tradition, si glorieuse à nos rois et à l'Église de Reims ».

Nous n'admettrons pas le tempérament si ingénieusement imaginé par le P. Longueval ; il n'est appuyé sur aucune preuve, et il contredit les témoignages formels d'Hincmar et la tradition.

Nous croyons cependant pouvoir relater ici la dissertation de l'abbé Pluche, sur la Sainte-Ampoule. C'est une réponse à un savant qui partageait ses sentiments sur la religion, qui croyait, par conséquent, à la possibilité des miracles, mais qui ne pensait pas que celui de la *Sainte-Ampoule* fût assez prouvé pour qu'on pût lui donner le nom de *sainte*. C'était sous la minorité de Louis XV, avant l'époque du sacre.

Pluche, en reconnaissant d'abord, comme tout chrétien, que la religion ne nous fait pas une loi de croire à d'autres miracles qu'à ceux rapportés dans les Livres saints, admet cependant ici un prodige, un miracle obtenu par saint Remy. Il combat les critiques qui, rejetant le récit de Froissart et d'autres chroniqueurs « *que la Sainte-Ampoule ne diminue point* », en déduisent cette conséquence illogique : Donc elle n'est point divine et miraculeuse.

L'auteur expose ce qu'est la Sainte-Ampoule ; puis, repoussant, comme D. Marlot, le préjugé populaire exprimé par Froissart, « *que de la Sainte-Ampoule, toujours depuis Clovis, les rois de France ont été consacrés, et point n'amoindrit* », il continue ainsi :

« Je n'ai garde de prétendre que l'état présent de la matière que contient l'ampoule fasse preuve en faveur de l'origine miraculeuse qu'on lui attribue ; mais je crois aussi qu'il ne la détruit pas ; et ne point comprendre qu'une matière qui n'a rien d'extraordinaire aujourd'hui puisse avoir été donnée à l'Église d'une manière extraordinaire et miraculeuse, c'est, ce me semble, ne pas entendre assez l'économie de la conduite de Dieu.

« Ce serait donc mal raisonner que de conclure de ce qu'une chose nous paraît aujourd'hui peu considérable, que Dieu ne s'en est point servi autrefois pour opérer un miracle. Si la matière que contient la Sainte-Ampoule est une

<sup>1</sup> « *Porro inter alios ritus, etiam chrisma addiderunt ; nam ubi Remigius Chlodoveum baptizasset, non adfuit chrisma (forte quia non fuit necessarium) : sed ait Gregorius Turonensis et Henricus Erfordiensis columbam ore attulisse vas chrismate plenum* ».

<sup>2</sup> « *Archiepiscopus Remensis, qui regem Francorum caelesti chrismate consecrat (quapropter rex Francorum censetur dignissimus), est omnium Franciæ primus par et excellentissimus* ».

<sup>3</sup> Toujours, **dans la statuaire de la cathédrale, à côté de saint Remy, apparaît la colombe avec sa fiole miraculeuse.**

huile donnée miraculeusement à saint Remy, ce corps, quoique miraculeux et surnaturel dans son origine, est un corps naturel en lui-même ; c'est une huile ou un chrême, et cette liqueur a suivi la condition des corps semblables. Pourquoi voudrait-on que Dieu eût fait pour cette matière une exception qu'il n'a point faite en faveur des sacrements de Son Église ? Les corps de ces grands saints, qui ont été sur la terre des vases de bénédiction, les temples du Saint-Esprit, les instruments de tant de merveilles, que sont-ils aujourd'hui ? Un peu de cendre. Conclura-t-on de là qu'ils n'ont pas été ou qu'ils n'ont rien fait de grand, parce qu'il ne nous en reste qu'un peu de poussière ? Non, sans doute ; et quand les faits sont bien prouvés, poussière tant que l'on voudra, cette poussière est encore belle et respectable. Nous ne voudrions pas, apparemment, nous piquer d'être plus délicats sur ce point que les premiers fidèles de l'Église de Smyrne, tout pleins de l'esprit de Dieu, lesquels, écrivant à ceux de Philadelphie et aux Églises du Pont cette belle lettre qu'Eusèbe nous a conservée, et où ils rapportent le martyre de leur évêque Polycarpe, disciple de l'apôtre saint Jean, marquent positivement qu'ils ont recueilli les cendres du saint, qu'ils estiment plus précieuses, plus pures que l'or le plus pur, et qu'ils les ont placées dans un lieu décent. Voilà les cendres d'un saint qui venait de faire un grand miracle avant de mourir ; voilà une poussière honorée dans l'Église, et dans un autre siècle que le X<sup>e</sup> ou le XII<sup>e</sup>.

« Cela suffit, et ce n'en est peut-être que trop, pour montrer que l'état présent d'une relique et l'altération qui y paraît, n'est point par soi-même une raison légitime de rejeter cette relique. Je ne demande ici rien de plus ».

Pluche dit ensuite :

« Soit que la connaissance d'une huile miraculeuse conservée à Reims ait déterminé nos rois à choisir cette ville pour la cérémonie de leur sacre, soit que le sacre de nos rois, fixé peu à peu à Reims en reconnaissance du grand bien que la nation française y a reçu par les prédications de saint Remy, ait introduit dans l'onction de nos rois l'usage d'une huile crue miraculeuse et conservée dans cette ville (ce qui me paraît plus vraisemblable), il est toujours certain que, *de temps immémorial*, on croyait avoir à Reims une huile *miraculeuse*. Il ne nous importe pas, à présent, de savoir en quelle occasion le miracle a été fait ; il nous suffit de conclure que c'est une relique respectable par une antiquité bien attestée ; à moins qu'on ne veuille se figurer, de gaieté de cœur, que quelque politique zélé pour la gloire de nos rois ou pour celle de Reims, aura pu supposer cette ampoule et la faire adroitement regarder comme miraculeuse, pour donner plus de relief à la cérémonie du sacre. Mais cela se dit gratuitement. De plus, je crois cette supercherie *impossible* ; car, ou la supposition s'est faite sous les rois de la troisième ou de la seconde race, ou sous ceux de la première. On ne peut la placer sous ceux de la troisième ni de la seconde. Hincmar, archevêque de Reims, qui approchait du commencement de la seconde race, dans un concile ou assemblée des évêques de la province de Reims et de celle de Trèves, tenu à Metz en présence de Charles le Chauve et de l'impératrice, assure que l'on conservait à Reims une huile que saint Remy avait obtenue d'une manière miraculeuse... *Cœlitus sumpto chrismate, unde adhuc habemus* ». L'archevêque Hincmar a pu se tromper *quant à la manière* et à l'occasion dans laquelle saint Remy a reçu cette huile, mais sur *le fait de la relique conservée à Reims*, son témoignage n'est point récusable ; ***c'était un fait public et connu, sur lequel il ne pouvait ni se tromper, ni en imposer à son clergé, ni vouloir en imposer à personne.***

« Mais qui empêche de dire que l'Ampoule ne soit une invention, une fable du temps de la première race, comme bien d'autres, et que l'idée en ait ensuite paru assez belle pour attirer à Reims le sacre de nos rois ?

« Il ne restera, ce me semble, aucun soupçon raisonnable sur ce point, si je produis un témoignage respectable et du temps même de la première race, qui nous assure que saint Remy a reçu une huile *miraculeuse* ».

Pluche raconte ensuite l'histoire de ce moribond auprès duquel est appelé saint Remy, et que nous avons citée ci-dessus : à la prière du pieux évêque, le vase du saint-chrême et celui de l'huile sainte se remplissent miraculeusement. Pluche établit la certitude de ce prodige, appuyé sur un des plus beaux monuments de l'Église de Reims : c'est une préface de la Messe de saint Remy, antérieure à Charlemagne, et peut-être fort approchante des temps les plus voisins de saint Remy (puisque cette Messe est selon le rite gallican, et que le rite romain ne fut introduit en France que sous Charlemagne).

« Cette préface, que j'ai lue et que vous trouverez dans l'original conservé à la bibliothèque de l'Église de Reims, dans les *Annales bénédictines* du Père Mabillon (t. 1<sup>er</sup>, app. 2, art. 2) ; cette préface, entre plusieurs merveilles opérées par saint Remy, dont elle remercie Dieu, rapporte le miracle de l'huile donnée à saint Remy, et multipliée miraculeusement pour baptiser et confirmer ce moribond. En voici les termes :

*Dum cuidam ægroto baptizando chrisma quæreretur et nihil inveniretur, sic ampulas vacuas super altare jussit mitti, ut ipse se interim in oratione prosterneret ; tum cœlesti ore chrismatis benediclio profunditur*<sup>1</sup>.

« Le miracle de l'huile ainsi constaté, peut-on douter qu'on ait conservé le reste d'une liqueur aussi respectable ? Hincmar nous l'assure comme une chose connue, et nous le dit dans une des plus célèbres assemblées de prélats de France, que l'on conservait à Reims une partie de l'huile qui avait été donnée à saint Remy. La persuasion où l'on était de l'authenticité de cette relique en a introduit l'usage dans le sacre de nos rois ; nous la retrouvons même réunie auprès du corps de celui à qui toute l'antiquité l'attribue ; c'en est assez, ce me semble, pour reconnaître que l'Ampoule étant d'une origine *miraculeuse*, on ne peut lui refuser le nom de sainte ».

On voit que l'abbé Pluche se borne à prouver que le *chrême* contenu dans la Sainte-Ampoule avait été obtenu miraculeusement par saint Remy, mais qu'il rejette l'histoire de la colombe.

<sup>1</sup> « Comme on cherchait le chrême pour baptiser un malade, et qu'on n'en trouvait point, il fit mettre sur l'autel les ampoules vides, de manière que, s'étant en même temps prosterné pour prier, une céleste rosée répandit le don béni du saint-chrême ».

Peu d'années après, un illustre membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'abbé de Vertot, défendit l'authenticité du miracle, avec la circonstance de la fiole apportée du ciel par une colombe, tel que le rapporte Hincmar dans la vie de saint Remy. Il cite les auteurs dont on a vu plus haut les expressions, et il continue :

« Je pourrais ajouter ici le témoignage d'un grand nombre d'historiens de différentes nations, à la vérité postérieurs à Hincmar, mais qui, tous, parlent de la Sainte-Ampoule comme d'un gage du ciel, d'un privilège et d'une grâce spéciale accordée au premier roi chrétien de notre nation ». (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. II, p. 869).

Un événement si surprenant, la plupart des circonstances miraculeuses qui l'accompagnent, sont consacrés en quelque manière dans la liturgie. L'Église de Reims a formé de cette histoire des répons et des prières solennelles qui se chantent pendant le sacre des rois<sup>1</sup>. Ces chants, ces prières, ces consécration établis et pratiqués depuis tant de siècles, doivent faire considérer l'histoire de la Sainte-Ampoule, indépendamment même du témoignage d'Hincmar, comme une de ces vérités de tradition qui passent sans s'altérer, de génération en génération, de siècle en siècle, et se conservent dans les nations par leurs propres usages, même sans le secours des livres et des monuments historiques.

## ANCIEN BAPTISTÈRE, T. I, P. 220

Nous avons vu, dès l'année 1314, les fonts baptismaux établis dans l'intérieur de la cathédrale, à l'endroit où ils sont aujourd'hui placés.

En a-t-il été de même dès les premiers temps de la construction de Notre-Dame ? Notre cathédrale, ou du moins notre ville, a-t-elle jamais possédé un baptistère distinct, comme la plupart des antiques cités ? A-t-elle eu autrefois une chapelle particulière à l'entrée de l'édifice, destinée à l'administration du baptême ?

Ces questions sont, en elles-mêmes, intéressantes à examiner ; elles le sont d'autant plus que M. Tarbé nous a reproché d'avoir laissé tomber dans l'oubli le vénérable monument, où Clovis et les premiers Francs furent régénérés par l'eau sainte du baptême.

Nous devons avouer qu'ici de grandes difficultés surgissent devant l'historien de Notre-Dame. Des témoignages nombreux, épars, mais concluants, ce semble, nous portent à croire que le baptistère du V<sup>e</sup> siècle n'était point placé près de la cathédrale, mais bien dans une autre partie de la cité. D'autre part, une charte de Louis le Débonnaire désigne la cathédrale comme l'endroit même, où fut baptisé le fondateur de la monarchie des Francs.

Toutefois, avant de traiter la question, donnons quelques détails nécessaires pour ceux de nos lecteurs qui seraient moins familiarisés avec l'antiquité chrétienne.

Le baptême, dans les premiers siècles, se donnait par *immersion*<sup>2</sup>, c'est-à-dire que le catéchumène était plongé dans l'eau baptismale. On retrouve dans les catacombes de larges piscines qui ont dû servir à cet usage.

Lorsque la paix eut été rendue à l'Église par Constantin, le sacrement de la régénération fut administré solennellement le Samedi-Saint et la veille de la Pentecôte<sup>3</sup>. Le nombre des personnes qui devaient être baptisées en ces jours, nécessita un bâtiment spacieux, séparé de l'église, assez ample pour que la parole de Dieu pût être annoncée au peuple.

Le baptistère fut tantôt isolé et de forme ronde<sup>4</sup>, tantôt adossé aux murs de la basilique. Ce monument se divisait en deux parties : l'une destinée aux cérémonies préparatoires, l'autre au baptême même et aux cérémonies qui suivent. Au centre était une cuve large<sup>5</sup>, profonde, variée dans sa forme, en marbre, en granit, en porphyre ou en métal précieux. On y descendait par trois degrés ; elle était entourée de gradins superposés<sup>6</sup>.

Souvent, dans les baptistères, on élevait des autels, on y faisait brûler des cierges, ou des lampes remplies d'une huile odoriférante ; l'évêque y offrait même le saint sacrifice, distribuait la sainte communion aux nouveaux baptisés, et leur administrait le sacrement de Confirmation. C'est de là que ces édifices sont désignés sous le nom d'*églises* ou de *temples*. Cette discipline était encore en vigueur au temps de Charlemagne, comme on le voit par les écrits d'Alcuin.

Le baptistère était parfois orné avec la plus grande magnificence<sup>7</sup>. Des portiques à colonnes l'entouraient. À l'intérieur, au-dessus de la cuve, s'élevait une élégante coupole, également soutenue par des colonnes, et du milieu de laquelle pendait un vase d'or, renfermant l'huile sainte des catéchumènes<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> O pretiosa gemma quæ, pro unctione Francorum regum, ministerio angelico, cœlitus est missa. (*Répons chanté à l'arrivée de la Sainte-Ampoule*) ... Spiritus Sancti, qui, dono singularis gratiæ, in columba apparuit et divinum chrisma cœlitus pontifici ministravit... (*Répons chanté pendant la préparation du saint-chrême*).

<sup>2</sup> Le mot baptême signifie *immersion*, et répond au verbe *immergere*. L'apôtre saint Paul, faisant allusion au baptême, dit que nous sommes *ensevelis avec Jésus-Christ*.

<sup>3</sup> C'est en mémoire de cet ancien usage qu'en ces jours on fait la bénédiction des fonts baptismaux ainsi que la procession aux fonts le jour de Pâques.

<sup>4</sup> Près des églises cathédrales de Toul, de Verdun, au IV<sup>e</sup> siècle, s'élevaient des baptistères isolés, de forme circulaire, et dédiés à saint Jean-Baptiste. Le baptistère de Verdun était placé sur le bord d'un ruisseau, au pied de la cathédrale. La forme et le vocable de ces édifices leur firent donner quelquefois le nom de Saint-Jean-le-Rond.

<sup>5</sup> Le baptistère, quand il était vaste, renfermait quelquefois plusieurs cuves.

<sup>6</sup> Les catéchumènes femmes étaient séparées des hommes par un mur, ou par un grand voile ; des diaconesses seules les servaient ; elles les plongeaient dans l'eau, les oignaient avec le saint chrême, de telle sorte que le pontife ne les voyait pas. (Saint AUGUSTIN, *de Civitate Dei*, lib. XXII, cap. VIII)

<sup>7</sup> Celui de Latran, construit sous Constantin, était revêtu, à l'intérieur et l'extérieur, de pierres de porphyre. La cuve était d'argent. Au centre s'élevait une fontaine surmontée d'un agneau d'or, qui versait l'eau baptismale. Près de là, sur une colonne de porphyre, était un vase d'or du poids de 50 livres, destiné à renfermer le saint chrême. À droite, on admirait la statue du Sauveur, en argent très pur, du poids de 170 livres, et à gauche, celle de saint Jean-Baptiste, de même métal, et du poids de 100 livres. Tout autour, l'eau tombait dans la cuve, par le moyen de sept cerfs en argent, pesant chacun 80 livres.

L'évêque était, dans les premiers temps, seul ministre ordinaire du baptême ordinaire : l'église cathédrale jouissait donc seule du droit de baptistère.

Toutefois, au VIII<sup>e</sup> siècle, l'unique baptistère de la cité tend à disparaître ; les besoins devenant plus grands, on est obligé d'annexer des fonts baptismaux à chaque grande église. Alors les enfants sont présentés aussitôt après leur naissance, et les prêtres leur confèrent le sacrement de baptême.

Au IX<sup>e</sup> siècle, l'usage se généralise, et Léon IV en fait même une obligation : *Unusquisque fontes lapideos habeat*. Le baptistère devient une chapelle attenante à l'église et placée, comme les anciens baptistères, sous le vocable de saint Jean Baptiste.

Bientôt au baptême par *immersion* succède, au moins en Occident, le baptême par *infusion*, tel qu'il est donné actuellement. Les baptistères proprement dits sont abandonnés ; la cuve devient moins large, moins profonde : elle est définitivement placée dans le vestibule du temple saint<sup>2</sup>, ou dans une chapelle voisine du portail. Le terme de *baptistère* tombe en désuétude : on le remplace par celui de *fonts baptismaux*.

Quel fut, depuis les temps les plus anciens, l'usage de l'Église de Reims, relativement au baptistère ?

Dans la cathédrale actuelle, la partie inférieure de la nef n'a jamais eu de chapelle ; il nous paraît donc certain que, contrairement à l'usage général, les fonts furent toujours placés là où ils sont aujourd'hui. Il est certain qu'ils y étaient en 1314, et cela s'expliquerait assez facilement par la construction successive de l'édifice. Le transept ayant été terminé avant la nef, on plaça la cuve baptismale dans une travée voisine de l'entrée de l'église, ayant une porte près de la demeure épiscopale. Cette travée, de la hauteur des basses-nefs, mais de la profondeur du transept, rappelait assez les anciens baptistères placés près du portail, dans une chapelle isolée.

Nous ajouterons, toutefois, que la pensée de reporter le baptistère dans une chapelle, près de l'entrée de la basilique, paraît avoir reçu un commencement d'exécution. Dans la nef de gauche, à l'endroit où est placé aujourd'hui le tombeau de Jovin, s'ouvrait une porte, aujourd'hui fermée, et faisant face à la petite porte donnant dans la rue du Trésor. Sur le linteau de cette porte, en dehors, dans la cour du palais épiscopal, est sculptée la cérémonie de l'exorcisme. Un évêque, accompagné de deux clercs portant une croix et un bénitier, chasse le démon. Cette porte, ce morceau de sculpture n'indiqueraient-ils pas l'emplacement où l'on se proposait d'élever le baptistère, pour se conformer à l'usage et aux prescriptions de la liturgie ? Cette pensée, nous l'espérons, ne tardera pas à être réalisée.

Mais avant 1211, dans la cathédrale d'Hincmar, où furent placés les fonts baptismaux ?

Nous avons vu (page 29 de cet ouvrage) qu'en 969, Adalbéron travailla avec zèle aux bâtiments de l'église ; il l'agrandit, et détruisit, nous dit Marlot, une construction voûtée ou crypte, qui s'étendait depuis l'entrée jusqu'au quart de l'édifice. Sur cette voûte se trouvaient un autel dédié au Sauveur et des fontaines d'un travail merveilleux. Plusieurs auteurs ont vu dans ces fontaines de véritables fonts baptismaux (voir le continuateur de Flodoard ; Marlot latin, t. XI, p. 29), d'autres de simples constructions romaines<sup>3</sup>. Pour nous, nous sommes porté à croire que ces fontaines, fussent-elles primitivement construites par les Romains, ont été converties en baptistère, lorsque le baptistère de la cathédrale de Bétauze fut abandonné. Autrement pourquoi cette crypte voûtée ? Pourquoi cet autel élevé au saint Sauveur, comme à Latran dans le baptistère de Constantin ?

Mais où Adalbéron transféra-t-il le baptistère par lui détruit ? Il est à présumer que, se conformant à l'ordonnance de Léon IV, il établit les fonts baptismaux dans l'intérieur de l'édifice. Peut-être même construisit-il une chapelle spéciale pour les recevoir, et ainsi s'expliquerait l'éloge que font de lui les historiens, en disant qu'il travailla avec zèle aux *bâtiments* de l'église.

Voulons-nous remonter aux temps qui ont précédé Hincmar et Ebbon, et chercher l'endroit où s'éleva le baptistère, depuis Bétauze jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, l'endroit, par conséquent, où Clovis fut baptisé ?

Les historiens ne sont pas d'accord ; de savantes dissertations ont été écrites, il est vrai, mais elles laissent de l'obscurité sur une question qui est cependant d'une très haute importance.

---

Le baptistère de Pise, en Italie, est encore un monument des plus vastes et des plus remarquables. En France, on ne connaît plus que celui de Poitiers et celui d'Aix-en-Provence.

<sup>1</sup> Au lieu de la colonne surmontée d'un vase d'or renfermant le saint chrême, comme dans l'église de Latran, l'usage était plus généralement de suspendre au-dessus de la cuve une colombe d'or, renfermant le chrême, comme la tour ou colombe placée au-dessus des autels, et renfermant la sainte Eucharistie. Cette colombe, dit D. Chardon (*Histoire des Monuments*), rappelait le prodige opéré au baptême de Notre Seigneur, lorsque l'Esprit-Saint apparut sous la forme de cet oiseau.

L'existence de cet usage, au VI<sup>e</sup> siècle, est constatée par un concile tenu à Constantinople l'an 518, où des plaintes sont portées contre un patriarche d'Antioche, accusé d'avoir dérobé les colombes d'or de l'église et du baptistère. (Baronius, t VII, p. 14, éd. d'Anvers ; Hardouin, *Conciles*, t. II, p. 1319 ; t. IV, p. 307.)

C'est probablement cet usage qui a porté plusieurs historiens à contester l'authenticité de la Sainte-Ampoule. Ils ont prétendu que saint Remy avait reçu la fiole du saint chrême *ex alto*, c'est-à-dire de la colombe suspendue au baptistère, et non pas *e caelo*. Nous reviendrons plus tard sur ce fait. Pièces justificatives, *Authenticité de la Sainte-Ampoule* (voir plus haut).

<sup>2</sup> Au milieu du parvis ou *atrium*, on trouverait, dans un assez grand nombre d'églises, une fontaine où les fidèles se lavaient le visage et les mains, avant de pénétrer dans l'enceinte sacrée. Cette fontaine ne doit pas être confondue avec les fonts baptismaux, placés dans le vestibule ou *narthe*, ou dans une chapelle voisine.

<sup>3</sup> Nous lisons dans un *Almanach de Reims* de 1773, à l'article *Fontaines*, p. 76

« Il y avait autrefois à Reims, sous l'empire des Romains, des fontaines nombreuses. Il n'en existait plus du temps de Flodoard : il n'en dit mot. Il écrit seulement que, près des portes de la cathédrale, était une voûte ou arcade, et qu'au-dessus, quel que fût ce monument, il avait existé, jusqu'au pontificat d'Adalbéron, des *fontaines* d'un travail merveilleux. *Destruxit Adalbero... archiepiscopus, arcuatum opus quod erat secus valvas ecclesiae Sanctae Mariæ Remensis supra quod altare Sancti Salvatoris habebatur et fontes miro opere erant positi*. On ne doit pas s'étonner de la magnificence de ce monument, les Romains n'épargnant rien en ce genre ».

Cet emplacement est maintenant occupé par une fontaine dédiée à la mémoire de M. Godinot.

Nous n'avons pas la prétention de résoudre la difficulté : cependant, croyant pouvoir apporter à la discussion notre faible part de lumière, nous la traiterons aux *Pièces justificatives*.

Ici nous nous contenterons d'indiquer nos conclusions :

1° Clovis n'a pas été baptisé dans la chapelle ou crypte du palais épiscopal ;

2° Clovis a été baptisé dans une église *dédiée à saint Pierre* ;

3° La cathédrale de Reims, cette église dont nous faisons l'histoire, dont nous aimerions à relever l'éclat, ne peut revendiquer l'honneur d'avoir vu régénérer dans les eaux saintes du baptême les prémices de la nation des Francs ; elle était dès lors dédiée à Notre-Dame ;

4° Nous croyons même que le baptistère n'était pas alors attenant à la cathédrale ;

5° L'église de Saint-Pierre-le-Vieil, malgré l'opinion de plusieurs historiens, ne nous paraît pas non plus le lieu où fut célébrée cette imposante cérémonie ;

6° L'antique église de Bétauze, encore existante à cette époque, bien que dépossédée du titre de cathédrale depuis saint Nicaise, nous semble présenter plus de titres que toute autre église à cet insigne honneur.

Ici se présente une dernière question : la cuve où Clovis fut baptisé fut-elle plus tard transférée à la cathédrale, et combien de temps servit-elle ?

Nous croyons qu'elle fut conservée avec le plus grand soin, et même que, placée dans la cathédrale actuelle, elle dura jusqu'à la Révolution. « C'est, dit M. Louis Paris, une croyance probable que cette précieuse relique fut gardée avec le même soin que la chaire de saint Remy, le bâton de saint Gibrin, la chaire de saint Bernard »<sup>1</sup>. Ajoutons cependant que ce sentiment n'est point certain, et que plusieurs auteurs, considérant la forme de celle que possédait la cathédrale au XVIII<sup>e</sup> siècle, lui refusent une si haute et si vénérable antiquité.

Cette cuve, d'après Cocquault, avait en carré 1 mètre 30 centimètres ; elle reposait sur quatre colonnes. Le tout avait en hauteur 1 mètre 30 centimètres de circonférence ; à la base, 2 mètres 95 centimètres.

Au temps de Lacourt, cette cuve fut entourée et défendue par la grille qui, sous le nom de *cage de Saint-Nicaise*, protégeait la *pierre en forme de rouelle*, dont nous avons fait mention.

## OU FUT BAPTISÉ CLOVIS ? T.I, P.517

Le baptême de Clovis est l'un des événements les plus importants de notre histoire nationale : dès ce moment, une ère nouvelle s'ouvre pour les peuplades qui, à la suite de ce chef barbare, viennent d'envahir la Gaule ; de tribus nomades, elles prennent rang parmi les nations puissantes. La conversion de Clovis lui vaut les sympathies, entraîne vers lui les espérances des peuples gaulois, encore soumis à la puissance des rois ariens. **Clovis chrétien est le véritable fondateur de la monarchie française.**

Aussi, tout ce qui se rattache à ce fait mérite-t-il de fixer l'attention de l'historien.

Nous regardons d'abord comme incontestable que Reims fut la ville où Clovis reçut le baptême : les traditions de notre cité ne permettent aucun doute à cet égard, et les historiens qui osent avancer que le roi des Francs fut baptisé à Saint-Martin de Tours, nous paraissent induits dans une erreur manifeste par une interprétation forcée d'un texte de saint Nicet de Trèves.

Mais à la fin du V<sup>e</sup> siècle, la ville de Reims renfermait un grand nombre d'églises ou d'oratoires. Le testament de saint Remy en mentionne seize, élevés dans nos murs. Laquelle de ces églises fut témoin du grand événement qui allait changer les destinées de la France ?

Ici, les historiens ne sont plus d'accord : de savantes dissertations ont été écrites, et la question reste encore indécise. La résoudre nous ? Nous n'en avons pas la prétention : notre désir est de mettre dans son plus grand jour une solution *entrevue par d'autres*, et d'attirer sur ce point de nouvelles discussions et de nouvelles lumières.

Pour répondre à cette question : *Dans quelle église de Reims fut baptisé Clovis ?* écoutons d'abord les anciens historiens qui ont rapporté les circonstances de ce baptême : nous verrons ensuite ce que la critique est en droit de conclure de leurs témoignages.

Flodoard, l'annaliste rémois, après nous avoir redit comment, la veille du baptême, après les offices de la nuit, saint Remy et Clovis se rendent ensemble dans l'oratoire de Saint-Pierre, attenant à la chambre à coucher du roi des Francs, « *oratorium beatissimi Àposolorum principis Petri, CUBICULO REGIS forte CONTIGUUM, pariter ingrediuntur* » ; comment, en présence de la reine Clotilde, de plusieurs clercs, serviteurs et officiers du roi, le saint évêque donne au prince ses dernières instructions ; comment Dieu, voulant frapper par un prodige l'esprit du chef barbare, remplit tout à coup l'oratoire d'une lumière éclatante et d'une odeur délicieuse, l'annaliste ajoute :

« Enfin on prépare le chemin depuis le palais du roi jusqu'au baptistère ; on suspend des voiles, des tentures ; les places sont couvertes de tapis, l'église est parée, le baptistère est rempli de baume et d'autres parfums, et le Seigneur répandait sa grâce sur le peuple avec une telle abondance, qu'on croyait respirer les doux parfums du paradis. Précédé des évangiles et des croix, au milieu du chant des litanies, des hymnes et des cantiques spirituels, le saint pontife s'avance *du palais au baptistère*, conduisant le roi par la main, suivi de la reine et du *peuple*. Quand on fut arrivé au baptistère, le clerc qui portait le saint-chrême, arrêté par la foule, ne put arriver jusqu'aux fonts baptismaux... »

---

<sup>1</sup> M. Louis Paris, parlant de cette cuve, nous dit, dans son mémoire sur le mobilier, « qu'il avait connu à Reims un honnête antiquaire affirmant que, dans une de ses tournées aux environs de Reims, et quelque peu après le bris de la Sainte-Ampoule par le citoyen Ruhl et ses acolytes, les Caius Gracchus et les Mutius Scævola de l'endroit, il avait vu, dans la basse-cour d'un chaud patriote du temps, la vénérable piscine dans laquelle avait été baptisé le roi Clovis. Le farouche réciprocité en avait fait une auge où s'abreuvaient ses immondes bestiaux. Quoique le pays de Reims ait nourri un assez grand nombre de sans-culottes parfaitement capables d'un pareil acte, nous devons déclarer que nous accueillons cette révélation avec une extrême défiance ». (L. Paris, *Ancien Mobilier de la Cathédrale*)

« Personne, ajoute Marlot en reproduisant le récit, ne pouvait entrer dans l'église ni en sortir » (Flodoard. – Marlot, t. II, p. 44).

Saint Grégoire de Tours (t. 1, liv. 2), qui vint à Reims, en 572, vénérer les reliques de saint Remy, est encore plus explicite :

« Les *places* sont couvertes de voiles ornés de peintures, les *églises* décorées de courtines blanches ; le *baptistère* est préparé ; on répand des parfums ; les cierges odoriférants brillent en grand nombre, et tout le *temple du baptistère* est rempli d'une odeur divine. *Velis depictis adumbrantur plateæ, ecclesiæ cortinis albenibus adornantur, baptisterium componitur, balsama diffunduntur, micant flagrantis odore cerei, totumque templum baptisterii divino respergitur odore* ».

Fortunat, poète du VI<sup>e</sup> siècle, presque contemporain de saint Remy, et auteur d'une vie de ce saint apôtre, dont il était venu visiter le tombeau avec Grégoire de Tours (572), va plus loin encore ; il affirme que le baptême fut donné *dans la basilique de Saint-Pierre* :

*"In civitatem Remorum venientem, in basilica Sancti Petri, quæ nunc ad palatium dicitur, regem beatus Remigius baptizavit"*.

De ces textes, que devons-nous conclure ?

I. Il est incontestable que Reims possédait un *baptistère* véritable, c'est-à-dire un édifice *distinct*, réservé pour l'administration du baptême. Flodoard, Marlot, saint Grégoire de Tours ne permettent pas d'en douter : *Baptisterium ; totum templum baptisterii*.

Mais quel était ce temple, où le fier Sicambre courba son front devant l'apôtre de Reims, où il adora ce qu'il avait brûlé, et jura de brûler les idoles qu'il avait précédemment adorées ?

II. Pour arriver à une solution, il nous paraît nécessaire de déterminer d'abord quel était cet *oratoire de Saint-Pierre*, où Clovis revoit les instructions de saint Remy.

1° *L'oratoire de Saint-Pierre* n'est point la *crypte* consacrée plus tard à saint Remy, et placée sous la cathédrale elle-même. Elle ne pouvait être *attendant* à la chambre du roi.

2° *L'oratoire de Saint-Pierre* n'est point l'église de Saint-Sixte, dédiée autrefois au prince des apôtres, mais située *hors de la cité, loin de la cité*. Ce n'est point là que Clovis a dû habiter ; le palais épiscopal de saint Remy fut certainement la demeure royale, en ces jours précieux où le roi et Clotilde recueillaient avec foi et piété toutes les paroles qui sortaient de la bouche de l'apôtre de Reims.

3° *L'oratoire de Saint-Pierre* n'est point l'église de *Saint-Pierre-le Vieil*. Tout en admettant l'existence de cette église au moment du baptême de Clovis (ce que nie Gêruzez), nous n'y voyons point de palais où le roi et sa suite aient pu habiter pendant les jours qui précédèrent le baptême : ce n'est donc point là l'oratoire *attendant* à la chambre à coucher du roi.

4° Mais ne serait-ce point la *crypte du palais épiscopal* ? — Elle était dédiée à saint Pierre, à tous les apôtres, à tous les martyrs. — Au-dessus s'élevait un bâtiment, alors destiné à recueillir les archives et auquel, plus tard, fut substituée la chapelle actuelle du palais. Cette crypte pouvait donc être *voisine* de la chambre à coucher du roi. — Du temps de Flodoard, on y offrait chaque jour le saint sacrifice de la messe. Pourquoi la vénération conservée pour ce lieu ? Sinon parce que là se firent entendre les prédications de saint Remy à Clovis, de là montèrent vers le ciel les ardues prières de sainte Clotilde.

Le sentiment que nous adoptons ici est celui de D. Mabillon, et son témoignage a d'autant plus de poids, que ce savant bénédictin de Reims a dû étudier avec plus de soin les antiquités de la cité qu'il habitait.

Reims ne nous présentant plus d'autre église ou oratoire *placé sous le vocable de saint Pierre*, il nous paraît assez certain que c'est du palais actuel, voisin de la cathédrale, du palais de saint Remy, que va partir le cortège royal. Mais qu'en conclure relativement au baptistère ?

III. Comme plusieurs édifices revendiquent l'honneur d'avoir vu baptiser Clovis, pour simplifier la discussion, nous allons d'abord écarter les monuments en faveur desquels on n'apporte *aucune* preuve solide.

1° Le baptistère, ou la basilique dans laquelle Clovis reçut le baptême, est *consacré à saint Pierre*, d'après Fortunat, auteur contemporain, qui est venu à Reims et a vu ce lieu célèbre. La discussion se trouve ainsi circonscrite : le baptême n'a pu avoir lieu que dans une église ou oratoire *consacré à saint Pierre*.

2° Clovis ne put être baptisé dans la *chapelle du palais*, ou crypte dédiée à saint Pierre, et attendant à la chambre à coucher du roi. Le roi est *conduit au baptistère, au temple* du baptistère. Clovis reçut donc l'onction sainte au lieu ordinaire où se conférait le baptême, au *baptistère* proprement dit. Or ce n'est pas dans la chapelle privée d'un palais, près d'une chambre à coucher, que pouvait être établi un baptistère, destiné à contenir quelquefois plusieurs milliers de catéchumènes. D'ailleurs, les textes sont positifs.

Le roi, conduit par saint Remy, va *du palais au baptistère* : « *ab aula pergit ad baptisterium* » ; la foule le précède et le suit, enfin il arrive au baptistère : « *Ubi vero ad præparatum baptisterii perventum est locum* ». Il a donc eu un trajet à parcourir : le chemin est préparé : « *via præparatur* » ; les places sont tendues de voiles peints : « *plateæ velis depictis adumbrantur ; plateæ sternuntur hinc inde* ».

3° *L'église de saint Sixte*, dédiée au prince des apôtres, est par trop éloignée ; ce n'est point hors de la ville que devait être le baptistère de la cité : *templum baptisterii*.

IV. Restent en présence la cathédrale de saint Nicaise, la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil, et, ajouterons-nous, l'ancienne église de Bétauze. Examinons les titres que va nous présenter chacun de ces édifices.

1° D'après nous, la *cathédrale actuelle*, cette église dont nous aimerions à relever encore l'éclat, ne peut revendiquer l'honneur d'avoir vu régénérer, dans les eaux saintes du baptême, les prémices de la nation des Francs.

Clovis a reçu le sacrement qui fait les chrétiens dans un lieu nommé *baptistère*. Or ce n'était point l'usage alors que les cathédrales *renfermassent* les fonts baptismaux. Comment supposer que *dans* une église se trouvent une immense cuve, une fontaine qui verse l'eau ; et des conduits qui la laissent échapper ?

Pour admettre l'opinion soutenue par Marlot, défenseur des droits de Notre-Dame, il faut faire violence à tous les textes. Il n'y a plus de trajet proprement dit (le palais était attenant à l'église cathédrale). Où sont ces places que l'on traverse, ces églises devant lesquelles on passe, d'après saint Grégoire de Tours ? Où seront ce clergé qui précède le roi, ce peuple qui le suit, et sans doute ces trois mille soldats de Clovis qui reçurent le baptême avec lui ? À moins, qu'avec M. Tarbé, on ne suppose gratuitement une promenade dans les rues avant la cérémonie.

Les textes distinguent le *baptistère de l'église* :

"Baptisterium aspergitur balsamo, ecclesia componitur, totumque templum baptisterii aspergitur, ecclesiae adornantur..."

Enfin, et ce témoignage nous paraît de tous le plus convaincant, Fortunat affirme que Clovis fut baptisé dans la *basilique de Saint-Pierre*. Or, *jamais* la cathédrale actuelle ne fut dédiée à saint Pierre ; saint Nicaise la consacra à la Très Sainte Vierge, et Fortunat n'a pu se méprendre sur ce point.

Mais, dira-t-on, si ce n'est pas dans la cathédrale même que saint Remy conféra le baptême à Clovis, que faire des paroles de Louis le Débonnaire à Ebbon ? Ce monarque, parlant de la réédification de la cathédrale, à laquelle il s'intéresse, dit au prélat :

« Dans cette église, notre nation des Francs avec son roi, de même nom que nous<sup>1</sup>, a été lavée dans les eaux sacrées du baptême, et enrichie des sept dons de l'Esprit-Saint. – In qua... gens nostra Francorum rege cum equivoquo nostro, ejusdem gentis, sacri fontis baptismate ablui ac septiformis Spiritus Sancti gracia illustrari promeruit ». (Flodoard, édit. de l'Acad., t. I, p. 342).

Nous répondrons :

1° que dans cet acte de donation, l'exactitude *historique* n'était pas *essentielle*. Le prince, voulant rappeler la gloire de l'église cathédrale, lui attribue l'honneur d'avoir vu baptiser Clovis, parce qu'à elle seule appartenait le droit d'avoir un baptistère, et que le baptistère étant une de ses dépendances, on peut attribuer à la cathédrale ce qui a lieu dans le baptistère.

2° Le témoignage du IX<sup>e</sup> siècle ne peut ni détruire les raisons que déjà nous avons alléguées, ni contrebalancer les preuves historiques que nous apporterons dans un instant. Au portail principal de la cathédrale *actuelle*, le baptême de Clovis est gravé sur la pierre, d'une manière encore bien plus apparente que dans une charte royale ; dira-t-on pour cela que c'est dans la *cathédrale de 1212* que Clovis a reçu le baptême ? La gloire, cependant, de cette grande régénération n'en rejailit pas moins sur le monument actuel.

Ainsi, d'après nous, la cathédrale ne peut revendiquer pour elle-même l'honneur d'avoir été, dans un sens rigoureux, le berceau de la foi chrétienne dans la nation française.

Mais, si ce n'est ni dans la cathédrale de saint Nicaise, ni dans la chapelle du palais, que le premier roi des Francs est devenu chrétien, n'est-ce pas dans un baptistère *attendant à l'édifice*, baptistère transféré, plus tard, par Adalbéron près du vestibule ou dans l'intérieur de Notre-Dame ?

Nous ne le pensons pas, et nous croyons pouvoir dire : Clovis n'a pas été baptisé dans un baptistère situé auprès de la cathédrale actuelle ; le texte des récits de Flodoard et de saint Grégoire de Tours indique le contraire ; nous l'avons déjà démontré. Et si l'on voulait nous objecter que les paroles de Marlot : « *Eundi via ad baptisterium... velis protenditur, et desuper adumbratur... plateæ sternuntur, ecclesiae componitur baptisterium* », supposent un lieu voisin, peuvent s'entendre d'un passage couvert de voiles, nous répondrions par le témoignage de Flodoard et de saint Grégoire de Tours, que, si le baptistère était adossé à la cathédrale et voisin du palais, il n'y avait plus de *chemin à préparer*, de *places* à couvrir. Nous dirions que saint Grégoire de Tours suppose un édifice distinct, un temple formant le baptistère, « *totum templum baptisterii* ». Enfin, nous rappellerions que Fortunat mentionne la *basilique* de Saint-Pierre. Or, le baptistère, établi plus tard près de la cathédrale, n'a pu être appelé une *basilique*, et n'a jamais été placé sous le vocable de Saint-Pierre.

Quelle est donc cette église de Saint-Pierre ?

"In civitatem Remorum venientem, in basilica Sancti Petri, quæ nunc dicitur ad palatium, regem beatus Remigius baptisavit".

2° Plusieurs auteurs, et entre autres M. Louis Paris, pensent que le baptême eut lieu à *Saint-Pierre-le-Vieil*, église ainsi appelée à cause de son ancienne origine. Un témoignage de M. Louis Paris est, sans doute, pour nous d'une grande autorité ; mais nous regrettons que, dans la circonstance présente, il ne soit fortifié d'aucune preuve positive. C'est simplement une *tradition* reçue à Reims, dit M. Tarbé, qui n'admet pas le sentiment de ces auteurs, et Marlot, sans l'adopter lui-même, la donne comme remontant au IX<sup>e</sup> siècle (Marlot latin, p. 160, en parlant d'une vie de sainte Clotilde composée en 900).

Malgré l'antiquité de cette tradition, nous croyons pouvoir demander sur quel fondement on prétend appuyer les droits de Saint-Pierre-le-Vieil. Est-ce sur quelques paroles, tirées des testaments de saint Remy, de Sonnace, de Landon, par

<sup>1</sup> Clovis (*Clodoveus* ou *Lodoveus*) est le même nom que Louis (Ludovicus).

lesquelles ces évêques établissent leur héritière l'église de Saint-Pierre, « *infra urbem quæ curtis Dominica dicitur* », église qui est celle de Saint-Pierre-le-Vieil ? Cette preuve serait de nulle valeur : saint Remy légua deux sous d'or à l'église de Saint-Pierre-le-Vieil, comme il le fit aux autres églises de la cité : il n'établit aucune distinction entre Saint-Pierre et les autres. On ne peut donc rien conclure du testament de saint Remy ; rien, par conséquent, du testament de ses successeurs.

Plusieurs auteurs, expliquant les mots *curtis Dominica*, prétendent qu'il y avait près de cet édifice une demeure appelée *cour du Seigneur, cour royale, ou palais*, élevée pour l'évêque. D'après eux, ce serait bien là cette basilique de Saint-Pierre mentionnée par Fortunat, « *quæ nunc ad palatium dicitur* ». Cette interprétation des mots *curtis Doininica* est ingénieuse, mais elle ne nous paraît point assez solidement établie : rien ne prouve qu'il y ait jamais eu un palais auprès de cette église. Nous doutons, d'ailleurs, qu'on ait pu lui donner le titre de *basilique*, titre qui semble réservé aux églises cathédrales.

3° Quant à nous, nous inclinons plutôt pour *l'église de Bétauze*, devenue plus tard la collégiale de Saint-Symphorien. Dans le texte de Fortunat, le lieu du baptême est nommé *basilique de Saint-Pierre*. Or, l'église, appelée plus tard Saint-Symphorien, fut consacrée par Bétauze au *prince des apôtres* : le nom de *basilique* peut avoir été conservé par vénération ou par habitude à cette ancienne cathédrale<sup>1</sup>. Quand saint Nicaise transféra le siège épiscopal de l'église des Saints-Apôtres dans le temple élevé à la Sainte-Vierge sur l'emplacement de l'antique Capitole rémois, le saint évêque a pu continuer à se servir du baptistère, qui, sans aucun doute, y avait été établi<sup>2</sup> ; et comme du palais épiscopal à l'église de Bétauze, il n'y avait que peu de distance (le palais ayant autrefois une sortie sur la rue du Corbeau, en face de la maison dite de la Visitation) ; comme, d'ailleurs, cet édifice vénérable réunissait toutes les autres conditions demandées pour cette destination, qu'il était assez vaste, qu'il appartenait au domaine épiscopal, qu'il était entouré de bâtiments pouvant encore servir à loger le pontife, nous pensons que saint Nicaise a pu conserver, *pour servir de baptistère*, l'église même de Bétauze, jusqu'au jour où fut élevé, près de la cathédrale, un nouveau baptistère, plus tard détruit par Adalbéron. Ajoutons que ce baptistère, *templum baptisterii*, était le *seul* dans la cité, l'évêque administrant tout seul, dans ces temps, le baptême solennel.

Ce qui confirmerait encore notre sentiment, que le baptistère, au temps de saint Remy, était l'ancienne église de Bétauze, c'est que cette basilique demeura sous le titre de *diaconie* (Marlot, édition de l'Académie, t. III, p. 109) ; or, les diacres qui l'occupaient, destinés au soulagement des pauvres, servaient d'une manière toute particulière dans l'administration du baptême.

Enfin, comme elle tenait à l'ancien palais de Bétauze, cette basilique de Saint-Pierre pouvait être nommée *ad palatium*, pour la distinguer de l'église de Saint-Pierre-le-Vieil ; de même qu'elle était dite *infra urbem*, pour ne pas la confondre avec l'ancienne église de Saint-Pierre, dédiée par saint Sixte, laquelle était hors de la ville.

Ce sentiment que nous hasardons, ne serait pas nouveau ; car Gérusez, après avoir affirmé que l'église paroissiale de Saint-Pierre-le-Vieil n'existait pas encore au temps de saint Remy (et il prétend réfuter, par cette seule assertion, le sentiment des auteurs qui placent dans cette église le baptême de Clovis), ajoute :

« D'autres ont pensé que *ce pouvait être dans l'église de Saint-Symphorien, alors dédiée à saint Pierre et aux apôtres. Cette chapelle pouvait également servir pour le baptême* ».

Combien de temps l'ancienne cathédrale tint-elle lieu de baptistère ? À quelle époque fut construit, près de la cathédrale actuelle, un édifice où furent placés les fonts baptismaux ? Est-ce au VIII<sup>e</sup> siècle, lorsque chaque grande église, chaque paroisse eut ses fonts baptismaux distincts, ou bien quand l'archevêque Ebbon reconstruisit sur de plus grandes proportions la cathédrale bâtie par saint Nicaise ? Nous n'en savons rien ; il nous suffit d'avoir recherché où était le baptistère de Reims, au temps de saint Remy, et quelle église de notre cité vit inaugurer l'ère nouvelle dont nous parlions, de laquelle datent notre monarchie et la gloire véritable de la nation des Francs.

---

<sup>1</sup> Elle était véritablement cathédrale du temps de Bétauze. M. Gérard, chanoine de Saint-Symphorien, mort en 1749, avait conservé une inscription, autrefois placée au-dessus de la porte de cette église :

*Hic bis quinque patres primam tenuere cathedram.  
Ad Mariæ templum transtulit undecimus.*

Dans une charte de Raoul le Vert, de l'an 1119, on voit que Saint-Symphorien a *joui* du titre de cathédrale, *temporibus novem Remensium pontificum*. (*Almanach de Reims, 1774, p. 85*).

<sup>2</sup> Saint Grégoire de Tours dit que les baptistères, durant les premiers siècles, étaient toujours *près des cathédrales*. Fortunat et Onufrius tiennent le même langage. L'église de Bétauze avait donc son baptistère.

L'ÉVANGÉLISATION APOSTOLIQUE DES GAULES

2<sup>e</sup> PARTIE DE  
L'ÉVANGÉLISATION APOSTOLIQUE DU GLOBE

CHAPITRE XV - ÉVANGÉLISATION APOSTOLIQUE DES GAULES EN PARTICULIER.

OPPOSITIONS DE QUELQUES CRITIQUES MODERNES, INSENSÉES ET MALSAINES. - LA GAULE CHRÉTIENNE, FILLE DES APÔTRES. - LA FRANCE, UNE DES PREMIÈRES À CONNAÎTRE LE CHRISTIANISME. - PREUVES DE RAISON. - PAROLES DE TERTULLIEN. TÉMOIGNAGE DE TARAUD. - NULLITÉ DES TEXTES DE GRÉGOIRE DE TOURS ET DE SULPICE SÉVÈRE. - LE BREF DE PARIS. - NOTE DE BARONIUS.

Après les preuves de l'évangélisation apostolique du globe tout entier : *in universo orbe*, il peut bon droit, paraître superflu de produire des raisons particulières, pour assurer la même gloire aux églises des Gaules : il n'en est pas ainsi. Sous prétextes, que nous examinerons bientôt, **des critiques modernes et des critiques français s'obstinent à nier l'évangélisation de la France par les apôtres en personne, ou par les compagnons de leur apostolat.**

**Insensées et malsaines sont leurs prétentions.**

Insensées : **elles ne reposent sur aucun fondement solide, et nous leur opposons une négation radicale.**

La vérité est 1° qu'en France, **la foi remonte aux premiers jours de l'église naissante.** À l'exemple de ses sœurs de l'Orient et de l'Occident, la Gaule peut dire **en toute assurance** : Et moi aussi; je suis fille des apôtres. Je ne suis pas un enfant posthume, je connais ma généalogie. Comme celui de mes sœurs, mon acte de baptême date de l'époque écoulée entre la croix du Calvaire et la ruine de Jérusalem.

La vérité est 2° qu'après la Palestine, la France la première peut-être, a connu le christianisme je veux dire a été sérieusement informée de la naissance de Notre-Seigneur et des miracles qui éclatèrent autour de Son berceau : venons aux preuves.

Nous demandons d'abord à nos critiques jansénistes et gallicans : Où avez-vous vu qu'en annonçant la prédication de l'évangile par toute la terre, avant la ruine de Jérusalem, Notre-Seigneur ait dit : Cet évangile sera prêché dans tout l'univers, *in universo orbe*, excepté dans les Gaules ?

Où avez-vous vu que saint Paul, annonçant à deux reprises différentes, l'an 58 et l'an 60, que l'évangile avait fait le tour du monde, ait placé cette restriction : excepté dans les Gaules ?

De quel droit mettez-vous aux paroles du Fils de Dieu et des apôtres une limite qui n'existe pas, et que ni l'Écriture ni les Pères n'y ont jamais trouvée ?

Sur quelle autorité vous permettez-vous d'exclure les Gaules du bienfait de l'évangélisation apostolique ? Les Gaules étaient-elles un coin de terre inconnu ? N'étaient-elles pas, au contraire, une des parties les plus considérables et les plus florissantes de l'ancien monde ? Ne formaient-elles pas un assemblage de nations très connues et très redoutées ? N'étaient-elles pas aux portes de Rome, demeure de saint Pierre, spécialement chargé de former l'immense bercail dont il était le chef ?

Et pendant vingt-cinq ans, saint Pierre serait demeuré à Rome, les bras croisés, en face des Gaules, journellement fréquentées par les Romains, sans y venir lui-même, ou sans y envoyer un seul missionnaire ! Et parmi les autres apôtres ou les soixante-douze disciples, qui visitèrent les peuples les plus obscurs, les plus reculés de l'Afrique, de l'Europe et de l'Asie, pas un n'aurait eu la pensée d'évangéliser les Gaules!

**Poser de pareilles questions, n'est-ce pas les résoudre ?**

D'ailleurs, est-ce que dans **les témoignages des Pères**, notamment saint Irénée et Tertullien, les Gaules et toutes les Gaules ne sont pas nommées, parmi les nations appelées primitivement à la foi ? Enfin, nos anciennes traditions ne sont-elles pas unanimes à faire remonter l'origine de nos grandes églises jusqu'aux apôtres !

Pour fermer la bouche à ses détracteurs, la France peut donc leur dire ce que l'Église elle-même dit aux hérétiques :

« **Qui êtes-vous ? quand et d'où êtes-vous venus ? que faites-vous chez moi n'étant pas miens ?** de quel droit, Marcion, coupez-vous ma forêt ? qui vous autorise, Valentin, à détourner mes canaux ? qui vous donne le pouvoir, Apelles, de déplacer mes bornes ? **La possession est à moi : pourquoi venez-vous ici, tous tant que vous êtes, semer et brouter dans mon champ ?**

« La possession est à moi ; je possède depuis longtemps ; je possède la première ; j'ai des titres certains, signés de la main des premiers possesseurs : **je suis héritière des apôtres** » (*De præscript.*, ch. xxxvii).

Cette glorieuse prétention est bien fondée. Écoutons d'abord un vénérable organe de nos anciennes traditions.

« **Nous ne trouvons pas un des anciens évêchés des Gaules, qui n'ait eu pour fondateur quelque disciple de Jésus-Christ ou des apôtres. Saint Paul passant en Espagne laissa Trophime à Arles ; saint Pierre envoya à Bourges saint Ursin, qui avait été lecteur en la dernière cène, où Notre-Seigneur institua le Très Saint Sacrement ; saint Martial à Limoges, qui prêcha aussi à ceux de Bordeaux, de Toulouse, de Cahors et d'Aquitaine.**

« **On croit que c'est de lui que saint André dit à Notre-Seigneur, dans le désert, qu'il y avait un enfant qui portait cinq pains et deux poissons, et qui ressuscita un mort avec le bâton que saint Pierre lui avait donné.**

« À Cologne, saint Materne, le fils unique de la veuve de Naïm, ressuscité par Notre-Seigneur. À Trèves, saint Euchaire ; à Châlons, en Champagne saint Memmius ; à Reims, saint Sixte ; à Orléans, saint Aubin, un des soixante-douze disciples.

« Le christianisme fit de grands accroissements en Gaule sous les empereurs Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus, Domitien, Nerva, Trajan, par les soins des prédicateurs que saint Pierre y avait envoyés.

« Saint Clément, son successeur en la chaire, continua l'ouvrage que son maître avait commencé, et envoya en ces provinces plusieurs disciples de Notre-Seigneur, et presque tous les grands hommes qui faisaient profession de christianisme, pour travailler à l'instruction du peuple, le plus docile qui soit dans le monde.

« À Lyon, saint Pothin ; à Tours, saint Gatien ; à Rouen, saint Nicaise ; au Mans, saint Julien avec Simon le Lépreux. Saint Denys, Aréopagite, était venu d'Athènes avec ses compagnons : Eutrope, Regulus, Jonas, Rustique, et Éleuthère. Saint Clément l'envoya dans les Gaules et lui donna quatre autres compagnons : Sanctinus, Tautinus, Lucianus et Eugenius, autrement Marcellus, la plupart citoyens Romains.

« Saint Denys arrive en Provence avec sa chère troupe qui venait de Rome, d'Asie, de Grèce et de Palestine, pour déraciner l'idolâtrie et prêcher l'évangile en Gaule. À Arles, il apprit l'état de l'Église, les mœurs et les enseignements que son maître saint Paul avait donnés aux habitants de cette ville. Il y laissa Regulus ou Rieul pour gouverner cette église qui n'avait point de pasteur, Trophime étant déjà décédé. Lui-même continua son chemin et dispersa ses disciples selon le besoin »<sup>1</sup>.

**Cependant, après une possession paisible de plus de quatorze siècles, des hommes, qui se croyaient d'autant plus habiles qu'ils étaient plus dédaigneux, vinrent contester aux églises des Gaules, à celle de Paris en particulier, leurs titres originaires et bafouer leurs traditions. Grâce à l'esprit de dénigrement qui soufflait alors sur l'Europe, ils réussirent à former une école de négateurs. Recrutée tour à tour parmi les protestants, les jansénistes, les gallicans, les rationalistes, tous fils de leur éducation païenne, cette triste école comptait encore, dans ces derniers temps, quelques représentants attardés**<sup>2</sup>.

Voués au noble métier de dénicheurs de saints, maîtres et disciples ont trouvé bon de décapiter nos églises et de laisser les Gaules ensevelies, jusqu'au milieu du troisième siècle, dans les ténèbres du paganisme, tandis que le reste du monde jouissait depuis longtemps de la lumière de l'évangile. **Sur quoi appuyaient-ils cette prétention, assez peu patriotique ? sur deux textes isolés : l'un de Sulpice Sévère, l'autre de Grégoire de Tours.**

Nous arrêter à discuter ces textes et à les réfuter, serait recommencer un travail fait par vingt auteurs et bien fait<sup>3</sup>. Il nous suffira de dire :

1° que **le texte de Sulpice Sévère a été mal traduit** ; cela sciemment et dans l'intérêt de la cause ;

2° que **le texte de Grégoire de Tours a été interpolé** ;

3° qu'en les supposant bien traduits et non interpolés, ces textes **prouvent rien contre l'apostolicité immédiate de nos églises**, attendu qu'ils sont **en contradiction avec le sens commun, l'autorité des Pères, les faits les plus éclatants de l'histoire et le témoignage de toutes nos traditions**. Voilà ce qu'ont **démontré** avec une incontestable évidence les auteurs que nous venons de nommer et les savants compagnons de leurs travaux<sup>4</sup>.

Il y a trois cents ans, **Baronius** fermait, par ces paroles bonnes à rappeler, la discussion sur l'autorité de Grégoire de Tours en particulier, par conséquent de Sulpice Sévère et des hypercritiques, tous à cheval sur ces deux auteurs :

**« Quant au texte de Grégoire de Tours, qui met au troisième siècle la mission de saint Denys à Paris, et qu'on oppose à toute la tradition : ce texte est aussi vrai que ceux, où cet auteur recule à la même époque la mission de saint Trophime à Arles, de saint Paul à Narbonne, de saint Martial à Limoges, qui tous furent envoyés par les apôtres, comme l'attestent clairement les actes et les anciens martyrologes. Que Grégoire me pardonne : il ne s'est pas trompé seulement sur les temps anciens, mais encore sur les choses de son époque, comme je l'ai souvent démontré »** (Annot. ad Martyrol., 9 novembre.

<sup>1</sup> Taraud, *De l'état des Gaules* ; voir aussi : *Vie de saint Martial*, par le P. Bonaventure de Saint-Amable, 1<sup>ère</sup> part., liv. VI, ch. v ; *Chronique de Verdun*, par Hugues de Flavigny ; *Annales d'Avignon*, par Bordein, arch. de cette ville ; Dupleix, *Histoire de Clovis* ; Gabriel du Préau, *Histoire de Pépin* ; Pamélius, in *Tertull. lib. adv. Judæos*, ch. vii, etc.

<sup>2</sup> **Le plus judicieux des critiques, le père Honoré de Sainte-Marie, prouve que les critiques modernes se sont fait bien souvent des règles à plaisir, qu'ils les ont observées ou négligées suivant leurs caprices, et que, par conséquent, on fait très bien de revenir sur plusieurs de leurs jugements. Réflexions sur les règles et l'usage de la critique, t. II, p. 7.**

<sup>3</sup> Voir entre autres : Hugo Ménard. *Diatrib. in Sulpit. Sever* ; le P. Bonaventure de Saint-Amable, *Apostolat de saint Martial* ; M. Faillon, *Monuments inédits de l'apostolat de sainte Madeleine*, etc. M. l'abbé Arbellot, *Sur saint Martial* ; MM. Davin et Darras, *Vie de saint Denys l'aréopagite*, etc., etc.

Lorsqu'il y a quelques années, le diocèse de Paris revint à la liturgie romaine, on présenta le nouveau Propre à l'approbation du souverain pontife. **Pie IX** fit effacer des leçons ce qui paraissait contraire à l'apostolat de saint Denys l'Aréopagite, comme premier évêque de Paris. « **L'église catholique**, dit-il, **n'a jamais connu qu'un saint Denys**, missionnaire dans les Gaules, celui qui fut disciple de saint Paul et à qui vous devez le don de la foi ». Telle fut aussi la constante tradition de la France, attendu que l'église de Saint-Louis des Français à Rome, bâtie à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, est dédiée à la sainte Vierge, à saint Denys l'Aréopagite, apôtre de Paris, et à saint Louis, roi de France.

<sup>4</sup> Voir : *De l'autorité de Grégoire de Tours*, par M. Lecoy de la Marche, de l'école des Chartes.

## CHAPITRE XVI – ÉVANGÉLISATION APOSTOLIQUE DES GAULES EN PARTICULIER

**HISTOIRE DU MARTYROLOGE DES GAULES, *MARTYROLOGIUM GALLICANUM* - ORIGINE DE CET OUVRAGE. - SOINS APPORTÉS À SA RÉDACTION. - SON IMPORTANCE. - IL CONSACRE L' APOSTOLICITÉ IMMÉDIATE DE NOS ÉGLISES. - IL MET À NÉANT LES OBJECTIONS DES CRITIQUES MODERNES.**

La plupart des auteurs cités au chapitre précédent ont eu de glorieux prédécesseurs. Dès le principe, **la France, la vraie France, la France de la tradition**, s'émut à l'audacieuse prétention des hypercritiques. **Une réaction puissante se manifesta sous Louis XIII : voici à quelle occasion.**

**À l'exemple de ses prédécesseurs, le pieux monarque récitait chaque jour son bréviaire.** Comme il disait l'office de saint Denys l'Aréopagite, apôtre de Paris, le Père Sirmond entra chez le roi : « Quel Saint Denys fêtez-vous aujourd'hui ? lui demanda le prince ». Sirmond lui répondit : « Je fête saint Denys, venu dans les Gaules au milieu du troisième siècle : c'est lui, et non pas saint Denys l'Aréopagite, qui est l'apôtre de Paris ».

Troublé de cette réponse, le roi garda le silence. Quelques jours après il fit appeler **du Saussay**, protonotaire apostolique, et depuis évêque de Toul, **un des plus laborieux, des plus modestes et des plus savants hommes de son siècle.** Le roi se plaignit des attaques dirigées contre la tradition des églises de France. Elles lui paraissaient injurieuses, mal fondées et funestes au royaume.

**« Veuillez donc, ajouta le monarque, vous mettre à l'œuvre et, en vengeance nos traditions, nous conserver le patrimoine que nous avons reçu de nos pères. Écrivez, en mon nom, dans tout le royaume, afin qu'on vous envoie tous les documents utiles à votre travail ».**

Du Saussay s'empresse d'obéir. Au nom de sa Majesté, il commence par écrire **à tous les archevêques et évêques des Gaules, aux chapitres et aux ecclésiastiques séculiers connus par leur science.**

*« Je vous prie, leur dit-il, de m'adresser tous les documents que vous possédez sur l'origine de vos églises, sur les saints de vos provinces et de la Gaule en général ».*

De toutes parts, on répond avec empressement et les matériaux abondent.

*« Un chapitre ne suffirait pas, dit du Saussay, pour nommer toutes les églises, de qui nous avons reçu les secours demandés. Afin de tout dire d'un seul mot, j'affirme en conscience qu'un très grand nombre de sièges épiscopaux et d'églises mères, depuis Aoste, Tarantaise, Sion, situées dans les Alpes, jusqu'à l'Océan qui sépare la France de l'Angleterre ; depuis Trèves jusqu'à Auch ; depuis Rouen jusqu'à Toulouse ; depuis Amiens jusqu'à Arles, se sont empressés de mettre leurs titres à notre disposition, Quelques-unes même de ces églises nous ont envoyé non seulement l'histoire de leur fondation, la succession de leurs évêques, le catalogue des saints locaux, et de leurs saintes reliques ; les monuments, médailles, inscriptions, manuscrits dans un ordre parfait ; mais encore leurs histoire intégrales manuscrites, les unes récentes, les autres anciennes : le tout avec une munificence au-dessus de tout éloge »* (Apparatus ad Martyrol. Gallic., ch. XXV, p. xc, edit. in fol., 1637).

Après le clergé séculier, le consciencieux prélat écrivit au **clergé régulier.** La plupart des plus célèbres monastères de France lui ouvrirent leur trésors : manuscrits, diplômes, chartes, tout ce qui avait échappé de monuments anciens aux ravages des protestants lui fut communiqué (*ibid.*).

Après le clergé, **les laïques.** Comme on savait dans toute la France que le savant protonotaire travaillait par ordre du roi, toutes les archives des municipalités des villes et des provinces lui furent ouvertes. Il en tira les documents les plus variés et les plus authentiques. Lui-même rechercha avec ardeur, tous les monuments publics et particuliers des églises et des monastères, publiés ou inédits,

*« J'ai recherché, dit-il, avec un soin jaloux, les livres liturgiques, surtout les anciens, les bréviaires, les missels, les martyrologes. Quelques-uns de ces livres remontent à plus de cinq cents ans ; plusieurs, à plus de six cents ans, comme le prouvent les indications des calendriers, les caractères de l'écriture, les vignettes sur parchemin, admirables de travail et de piété.*

*« De plus, toutes les histoires générales des Gaules, les chroniques communes et particulières, les registres des villes, et autres monuments publics ; les archives manuscrites ou publiées des églises et des monastères ; les annales sacrées et profanes des nations étrangères, que j'ai pu découvrir, je me les suis procurées, et j'en ai tiré parti pour appuyer et orner ce martyrologe, afin que, paraissant accompagné de la vérité et de l'autorité, il fût reçu avec plaisir et profit »* (*ibid.*)

Il ne s'en tient pas là. Dans son ardent amour de la vérité, il envoie partout des hommes intelligents et sûrs, pour fouiller les archives sacrées et profanes des églises même les plus obscures, et lui rapporter tout ce qui aurait pu échapper à ses correspondants (*ibid.*).

Des trésors d'antiquités étaient entre les mains de l'illustre prélat. Restait à tirer parti de cette collation, la plus riche qui fut jamais. Aussi modeste savant, du Saussay ne voulut pas se charger lui seul d'un pareil travail. Pour l'exécuter, il s'adjoignit les plus graves et les plus savants hommes de l'époque : entre autres le père Sirmond, jésuite, non suspect ; le célèbre Claude Robert, auteur de *la Gaule Chrétienne* ; Nicolas Camuzat, chanoine et antiquaire de Troyes ; le père André Raisin, abbé des Célestins, au diocèse de Soissons, infatigable chercheur ; le père Hugues Ménard, bénédictin dont le nom seul fait autorité ; le bénédictin Othon Mottet, de Toulouse ; le très érudit archidiacre de Carcassonne, dom Siméon, et d'autres non moins habiles.

De pareilles richesses, recueillies avec de pareils soins et mises en œuvre par de pareilles mains, est sorti le Martyrologe des Gaules (*Martyrologium Gallicanum*, deux grands volumes in-folio).

## **Nous demandons si, au point de vue scientifique et littéraire, il est beaucoup d'ouvrages, ou même s'il en est un seul, qui offrent les mêmes garanties ?**

Mais ce n'est pas tout : un martyrologe présente un caractère particulier d'autorité, car il est plus qu'un livre ordinaire. La rédaction exige une attention scrupuleuse et une conscience à toute épreuve. En effet, le martyrologe est le catalogue officiel des saints d'un ordre religieux, d'un pays ou de l'église universelle. Les défenses les plus sévères des souverains pontifes empêchent d'y placer des personnages dont la sainteté serait douteuse. Agir autrement serait induire les fidèles dans de graves erreurs et exposer l'Église elle-même aux moqueries des hérétiques et des incrédules.

Aussi les différents auteurs des martyrologes anciens et modernes ont eu soin de s'entourer de tous les documents possibles et de citer les sources où ils les ont puisés. On peut s'en convaincre en lisant les martyrologes de saint Jérôme, de Bède, d'Usuard, d'Adon, de Molanus, de Maurolicus, de Galesinius, de Baronius, d'Henriquez et d'autres :

Du Saussay a compris ce devoir.

« Je puis affirmer, dit-il, que la rédaction de ce martyrologe a été faite avec toute la candeur et toute la diligence qu'on peut attendre d'un historien sincère. Dieu m'est témoin, je le déclare sérieusement et nettement, que je n'ai laissé entrer dans ce travail, par fraude ou par malice, rien contre la vérité reconnue ; rien sans indication et sans preuve des faits contenus dans les histoires qui m'ont été confiées ; rien contre ma conscience ; rien, j'en ai la confiance, contre la foi et la religion catholique ; rien contre les bonnes mœurs ; rien par haine ou par amour de qui que ce soit ; mais, autant que mes études et mon travail l'ont permis, **j'ai tout pesé au poids du sanctuaire** » (Apparat., ch. xxii, p. 73).

À moins d'accuser d'ignorance ou de fourberie les hommes les plus respectables et toutes les églises d'un grand royaume, nous pouvons donc accepter avec une **entière confiance** les documents contenus dans le martyrologe, sur l'évangélisation apostolique des Gaules. Qu'on veuille bien se le rappeler, lors, qu'on lira, extraites de cet ouvrage, les biographies de nos premiers missionnaires. Ces biographies sont l'histoire de tous les personnages nommés dans le Nouveau Testament, depuis l'évangile de saint Matthieu jusqu'à l'Apocalypse inclusivement.

Grâce à ce **travail monumental**, les grandes églises de France, comme toutes leurs sœurs d'Orient et d'Occident, peuvent dire, preuves en mains : Nous aussi, nous sommes filles des apôtres, notre acte de naissance remonte aux premiers jours du christianisme. Du Nord au Midi, nous pouvons nous glorifier d'avoir reçu le don de la foi de saint Pierre et de saint Paul en personne, des compagnons de leur apostolat, et des amis intimes du Sauveur.

Voici Marseille, Tarascon, Aix, Avignon, qui montrent inscrits en tête de leurs annales les noms bénis de **Lazare, Marthe, Madeleine, Maximin**. À leur suite, viennent nos plus vénérables églises qui, d'une voix unanime, répètent : Saint Pierre envoya dans l'Aquitaine **Martial**, à qui Limoges, Bordeaux, Toulouse, Cahors, Rodez, sont redevables du don de la foi ; **Front**, qui apporta l'évangile à Périgueux ; **Trophime**, à Arles ; **Bénigne**, à Dijon et à Langres ; **Lin**, à Besançon ; **Denys l'Aréopagite**, à Paris ; **Sixte**, à Reims ; **Sabinus**, à Sens ; **Julien**, au Mans ; **Clément**, à Metz ; **Memmius**, à Châlons ; **Sanctinus**, à Chartres, Meaux et Verdun ; **Ursin**, à Bourges ; **Austrémoine**, en Auvergne ; **Eutrope**, en Saintonge ; **Materne et Valère**, à Trèves et à Cologne ; **Euchaïre, Egiste et Marcien**, en Germanie.

Saint **Paul**, se rendant en Espagne, laissa dans nos provinces méridionales **Crescent, Sergius Paulus**, et **Aphrodisius** qui fondèrent les églises de Vienne, de Narbonne et de Béziers. Tels sont, et beaucoup d'autres, les missionnaires que les apôtres et surtout saint Pierre, envoyèrent dans les Gaules<sup>1</sup>.

En terminant, nous demanderons aux hypercritiques comment ils osent opposer, sans rougir, Sulpice Sévère et Grégoire de Tours à toute la tradition ? Supposons, ce qui n'est pas, les textes de ces deux auteurs bien expliqués et non interpolés : quelle créance méritent, devant n'importe quel tribunal, deux témoins qui se trompent souvent, qui se contredisent, qui sont **en opposition avec la logique, avec l'histoire et avec une succession quinze fois séculaire de témoins nombreux, dignes de toute confiance et unanimes dans leur témoignage** ?<sup>2</sup>

Si les rôles étaient changés, c'est-à-dire, si les hypercritiques avaient pour eux la logique, l'histoire, toute la tradition, et que nous fussions réduits à leur opposer seulement deux écrivains d'une autorité plus que douteuse sur le point du débat, ils chanteraient victoire. Aux yeux de tout homme impartial, ils auraient raison, car nous aurions tort.

Qu'ils se jugent donc eux-mêmes et que, renonçant à de tristes préjugés, fruits d'une éducation fautive ou d'une étude superficielle, ils cessent de s'attirer les reproches trop fondés d'ignorance, d'entêtement et de mauvaise foi.

## **CHAPITRE XVII - SUITE DU PRÉCÉDENT.**

**LES GAULES ONT CONNU AVANT LES AUTRES NATIONS LA VENUE DU RÉDEMPTEUR : PREUVES. - LE RETENTISSEMENT DES PREMIERS MIRACLES DU CHRISTIANISME. - LES GAULOIS, GARDES DU CORPS D'HÉRODE. - ARCHÉLAÛS, FILS D'HÉRODE, EXILÉ DANS LES GAULES, DIX-SEPT ANS AVANT LA MORT DE NOTRE-SEIGNEUR.**

**Dans les Gaules la foi remonte aux premiers jours du christianisme** : c'est une vérité établie dans le chapitre précédent. Nous avons ajouté qu'entre toutes les contrées de l'Occident, les Gaules ont été les premières sérieusement informées de la présence du Fils de Dieu parmi les hommes ; il reste à le prouver.

**De toute éternité la France avait été choisie pour être la fille aînée de l'Église.** Avant tout raisonnement, nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'en cette qualité elle a dû connaître, avant ses sœurs, les grands événements qui

<sup>1</sup> Voir Baronius, an. 46, n. 2 ; Pamélius, Not. 30 à 51 in *Tertullianum, lib. advers. Judæos*, édit. in-fol., p. 177, 179 ; et les auteurs que nous citerons à la fin de chaque biographie.

<sup>2</sup> Dieu nous garde de parler de la sorte pour diminuer le mérite de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours, dont les ouvrages sont précieux à plus d'un titre. Nous le faisons uniquement pour sauvegarder les droits de la vérité et le respect dû à notre vénérable antiquité.

signalaient la venue du Messie et la présence du Messie Lui-même. C'est là une de ces belles harmonies qu'on rencontre à chaque pas dans les œuvres de la sagesse éternelle, et dont un esprit superficiel peut seul mettre en doute la touchante réalité. D'ailleurs, de cette glorieuse prédilection, l'histoire va bientôt nous fournir les preuves les plus concluantes.

En attendant, nommons quelques-uns des événements prodigieux dont il s'agit, et qui se rattachaient intimement à la personne de Notre-Seigneur.

Tels sont : 1° Les miracles qui resplendirent autour du berceau de saint Jean-Baptiste et dont le retentissement ébranlait la Judée ; les prédications du précurseur aux soldats et aux multitudes de toute condition, accourues sur les bords du Jourdain, pour entendre cette voix du désert et recevoir le baptême de la pénitence ; l'effrayante austérité du plus grand des enfants des hommes, qui le faisait prendre par les savants eux-mêmes, pour un des anciens prophètes, pour Élie et pour le Messie en personne ;

2° L'étoile miraculeuse, dont l'éclat plus brillant que le soleil avait illuminé la zone orientale du ciel ;

3° L'arrivée des Mages ; leur entrevue avec Hérode, et la nouvelle qu'ils lui donnèrent de la naissance du roi des Juifs : nouvelle publique qui jeta le trouble dans le cœur d'Hérode et mit en émoi toute la ville de Jérusalem ;

4° Le massacre, inouï dans l'histoire, de milliers d'enfants, ordonné par Hérode, dans le but de faire périr le miraculeux nouveau-né ;

5° L'apparition des anges aux bergers ;

6° La présentation de l'Enfant-Dieu au temple de Jérusalem, avec la double prophétie d'Anne et de Siméon.

Dans les desseins de la Providence, ces faits avaient pour but d'appeler l'attention de tous les peuples sur la Judée ; de leur communiquer cet ébranlement universel annoncé par les prophètes, comme précurseur de l'arrivée du Désiré de toutes les nations : *Movebo omnes gentes : et veniet Desideratus cunctis gentibus* (Aggæi, xi, 8) ; et de les appeler à venir, par de nombreuses députations, s'assurer de la réalité des choses. Les vues de la Providence ne furent pas trompées.

À son action directe, se joignaient les anciennes traditions, conservées chez les nations païennes de l'Occident, comme de l'extrême Orient. Ces traditions annonçaient que de la Judée sortirait, vers cette époque, le dominateur du monde ; le saint, le roi, le législateur par excellence. Ces causes réunies mirent le monde dans un mouvement, dont il n'a pas vu et dont il ne verra jamais d'exemple. Il en devait être ainsi. **La descente sur la terre de Dieu en personne, sous une forme visible, n'était-ce pas le plus prodigieux événement qui se puisse imaginer ?**

De tout cela on nous parle peu, il est vrai ; beaucoup même ne s'en doutent pas. Nous nous imaginons volontiers que Notre-Seigneur a passé sur la terre sans bruit et sans éclat : astre brillant, sans doute, mais promptement obscurci et vu seulement des habitants du petit coin de terre, appelé la Palestine : **c'est tout le contraire qui est la vérité.**

Les hommes sont toujours les mêmes. Guérir instantanément des malades désespérés ; ressusciter des morts ; nourrir des milliers de personnes avec quelques pains ; marcher sur les flots ; d'un mot apaiser les tempêtes : dans tous les temps et chez tous les peuples, des faits de ce genre, souvent répétés par le même personnage, en présence de milliers de témoins, sont de nature à frapper les esprits, à se répandre au loin et appeler sur les lieux, théâtres de pareils prodiges, des multitudes ardentes de curiosité ou avides de guérison.

Or, pendant plusieurs années Notre-Seigneur sema des miracles sur Ses pas. Le nombre en est tel, qu'un témoin oculaire, saint Jean l'Évangéliste, dit dans une sublime hyperbole : « *S'ils étaient rapportés en détail, le monde pourrait à peine contenir les livres dans lesquels ils seraient écrits* » (xx, 30).

Aussi l'histoire n'a pas manqué de conserver le souvenir de ce flux et reflux immense de tous les peuples de l'Orient et de l'Occident vers la Judée, pour être témoins des prodiges dont le retentissement arrivait jusqu'aux extrémités du monde et voir les personnages extraordinaires qui les opéraient.

Le père de l'histoire ecclésiastique, Eusèbe écrit :

« *Comme les œuvres merveilleuses de Notre-Seigneur avaient rendu Sa divinité célèbre dans le monde entier, il arrivait auprès de Lui, même des régions les plus éloignées de la Judée, des multitudes innombrables de malades et d'affligés de toute nature, dans l'espoir de recouvrer la santé* » (Hist., lib. 1, cap. xiii, p. 119, édit. Migne).

Ce n'étaient pas seulement les Juifs de la dispersion, qui venaient en foule à Jérusalem, attirés par la renommée de saint Jean-Baptiste et de Notre-Seigneur ; c'étaient les Gentils eux-mêmes, de toutes les parties du monde. Nous en voyons à l'époque de la dernière Pâque, qu'on croit venu d'Espagne, s'adresser à l'apôtre saint Philippe pour obtenir de lui la faveur de voir le divin Maître (Jean., xii, 20, 22).

**Au jour de la Pentecôte**, il y avait à Jérusalem **des habitants de toutes les nations qui sont sous le ciel** : *Ex omni natione quæ sub cælo est*. Retournés dans leurs pays, ces témoins des miracles les plus extraordinaires ne manquèrent pas de raconter ce qu'ils avaient vu et entendu : cela est dans la nature humaine. Leurs récits plus ou moins exacts donnèrent lieu à l'apparition contemporaine d'un **grand nombre d'évangiles apocryphes**. On donne ce nom à des relations, sans nom d'auteurs et plus ou moins entachées d'inexactitude, des faits relatifs à Notre-Seigneur et aux grands événements dont la Judée était le théâtre (Luc, Act, i).

**Il fallait qu'il en fût ainsi. Le Fils de Dieu n'était venu sur la terre que pour Se faire connaître, aimer et adorer de toutes les nations du monde.** Entre toutes, il nous est doux de le répéter, après la Palestine, les Gaules furent les premières instruites de ce qui se passait. Venons aux preuves.

L'historien Josèphe nous apprend que les soldats d'élite ou gardes du corps d'Hérode 1<sup>er</sup> étaient des Gaulois. Personne, on en conviendra, n'était mieux placé que ces militaires pour connaître les grands événements de la Judée et de Jérusalem en particulier. Pendant que tout le monde en parlait, auraient-ils été les seuls à les ignorer ? Les prédications de saint Jean-Baptiste attiraient les soldats ; qui peut répondre que nos Gaulois n'aient pas été, quelquefois du moins, au nombre de ses auditeurs ? Sans sortir de Jérusalem, n'avaient-ils pas vu, gardiens de la cour, entrer au palais les Rois

Mages ? À Dieu ne plaise que je les accuse d'avoir pris part au massacre des Innocents, mais du moins il est hors de doute qu'ils le connaissaient.

On doit en dire autant des prodiges qui signalèrent la naissance de Notre-Seigneur.

Cela étant, supposer que ces soldats écrivant à leurs parents, restés dans les Gaules, ou qu'eux-mêmes venus en congé ou libérés du service et rentrés dans leurs foyers, n'aient pas dit un mot des événements prodigieux dont ils avaient été témoins ; ni de Jean-Baptiste, le prophète du désert ; ni du personnage extraordinaire qui se disait le Fils de Dieu, le Désiré des nations et dont tous les pas étaient marqués par des prodiges, serait heurter de front le sens commun. Car ce serait nier les dispositions intimes de la nature humaine et oublier surtout la propension des soldats à raconter ce qu'ils ont fait, vu ou entendu. Or, ces lettres et ces conversations pouvaient dater des premiers jours de l'ère chrétienne et tenir les Gaules au courant des événements relatifs à saint Jean-Baptiste et à Notre-Seigneur. Nous verrons bientôt que ce n'est pas une vaine supposition.

Voici qui est positif. La cinquante-septième année du règne d'Auguste, Notre-Seigneur étant âgé de seize ans, Archélaüs, fils et successeur d'Hérode, fut privé de son gouvernement et envoyé en exil perpétuel, à Vienne, dans les Gaules, où il mourut six ans après la passion de Notre-Seigneur (Josèphe, *Antiquit.*, lib. XVII, ch. xv).

Il faut dire d'Archélaüs ce que nous avons dit des soldats de son père. Ce prince connaissait les prodiges inouïs qui avaient signalé la naissance de saint Jean-Baptiste et de Notre-Seigneur.

Peut-on raisonnablement supposer que pendant vingt-deux à vingt-trois ans d'exil il n'en ait jamais ouvert la bouche ? On le peut d'autant moins que ces prodiges avaient un grand retentissement, qu'ils intéressaient sa famille et qu'il devait être flatté, lui témoin oculaire, d'en rectifier ou d'en compléter les relations.

Afin de transformer le doute en certitude, ajoutons qu'Archélaüs se trouvait au milieu des **Gaulois, peuples les plus curieux de nouvelles et les plus passionnés du monde**, comme dit César, pour savoir ce qui se passait dans les pays étrangers (*De Bell. Gall.*, lib. IV, ch. v)

## CHAPITRE XVIII - NOUVELLE SUITE DU PRÉCÉDENT.

**LA DAME DE BAZAS. - ELLE VA EN PALESTINE. - RECUEILLE LE SANG DE SAINT JEAN-BAPTISTE. - L'APPORTE À BAZAS. - HISTOIRE DE CE SANG PRÉCIEUX. - LES AMIS DU SAUVEUR. - HÉRODE EXILÉ À LYON. - PILATE À VIENNE.**

Que des relations nombreuses des grands événements de la Judée aient été, à cette époque, répandues dans les Gaules, le fait suivant, très curieux et très peu connu, en est la preuve authentique. Nous le trouvons dans Grégoire de Tours, dont l'autorité fait foi parmi les critiques modernes. L'historien le rapporte, non pas, ce qui lui arrive assez souvent, comme un on dit, un *fertur*, un *ferunt* ; mais comme une chose de notoriété publique. Il a raison: Voici le fait.

Instruite de ce qui se passait en Palestine, soit par les soldats d'Hérode, soit par les conversations d'Archélaüs, soit par le récit des voyageurs, soit par la rumeur publique, une dame gauloise désira de voir les choses de ses propres yeux, et partit pour l'Orient. Elle était native de Bazas, l'ancienne Vazates des Romains, à douze lieues de Bordeaux. Arrivée en Judée vers le mois de mai de l'an 30 de Notre-Seigneur, la première nouvelle qu'elle apprit fut l'arrestation de saint Jean-Baptiste.

Comme elle voulait le voir à tout prix, elle se rendit au château de Machéron, situé sur les confins de la Judée et de l'Arabie et dans lequel Hérode avait fait enfermer le saint précurseur. Elle se trouvait dans ce château ou dans les environs, vers la fin d'août, lorsqu'Hérode y vint avec toute sa cour, pour célébrer l'anniversaire de sa naissance.

On sait ce qui arriva pendant le banquet du 29 août. Apprenant qu'on allait décoller celui que la Judée avait pris pour le Messie lui-même, elle se présente au licteur chargé de l'exécution. Faisant alors ce que tant d'héroïques chrétiennes ont fait si souvent et ce qu'elles font encore, elle se dépouille de ses bijoux et les donne au bourreau, à la condition qu'il lui donnera en échange une partie du sang du martyr. La condition est acceptée. Dans un petit vase d'argent qu'elle lui présente, le licteur reçoit une partie du sang précieux, que la pieuse dame rapporte à Bazas. Peu après, la noble matrone y fait bâtir une église en l'honneur de saint Jean-Baptiste et place dans l'autel le vase de son sang (*Miraculor.*, lib. I, ch. XII, p. 717, édit. Migne).

Le pèlerinage de cette dame gauloise et son acte de courageuse piété sont d'autant plus certains, qu'ils se relient à tout un ensemble de faits, pris dans la nature ou consignés dans l'histoire. Quoi de plus naturel qu'un personnage extraordinaire fixe l'attention publique et éveille le désir de le voir ? Si ce personnage est un thaumaturge, quoi de plus naturel encore, que ses miracles attirent auprès de lui tous ceux qui ont besoin de guérison ? Ne savons-nous pas que des multitudes de malades accouraient de toutes les parties du monde, auprès du divin médecin ; car de Lui sortait une vertu qui guérissait toutes les infirmités. Comme nous l'avons vu, des Gentils, qu'on croit venus du fond des Espagnes, ne demandaient-ils pas à l'apôtre saint Philippe l'insigne faveur de voir Notre-Seigneur, le divin thaumaturge ?

Quant au désir d'avoir du sang de martyrs, le plus précieux après celui qui coula sur le Calvaire, l'histoire le constate universel et impérissable. Les catacombes de Rome en sont un témoignage authentique. Des milliers de fois, on a vu soit en Orient, soit en Occident, d'héroïques chrétiennes se glisser sous les échafauds ou dans les amphithéâtres, recueillir ce sang rédempteur, l'acheter quelquefois au poids de l'or, et pour l'obtenir exposer leur liberté et leur vie. Le même fait se reproduit encore au Tonkin, en Cochinchine, et partout, au supplice de nos modernes martyrs.

Afin de constater de plus en plus la glorieuse action de la dame de Bazas, qui se rattache si directement à l'évangélisation primitive des Gaules, nous nous sommes adressés au vénérable curé de cette ville. Les intéressants détails qu'il a bien voulu nous fournir sont consignés dans *L'Aquitaine, Revue religieuse de Bordeaux* (n° 99, 24 juin 1866, p. 749 et suiv., et *Notre-Dame de Soulac*, par M. Mazuret). Nous citons :

« Dès l'antiquité la plus reculée, Bazas fut la ville de saint Jean-Baptiste. Saint Jean était tout dans la ville épiscopale et dans la ville municipale. Sa décollation, sa tête dans le plat d'Hérodiade, parent l'écu de la cité, la bannière de la commune et le blason du chapitre. Le sang de saint Jean-Baptiste fut le trésor de Bazas.

« Encore aujourd'hui, chaque année, le 24 juin, on voit accourir les populations chrétiennes des alentours vers l'antique cathédrale ; un cierge à la main, chaque fidèle entend la messe ; puis, avec une fidélité héréditaire, il fait neuf fois le tour du chœur de Saint-Jean, c'est ce qui s'appelle les neuf tours du sang de saint Jean ; ainsi depuis des siècles.

« Vénéral avec un amour égal à leur foi par les premiers chrétiens de l'antique cité, ce gage précieux fut gardé avec soin dans l'autel de Saint-Jean, pendant les jours de paix. L'orage de la persécution venait-il à gronder ; les flots de la barbarie menaçaient-ils de tout emporter ? Aussitôt les évêques, les prêtres et les fidèles s'empressaient de cacher en lieu sûr la sainte relique.

« C'est ainsi qu'elle fut soustraite tour à tour aux violences des persécutions païennes, à la main sacrilège des Vandales, des Goths, des Vascons et des Normands. Reconnue juridiquement par le pape Urbain II, au retour du concile de Clermont, elle fut placée dans l'autel de la nouvelle cathédrale, bâtie en 1233 par Armand de Pins, évêque de Bazas. A cette occasion fut établie la fête de la station du sang de saint Jean, qui se célèbre à Bazas le 13 juillet.

« Comme la vraie croix fut enlevée de Jérusalem par les Perses, et rapportée intacte par l'empereur Héraclius, le vase du sang de saint Jean fut enlevé par les calvinistes en 1562, puis racheté des sectaires au prix de dix mille écus.

« Après avoir traversé tant d'orages et reçu les hommages de tant de siècles, l'incalculable trésor devait périr sans retour à la fin du dernier siècle. En 1792, l'administrateur révolutionnaire du diocèse de Bazas écrivait et signait à la marge même du manuscrit du douzième siècle, qui contenait toute l'histoire de la vénérable relique : « J'ai jeté moi-même cette relique dans un égout de ma maison. »

Ainsi, dès les premiers jours de la vie publique de Notre-Seigneur, et même avant, les Gaules connaissaient les grands événements qui s'accomplissaient dans la Judée ; cette connaissance allait devenir une véritable prédication évangélique. L'an de notre ère, c'est-à-dire deux ans à peine après la mort du Sauveur, abordaient aux côtes de Provence ses plus intimes amis. Il rétrograderait de cent ans, celui qui, de nos jours, oserait révoquer en doute l'apostolat de Lazare, de Marthe, de Madeleine et de leurs compagnons, à Marseille et dans le midi de la France.

Envoyer immédiatement après Sa mort ceux qu'il avait le plus aimés pendant Sa vie, pour nous tirer de la barbarie païenne et se faire connaître à nous : **quelle prédilection pour la France de la part du Sauveur du monde !** Au souvenir de cette tendresse exceptionnelle, notre patrie peut bien dire : **Il n'en a pas fait de même pour aucune nation : non fecit taliter onni nationi.**

Comme pour confirmer la mission de Ses amis, le divin Maître allait faire arriver dans les Gaules deux de ses plus grands ennemis. Ces deux missionnaires d'un nouveau genre sont Hérode et Pilate.

L'an 40 de Notre-Seigneur, six ans après la Passion, **Hérode**, le meurtrier de saint Jean-Baptiste et l'insulteur du Sauveur Jésus, est privé de ses États et de toutes ses richesses par l'empereur Caligula, puis, envoyé en exil dans la ville de Lyon, avec Hérodiade et sa fille Salomé, la danseuse. Quelle impression dut produire non seulement à Lyon, mais dans les Gaules, l'arrivée de ces odieux personnages ! À combien de questions et de commentaires donna lieu leur présence !

Comme tout ce qu'on racontait de leurs crimes et de leur disgrâce, était de nature à populariser de plus en plus la connaissance des faits évangéliques dont la Judée était le théâtre ! Nous disons populariser de plus en plus ; car depuis cinq ans que les amis du Sauveur étaient en Provence, prêchant l'Évangile et faisant des miracles, la lumière du christianisme éclairait déjà une bonne partie des Gaules.

Hérode était depuis un an dans notre patrie, lorsqu'un nouveau personnage, plus célèbre encore, vint par sa présence annoncer l'Évangile. L'an de Notre-Seigneur, **Pilate** fut rappelé de la Judée, dépouillé de toutes ses dignités, banni à perpétuité et relégué dans les Gaules, dans la ville de Vienne, appelé alors le *Carcer Romanorum*, la grande prison des Romains, ou la prison des grands coupables Romains. Il y resta environ trois ans, et finit par se suicider<sup>1</sup>.

Nier, ou seulement mettre en doute que, pendant ce laps de temps, Pilate, livré à lui-même, ait parlé de Notre-Seigneur, serait plus que puéril. Comment ? Pilate qui avait envoyé à Tibère la relation détaillée de la vie du personnage extraordinaire dont tout le monde s'occupait, dont les actes avaient jeté un si grand éclat sur son gouvernement et dont la mort associait son nom à celui de l'auguste victime : pouvait-il rester muet sur de si prodigieux événements ?

Ceux qui l'approchaient ne devaient-ils pas être avides de recueillir de sa bouche, tous les détails sur ce qui s'était passé, d'autant plus que ces hommes étaient des Gaulois, le peuple du monde, comme nous l'a dit César, le plus passionné pour les nouvelles ? Pilate lui-même, soit pour les intéresser, soit pour se justifier, ne devait-il pas revenir souvent, dans ses conversations, sur un sujet dont il était plein et qu'il avait connu mieux que personne ? Tout cela est vrai, parce que tout cela est dans la nature.

De tout ce qui précède il résulte que, par une disposition particulière de la Providence, les Gaules avaient entendu parler de Notre-Seigneur, dès les premières années de Sa vie, et que, depuis Sa mort, cette connaissance y était largement répandue, avant l'arrivée de saint Pierre en Occident, pour annoncer l'Évangile.

---

<sup>1</sup> Au témoignage très explicite de saint Adon, évêque de Vienne, cité dans notre biographie de Pilate, ajoutons celui d'Eusèbe. *Neque vero illud prætereundum est, Pilatum ipsum qui Servatorem nostrum morti addixit, post modum, imperante Caio, in tantas incidisse calamitates, ut mortem sibi conscisceret suorumque ipse scelerum vindex esse coactus fuerit : divina scilicet justitia in illum, ut par erat, sæviante.*

## CHAPITRE XIX - INJURE ET PRÉJUDICE DONT SONT COUPABLES LES HYPERCRITIQUES.

**INJURE AUX APÔTRES ET À SAINT PIERRE EN PARTICULIER. - INJURE À NOTRE-SEIGNEUR. - INJURE À NOS ANCÊTRES. – PASSAGES REMARQUABLES DE PIERRE LE VÉNÉRABLE. - PRÉJUDICE CAUSÉ**

Au chapitre treizième, nous avons avancé que les négations de nos critiques à outrance étaient **insensées** : la preuve en est faite. Nous avons ajouté qu'elles étaient **malsaines**. Nous maintenons le mot et nous allons le justifier. Oui, malsaines, parce qu'elles sont **injurieuses** à tout ce qu'il y a de plus respectable, et **funestes** à la France

**Injurieuses aux Apôtres.** Reculer après le premier siècle, l'évangélisation des Gaules, c'est accuser les apôtres et les premiers disciples du Sauveur d'avoir manqué de zèle pour le salut des âmes ; ou d'obéissance au divin Maître qui leur avait ordonné de prêcher l'Évangile à toutes les nations ; ou de mensonge en écrivant que leur prédication avait fait le tour du monde ; ou d'injustes préférences, puisqu'ils auraient eu plus d'amour pour les nègres de l'Éthiopie, les barbares de l'Inde, les hordes nomades de la Thrace et de la Scythie, que pour les Gaules, nation florissante et nombreuse, établie aux portes de l'Italie et avec qui Rome était en communication habituelle.

L'injure faite aux apôtres en général, tombe de tout son poids sur saint Pierre en particulier. Lui, le chef de l'Église, spécialement chargé de la conversion du monde, serait, comme nous l'avons déjà remarqué, demeuré vingt-cinq ans à Rome, sans envoyer un missionnaire dans les Gaules, ou sans y venir lui-même ! Est-ce admissible ?

Outre celles plus haut, deux nouvelles preuves montrent l'absurdité d'une pareille supposition. La première nous dit que saint Pierre, bien que fixé à Rome, comme évêque, s'en absentait très souvent comme apôtre, afin de porter l'Évangile dans les différentes provinces de l'empire romain ; notamment le Pont et la Bithynie. Et il n'aurait pas eu la pensée de venir dans les Gaules !

La seconde, qu'il était réellement absent de Rome lorsque saint Paul écrivit sa lettre aux Romains, puisqu'il n'y est pas nommé. Ainsi s'explique naturellement le silence du grand Apôtre. Demandra-t-on pourquoi saint Pierre était absent ? La réponse s'impose d'elle-même : il était en mission. Comme il ressort de l'Épître de saint Paul, l'Église de Rome était fondée, et par l'ardeur de sa foi, connue du monde entier, elle rivalisait avec l'Église de Jérusalem. Il en résulte qu'elle pouvait, momentanément du moins, se passer de son chef, dont la propagation de l'Évangile réclamait la présence en d'autres lieux (*De Roman, die Petri itin. et Episcopat. Exercit. IV, p. 83*).

**Injurieuses à Notre-Seigneur.** Celui qui est tout ensemble l'infaillible vérité et la puissance infinie avait dit aux apôtres : *Allez, enseignez toutes les nations ; vous Me rendrez témoignage jusqu'aux extrémités de la terre.* Fort de Lui-même et sûr de l'obéissance de Ses envoyés, Il avait ajouté que Son ordre serait littéralement exécuté, en sorte qu'avant la ruine de Jérusalem, l'Évangile aurait fait le tour du monde.

De quel droit les adversaires de nos traditions les plus vénérables, viennent-ils donner un démenti à ces divines paroles ? Retarder l'évangélisation des Gaules au delà du terme divinement fixé, n'est-ce pas outrager le Fils de Dieu dans Sa véracité, ou dans Sa puissance, ou dans Sa charité pour toutes les nations rachetées de Son sang : redisons encore, **et dans Sa tendresse particulière pour la France, destinée de toute éternité à devenir la fille aînée de l'Église ?**

**Injurieuses à nos ancêtres** qu'on accuse d'ignorance ou de fourberie. Tandis que les autres nations se glorifient de leurs antiquités et les défendent avec vigueur, on se demande quel intérêt peuvent avoir nos critiques français, à décapiter nos églises, dénicher nos saints et nous laisser *barboter* dans le paganisme, deux cents ans de plus que les autres parties du monde ? Rien n'est-il plus antinational qu'une pareille conduite ?

*« Je ne puis m'empêcher de me plaindre, écrivait le savant archevêque de Marca, en voyant l'injure faite à la France, non par des étrangers, mais par des Français, aveuglés par le vain désir de passer pour savants. Au lieu de voir la vérité qui brille à tous les yeux, ils imaginent qu'ils doivent la chercher comme si elle était cachée au fond d'un puits.*

*Ils savent très bien que les apôtres ont porté l'Évangile dans l'Éthiopie et dans les Indes, et ils nient qu'ils l'aient fait pour les Gaules. Comme si les plus florissantes nations et les plus voisines de Rome, la capitale du monde, consacrée par le sang de saint Pierre et de saint Paul, leur avaient été moins chères que ces régions très éloignées et situées au delà des frontières romaines. Telle ne fut pas la pensée des apôtres. À peine arrivés en Italie, leur premier soin fut d'évangéliser les Gaules »* (*Epist. ad Henric. Oales*).

Apporter ici les preuves de cette évangélisation apostolique, c'est-à-dire démontrer qu'en y croyant indubitablement, **nos ancêtres n'ont été ni trompés ni trompeurs**, serait recommencer le travail que nous avons fait précédemment. Contentons-nous de citer le témoignage de Pierre, le vénérable abbé de Cluny, au douzième siècle. Par sa date, comme par l'autorité de son auteur, ce témoignage ajouté à tant d'autres ferme la bouche tous les négateurs.

Écrivant contre les pétrobrusiens, le saint religieux s'exprime ainsi :

*« Quant aux premiers apôtres de notre France, que votre impie fatuité et votre fate impiété vous a jusqu'ici empêchés de connaître, je vais en parler avec quelques détails, sur le témoignage même de l'antiquité et l'autorité des histoires, que nous ont laissés de saints personnages.*

*« Je dirai donc que non seulement nous, mais encore tous les peuples chrétiens, petits et grands, anciens et nouveaux, se moquent de votre folie et tiennent pour absolument certain qu'Irénée a été l'apôtre de Lyon ; Crescent, de Vienne ; Ursin, de Bourges ; Paul, de Narbonne ; Saturnin, de Toulouse ; Austrémoine, de l'Auvergne ; Martial, de Limoges, de Bordeaux et de Poitiers ; Fronton, du Périgord ; Eutrope, de la Saintonge ; Gatien, de Tours ; Julien, du*

*Mans ; Denys de Paris ; Potentien et Savinien, de Sens ; Lucien, de Beauvais ; Andoche, d'Antun ; Bénigne, de Langres : et qui pourrait nommer tous nos glorieux apôtres et pères dans la foi » ?<sup>1</sup>*

Le dénigrement systématique de nos critiques à outrance, n'est pas seulement injurieux aux apôtres, à Notre-Seigneur et à nos ancêtres, il est de plus funeste à la France et constitue un **crime de lèse-patrie**. En effet, il sépare la France de son glorieux passé, il la désarme, il ouvre la porte à l'hérésie et au rationalisme.

Il sépare la France de son glorieux passé. Nous l'avons dit et nous le répétons : **l'infaillible moyen de perdre un peuple, c'est de lui faire oublier son histoire. Vrai de tout peuple, cela est vrai surtout d'un peuple chrétien. Or, un peuple oublie son histoire et en l'oubliant perd l'esprit de son origine, lorsqu'on lui supprime ses traditions, ou qu'on les livre au mépris : ce qui est tout un. Voilà ce qu'ont fait tous les novateurs, depuis la renaissance du paganisme, jusqu'à nos jours. Comme l'homme lui-même, le peuple est un être essentiellement traditionnel.** Le résultat de leurs coupables efforts, est ce que nous voyons.

Et que voyons-nous ? **Les nations modernes déracinées du sol, sans point d'appui, tournant à tout vent de doctrines, dupes de toutes les utopies, toujours en travail de sectes nouvelles, de constitutions nouvelles, de politique nouvelle, de philosophie nouvelle, pour aboutir à des déceptions nouvelles et à des révolutions incessantes.** Ainsi ont été détachés de l'antique souche catholique, par le paganisme, par le protestantisme, par le césarisme, par le libéralisme, les nations de l'Europe, aussi bien que celles de l'Afrique et de l'Asie.

Comme **en toutes choses la vérité est ancienne, tandis que l'erreur est nouvelle, les sociétés modernes ne retrouveront le repos et la vie, qu'en renouant la chaîne de leurs antiques traditions, criminellement brisée par les novateurs en religion en histoire, en philosophie, en littérature, en toutes choses.**

**Oublieuses du précepte, fondement de la société aussi bien que de la famille : « père et mère honoreras, afin que tu vives longuement », elles portent la peine du mépris des ancêtres. En ce qu'il tombe sur les traditions religieuses, ce mépris revêt un caractère particulier de gravité. C'est pourquoi, nous le combattons de toute la force dont nous sommes capables.**

## CHAPITRE XX - SUITE DU PRÉCÉDENT.

**LA FRANCE DÉARMÉE. - OUBLI DE SES PROTECTEURS. - BELLES PAROLES DE BARONIUS. - DÉVOTION DE NOS ANCÊTRES À SAINT DENYS.**

2° Le dénigrement systématique de nos traditions **désarme la France**. — **Une nation** n'est pas **gardée** seulement par les armes de ses soldats : nous en avons la preuve. Elle **l'est surtout par les saints protecteurs que Dieu lui a donnés**. On lit dans le martyrologe des Gaules, ces paroles qu'on ne saurait trop méditer :

« *Les saints premiers apôtres des Francs, non seulement les ont soutenus étant sur la terre, par leurs prières, par leurs sacrifices et autres actes, gages de leur affection, afin qu'ils s'affermissent dans la foi ; mais encore après qu'ils sont sortis de ce monde pour aller à Dieu, ils se sont puissamment intéressés à écartier les principaux dangers et malheurs du Royaume, se montrant visiblement protecteurs de cet État, qu'ils avaient arrosés de leurs sueurs et de leur sang.*

« *Mais, pour jouir de ces faveurs, il faut suivre la maxime donnée par l'auteur des actes de saint Saturnin : « Ne négligeons pas les amis de Dieu et Ses bien-aimés, comme s'ils étaient morts ; mais honorons-les comme vivants. Il est de foi indubitable que si nous demandons fidèlement leurs suffrages nous éprouverons heureusement leur protection. Le bonheur du royaume de France est né et s'est accru par le culte des saints du pays. Quand ce culte est venu à se refroidir, la gloire des lys a diminué » (Apparatus ad martyrol., ch. XXI).*

Baronius reconnaît hautement que depuis leur conversion, les Francs se sont illustrés par des exploits incroyables et au-dessus des forces humaines, à cause de leur piété envers Dieu et de leur vénération pour les saints, dont ils recherchaient les reliques avec une avidité extrême. Le père Chifflet leur donne cet éloge :

« *Les chevaliers français après tant de travaux accomplis pour la conquête de la Terre sainte ne rapportèrent autre chose des dépouilles de l'Orient, que des reliques de saints, qu'ils estimaient plus que tous les trésors de l'Inde<sup>2</sup>.*

Après avoir rapporté le testament du vieux roi Robert, et les pressantes recommandations qu'il fait à son fils d'honorer les saints, le même Baronius ajoute :

« *Vous voyez, lecteur, pour emprunter les paroles de Job, sur quelles bases solides est établi le royaume des Francs. Ces bases sont les saints, en sorte qu'on peut avec raison dire de ce royaume : Ses fondements sont sur les saintes montagnes. On peut aussi lui appliquer ce que dit l'Évangile : qu'il a résisté jusqu'ici aux violences des tempêtes, des vents et des fleuves, parce qu'il est fondé sur la pierre et qu'il durera toujours, tant que ses fondements demeureront immuables. Mais il tombera certainement si, ce qui à Dieu ne plaise, l'impiété vient à l'arracher de ses fondements » (An. 1029, n. 11).*

De là vient que nos anciens rois, glorieux fondateurs du **plus beau royaume après celui du Ciel**, se montrèrent toujours si religieusement fidèles au culte des saints protecteurs de la France. Ils étaient si éloignés de vouloir, comme les

<sup>1</sup> Comme il le dit, le saint abbé ne fait qu'une énumération sommaire des apôtres des Gaules. De là vient qu'il ne mentionne ni Lin de Besançon, ni Materne de Cologne et de Trèves, ni Lazare de Marseille, bien que leur apostolat ne soit pas moins certain, que celui des illustres missionnaires dont il donne les noms.

<sup>2</sup> Jacobus Chifflet de *Linteis sepulcralibus Servatoris*, ch. x, p. 59, in-4°, Antuerpiae, 1624. - Nous avons de Pierre Chifflet deux ouvrages très intéressants sur saint Denys l'Aréopagite : *Dissertatio de uno Dionysio, Primum Areopagita et Episcopo atheniensi, tum deinde Parisiorum apostolo et martyre*, in-12, Paris, 1627, 147 pages. *De sancti Dionysii ætate*, in-12, Paris, 1629, 62 pages.

critiques modernes, les bannir de leur royaume, qu'eux-mêmes n'osaient en sortir sans leur permission, quoique pressés par de grandes nécessités.

Voici ce qu'écrivait l'historien Jean Villani :

« Lorsque Charlemagne devait sortir du royaume, il avait coutume d'en demander la permission à saint Denys et de lui recommander le royaume. Telle était sa formule : « Mon seigneur saint Denys, je vous demande la permission de m'absenter et je vous confie la France, afin que selon Dieu vous en preniez soin et la protégiez ».

« Cette coutume fut, **pendant de longs siècles, très religieusement observée** par les rois ses successeurs ».

Lorsque devant s'absenter du royaume ils allaient prendre l'oriflamme à Saint-Denys.

« De là, le nom donné à saint Denys, dès l'origine de la monarchie : *Sentinelle toujours éveillée qui veille sur la France* : nunquam dormiens excubitor Galliæ » (Syncelle, dans Millet *in Vindiciis*)

De là, cet autre nom donné plus tard au vénérable aréopagite, par lequel nos rois se déclaraient ses vassaux : Mon seigneur le Baron saint Denys.

De là, l'usage, en partant pour prendre l'oriflamme à Saint-Denys. De là enfin, le cri de guerre de nos chevaleresque aïeux : *Montjoie, saint Denys*. S'il est vrai que ces faits glorieusement traditionnels sont de nature à faire rougir nos hypercritiques, **leur conduite a de quoi nous faire trembler. La calomnie est un crime**. Le fils qui s'en rend coupable à l'égard de son père ou de sa mère, **appelle les châtiments du Ciel sur sa tête et sur la tête de ses complices**. Or nos critiques calomnient leur mère, la grande Église des Gaules en l'accusant, à la face du monde entier de s'attribuer des saints qu'elle n'a pas, et de s'être forgé des histoires pour se maintenir dans sa possession frauduleuse.

De plus, en appelant, comme ils ne rougissent pas de le faire, nos saints apôtres, des **saints imaginaires**, *sanctos umbratiles*, ils font cesser les hommages de reconnaissance, de vénération et de confiance que la France leur doit à tant de titres. En abolissant leur culte, ils **la privent de leur protection, et renversent le rempart, si miséricordieusement élevé par la Providence autour de son royaume privilégié**.

Autant qu'ils ont pu, ils ont banni de la France les plus illustres personnages du christianisme primitif, Lazare, Marthe et Madeleine de Marseille ; Trophime d'Arles ; Martial de Limoges ; Lin de Besançon ; Denys l'Aréopagite de Paris, et beaucoup d'autres hommes apostoliques, des lieux arrosés de leur sang. N'est-ce pas **l'acte le plus antipatriotique et le plus coupable ?**

De cette criminelle expulsion des protecteurs de la France et l'ingratitude nationale qui en est la conséquence, que devons-nous attendre, si ce n'est **un abandon suivi de toutes sortes de calamités** ? Quand les anges gardiens du temple de Jérusalem se furent éloignés, **arrivèrent la destruction et la ruine**.

## CHAPITRE XXI - CONCLUSION DU PRÉCÉDENT.

**LE MATÉRIALISME, CONSÉQUENCE DE L'OUBLI DES SAINTS. - RECOURS AUX REMÈDES PUREMENT NATURELS. - ABANDON DES ANCIENS PÈLERINAGES. - MALADIES INCURABLES. - LA CRITIQUE MODERNE A OUVERT LA PORTE À L'HÉRÉSIE ET AU RATIONALISME. - NÉCESSITÉ DE LA COMBATTRE. - LES BIOGRAPHIES ÉVANGÉLIQUES.**

**Les négateurs de nos traditions nationales ont démantelé la France et appelé sur elle les fléaux de Dieu.** Insistons sur ce fait plein d'une douloureuse actualité. Voyons ce qui se passe.

Aujourd'hui les multitudes courent aux quatre coins de la France, pour demander aux bains de mer, aux eaux thermales de Vichy, de Barrèges, de Plombières, de Luxeuil, que sais-je ? la guérison de leurs infirmités. Nos pères allaient plus droit au but ; malades, ils s'adressaient aux saints, honorés de génération en génération dans les Gaules. Pour obtenir la santé, ils croyaient les amis de Dieu plus puissants que les créatures matérielles.

De là, sans négliger entièrement le recours aux causes secondes, les nombreux pèlerins qui sillonnaient si souvent les provinces de France, pour se rendre au tombeau de quelque saint ou de quelque sainte, en vue d'obtenir la guérison de telle ou telle maladie. Les ex-voto qui tapissaient les vénérables sanctuaires, devenaient les témoins perpétuels de la puissance des saints et de la foi des malades.

Dans les royaumes de la terre, les rois ont plusieurs ministres, dont chacun est chargé d'une branche particulière de l'administration. Il en est de même dans le royaume du ciel, archétype de tous les royaumes. **Les anges**, dit saint Paul, **sont des esprits administrateurs, dont chacun a mission de procurer le bien spirituel et temporel des héritiers du Ciel** (Hebr. 1, 14).

**Il en est de même des saints** : chacun a son département à administrer : c'est-à-dire des besoins spéciaux, spirituels ou temporels, à soulager. On peut voir dans le grand martyrologe des Gaules, *Martyrologium Gallicanum*, la nombreuse liste des sanctuaires où l'on allait en pèlerinage, pour telle ou telle maladie. Comme nous l'avons dit, **les ex-voto témoignent que la confiance des malades n'était pas vaine. Oh ! que nos pères étaient de braves gens ! braves non seulement sur les champs de bataille, mais braves dans leur fidélité aux enseignements de la foi.**

**Dans les calamités publiques, c'était mieux encore.** On peut douter si jamais le soleil éclaira un spectacle plus magnifique et plus touchant, que ces **grands pèlerinages**, accomplis par nos ancêtres pour tenir la cessation de quelque fléau. Voyez-vous les populations entières, prêtres, nobles, magistrats, bourgeois, hommes des ateliers et hommes des campagnes se rendant à pied, en bel ordre et en priant vers un sanctuaire vénérable, éloigné quelquefois de plusieurs lieues et même de plusieurs journées de marche, afin d'obtenir la cessation d'une peste, d'une sécheresse ou de telle autre calamité ? Leur foi ne restait pas sans récompense : la parole du Tout-Puissant était engagée.

Et nous, leurs enfants, **quelle est notre conduite ?** Grâce aux démolisseurs de nos traditions, pères des libres penseurs, **nous trouvons de bon goût de nous moquer de la foi simple et naïve de nos pères**. Cependant les fléaux de Dieu tombent comme la grêle sur la France coupable, plusieurs même sont endémiques. Depuis longues années, les

pommes de terre sont malades. Au lieu de guérir, la vigne empire de jour en jour. Atteinte d'abord de l'oïdium, elle s'est vue attaquée par la pyrale ; et comme complément, elle est aujourd'hui ravagée par un ennemi plus redoutable que tous les autres : l'imperceptible, le mystérieux, le terrible phylloxéra.

Au moment où ces lignes sont écrites, quarante trois de nos départements vinicoles sont envahis. Cette année, 1878, la récolte en vin n'est plus que d'un tiers. L'année prochaine, si l'insecte continue ses ravages, elle ne sera plus que d'un quart, peut-être moins. Quand le mal s'arrêtera-t-il ? **Le savant l'ignore, mais le chrétien le sait.** Le savant l'ignore, parce que, ne connaissant pas la cause du mal, ou ne voulant pas la connaître, ses remèdes sont impuissants. Les fléaux de Dieu ne s'apaisent pas avec du soufre ou du carbone. Le chrétien le sait, parce que, connaissant la cause du mal, son remède est infaillible.

Quelle est cette cause ?

« **Parce que tu ne veux pas écouter Ma voix**, dit le Seigneur, *tu planteras la vigne, tu la soigneras et tu ne mangeras pas de son fruit ; elle ne produira rien, parce qu'elle sera dévorée par les vers* » (Deut. xxviii, 15-59).

Quel est ce remède ?

« **Si tu écoutes la voix du Seigneur ton Dieu, Il ouvrira Son plus riche trésor et te fera abonder en toute sorte de biens** » (id. 1-12 11).

Voilà qui est clair. Le remède au phylloxéra, c'est de **revenir à la foi simple et naïve de nos pères, et de dire comme eux dans la sincérité de notre cœur : Nous avons pêché ; nous le reconnaissons humblement : mais c'en est fait, nous nous convertissons.** Comme la cessation de tous les autres fléaux, la destruction du phylloxéra est à ce prix : sinon, non.

3° Le dénigrement insensé des critiques modernes a ouvert la route **à l'hérésie et au rationalisme.**

Un fléau plus terrible que le phylloxéra ravage aujourd'hui la France. Tout le monde nomme **l'incrédulité**, montée jusqu'à la négation radicale de toute vérité, religieuse et même sociale. En grande partie du moins, qui en porte la responsabilité devant Dieu et devant tout homme impartial ? Les négateurs de nos traditions nationales. Un de leurs ancêtres, Érasme, disait : « **J'ai pondu l'œuf, Luther l'a fait éclore** : *Ego peperit ovum, Lutherus exclusit* ». De là cet adage devenu historique : « **Où Érasme fait signe, Luther accourt** : *Ubi Erasmus innuit, Lutherus irruit* ».

L'erreur est comme la goutte d'huile tombée sur un vêtement. D'abord, point imperceptible, elle devient bientôt une tache considérable. Les négations particulières des critiques dont justice a été faite, sont devenues, par voie de conséquence, **la négation universelle.** Poursuivant l'œuvre de leurs devanciers, les rationalistes modernes sont arrivés jusqu'à **nier la réalité des personnages et des faits évangéliques.**

En voyant **la France et l'Europe, expirant victimes du doute**, on se demande avec effroi, **comment après dix-huit siècles de foi chrétienne, le monde en est arrivé là. Ce qui est, émane de ce qui fut.** Les fontaines font les ruisseaux ; les ruisseaux font les rivières ; les rivières font les fleuves et les fleuves vont se répandre et se perdre dans les océans. **Il en est de même de l'erreur**, on ne saurait trop le répéter.

Que **les critiques à outrance, jansénistes et gallicans**, se rendent compte de ce qu'ils ont fait. **Négateurs de nos traditions religieuses et nationales les plus vénérables**, peuvent-ils se laver les mains et dire comme Pilate : « Nous sommes innocents des erreurs qui tuent le monde actuel et la France en particulier ? » L'Église a mis nos premiers missionnaires dans ses martyrologes et dans ses offices, avec le titre d'apôtres et de disciples immédiats des apôtres ; et vous leur refusez ce titre glorieux, et en le leur refusant vous décapitez nos églises !

Cette première négation, sachez-le bien, a fait planche à **d'autres négations de plus en plus radicales.** Combien de saints n'avez-vous pas attaqués, au mépris de l'autorité de l'Église qui les a placés sur ses autels ? Plusieurs des vôtres ne sont-ils pas allés jusqu'à dire que les papes inscrivait dans leurs bulles ce que quelque charlatan leur avait suggéré ; ou qu'ils ont eu des suppôts de ténèbres, pour forger des bulles en leur nom ? (Launoy, apud Quesnæum 1. P. *Censura in critic. Lipsanon ; et in bulla sabbatina* C. iv, p. 76, édit. 1655).

Condamner ainsi les témoignages de l'antiquité, touchant les premiers apôtres des Gaules, n'est-ce pas **convier les hérétiques et les mécréants à rejeter les traditions de l'Église elle-même** ? N'est-ce pas, en effet, la critique des seizième et dix-septième siècles qui apprit aux protestants à mépriser et nos saints, et leurs reliques, et leurs sanctuaires, et le culte que leur rendaient nos ancêtres ? Pouvait-il en être autrement, quand ils voyaient **parmi les catholiques de prétendus savants penser comme eux** ? N'est-ce pas elle enfin qui, **livrant à la dérision la foi de nos pères, a jeté le doute et la confusion dans l'esprit des fidèles, refroidi ou éteint leur piété envers les protecteurs de la France ?**

**Conduite insensée autant que coupable !** Toutes les grandes églises des Gaules chantent leur origine apostolique, les martyrologes la racontent, les docteurs l'enseignent, d'innombrables monuments la perpétuent, les vrais savants la démontrent : et **dans l'orgueil d'une science qui ne doute de rien, parce qu'elle ne se doute de rien**, les hypercritiques viennent troubler de leur voix discordante cet harmonieux concert !

**Inqualifiable au triple point de vue de la science, de l'honneur national et de la religion**, cette conduite est tout à la fois un **outrage aux apôtres, à Notre-Seigneur Lui-même, à nos ancêtres, et un crime de lèse-patrie.**

Au risque de nous répéter sur quelques points, nous allons raconter brièvement la généalogie des modernes critiques, dont on vient de voir les funestes tentatives ; c'est le moyen de montrer **ce qu'ils sont et ce qu'ils valent.** Nous espérons le montrer mieux encore dans un ouvrage, terminé depuis longtemps, et qui n'attend pour paraître que des jours meilleurs.

Sous le titre de **BIOGRAPHIES ÉVANGÉLIQUES**, cet ouvrage contient l'histoire, à peu près inconnue, de tous les personnages nommés dans le Nouveau Testament, depuis l'Évangile de saint Matthieu jusqu'à l'Apocalypse, inclusive-ment. Étant donnée la guerre actuelle, guerre sans merci contre la religion et contre la société, guerre qui conduit le monde à la barbarie, nos biographies entrent naturellement dans les conditions de la défense.

Là, se trouve leur principale raison d'être et de leur à-propos. Le catholique d'aujourd'hui doit être bardé de fer, afin d'être invulnérable et armé de toutes pièces, pour ne céder à l'ennemi ni un pouce de son territoire, ni une pierre de ses forteresses.

Venons à **la généalogie des hypercritiques.**

Après quinze siècles de christianisme, il s'est rencontré au sein des nations baptisées, des hommes assez insensés pour nier les faits, d'où est sortie la civilisation du monde, et assez impertinents pour délivrer, sans façon, un brevet de démente à l'élite du genre humain. Comment cela s'est-il fait ? et quelle est l'origine de cette race inconnue de l'antiquité ?

Il y a aujourd'hui un fait visible comme le soleil, et que nous avons plusieurs fois annoncé dans nos écrits : **Depuis longtemps, il s'opère à l'égard du christianisme, dans l'ordre historique et traditionnel, non moins que dans l'ordre philosophique et politique, un travail incessant d'élimination.** Sous le nom de science positive et de critique éclairée, on a fait main basse de toutes, ou presque toutes les traditions des églises particulières. **Aux douces croyances succède la sèche négation.** Dépouillé de son auréole, le christianisme n'est plus le soleil levant dont le rayonnement s'étend au loin : on dirait une montagne isolée qui cache son sommet dans des brouillards éternels.

Autrefois il n'en était pas ainsi. Autour de la grande tradition catholique, se rangeaient de nombreuses et belles traditions particulières. Les personnages évangéliques, dont nous entreprenons d'esquisser l'histoire, étaient connus autant qu'ils peuvent l'être. Des oratoires, souvent des églises et monastères marquaient le lieu de leurs prédications, le théâtre de leurs miracles, le champ de bataille où ils avaient conquis la palme du martyre. Des pèlerinages, donnant un corps à la tradition, la fixaient dans les habitudes de la vie.

**Ce que la parole transmettait à l'oreille, les arts le redisaient aux yeux.** Qu'étaient les verrières, les bas-reliefs, les peintures murales des anciennes églises, sinon l'histoire détaillée des premiers prédicateurs, à qui on se croyait redevable de la foi ? Fondées sur tant de titres, consacrées par le temps, les églises des Gaules, des Espagnes, de la Germanie, de la Grande-Bretagne, se faisaient gloire d'avoir eu quelques-uns de nos personnages évangéliques, pour fondateurs ou pour coopérateurs de leurs premiers apôtres.

Chacune d'elles pouvait dire de ses origines apostoliques, ce que l'Espagne a dit des siennes par la bouche d'un de ses illustres enfants : « Nous tenons pour presque aussi certain qu'un article de foi, que saint Jacques est venu en personne prêcher dans ce royaume »<sup>1</sup>.

## CHAPITRE XXII - GÉNÉALOGIE DES HYPERCRITIQUES.

### LA RENAISSANCE. - LE JANSÉNISME. - LE GALLICANISME. - LE RATIONALISME. - MOUVEMENT DE RÉACTION.

Au milieu d'un riche cortège de traditions, si vénérables et si émouvantes que leur histoire même est de la poésie, l'Église catholique, semblable à une reine environnée de sa cour, s'avancit tranquillement à travers les âges, lorsque, après de longs siècles de paisible possession, des hommes se levèrent pour lui disputer ses gloires.

Littéraire, artistique, traditionnel, historique même, l'héritage du passé, ou fut répudié tout entier, ou accepté sous le bénéfice du plus partial inventaire. Le caractère particulier d'un miracle, le silence d'un historien, une erreur de date, l'altération d'un texte, des fautes de copistes, quelques variantes dans les manuscrits, l'absence de classicisme dans le langage, et surtout l'ombre d'une intervention surnaturelle furent autant de fins de non-recevoir.

Les récits, jusqu'alors les plus autorisés, furent traités de **légendes**, et ceux qui les écrivirent, de **cuistres** et de **robins**. Ce qui avait obtenu la foi des contemporains les plus respectables, devint le produit de cerveaux malades, transmis à la postérité par des esprits trompés ou trompeurs.

Survint **le protestantisme, fils des hypercritiques de la Renaissance** : *Ego peperit ovum, Lutherus exclusit*. Contempteur de la tradition universelle, à plus forte raison des traditions locales, il prétendit circonscrire la discussion sur le terrain de la Bible. On lui fit **d'imprudentes concessions**. Sous prétexte de sauver le cœur de la place, on abandonna les ouvrages avancés. Alors se produisit, dans l'ordre intellectuel, quelque chose d'analogue aux ravages successifs des arbres et des plantes, décrits par un prophète (Joël, 1, 5).

**Au protestantisme succéda le jansénisme** qui dévora le résidu du protestantisme. **Au jansénisme succéda le voltairianisme**, qui dévora le résidu du jansénisme. **Au voltairianisme succéda le rationalisme** qui dévore aujourd'hui le résidu du voltairianisme : insecte à la dent d'acier qui **ne laisse intact aucun fait de l'histoire religieuse**.

Mais autant ils sont audacieux, autant les rationalistes modernes sont **insensés**. Prétendre que l'Évangile est une invention humaine, quand la divinité de ce livre, devant lequel pâlisent tous les livres des hommes, s'impose d'elle-même à la foi des plus grands génies de l'Orient et de l'Occident ; quand des flots de sang généreux ont coulé et coulent encore pour soutenir les vérités qu'il enseigne ; prétendre que l'Évangile est une fable, quand on trouve dans ce livre plus de

---

<sup>1</sup> Isella, Regul.milit. s. Jacobi, ch. III.

On peut appliquer ici les sages paroles de Chateaubriand sur la visite des lieux saints : « Les premiers voyageurs étaient bienheureux, ils n'étaient point obligés d'entrer dans toutes ces critiques ; premièrement, parce qu'ils trouvaient dans leurs lectures, la religion qui ne dispute jamais avec la vérité ; secondement, parce que tout le monde était persuadé que le seul moyen de voir un pays tel qu'il est, c'est de le voir avec ses traditions et ses souvenirs.

« C'est, en effet, la Bible et l'Évangile à la main que l'en doit parcourir la Terre Sainte. Si on veut y porter un esprit de contention et de chicane, la Judée ne vaut pas la peine qu'on aille la chercher si loin. Que dirait-on d'un homme qui, parcourant la Grèce et l'Italie, ne s'occuperait qu'à contredire Homère et Virgile ? Voilà pourtant comme on voyage aujourd'hui, c'est un effet de notre amour-propre qui veut **nous faire passer pour habiles, en nous rendant dédaigneux** ». *Itinéraire*, t. II.

cent noms propres, noms de personnages, dont plusieurs sont célèbres dans l'histoire profane, aussi bien que dans l'histoire sacrée : n'est-ce pas **le comble de l'aberration et la juste punition de l'orgueil** ?

Grâce à nos biographies, on verra que ces noms, les faits qui s'y rattachent, soudent si fortement l'histoire sacrée à l'histoire profane, qu'il faut **tout admettre ou tout nier**. Mais **tout nier** n'est pas seulement anéantir l'histoire, c'est nous conduire au pyrrhonisme universel, par conséquent **à la mort de l'intelligence**. Hélas ! quelle multitude d'âmes sont déjà ensevelies dans ce tombeau, creusé par le rationalisme !

Ainsi, **combattre par tous les moyens le rationalisme homicide, n'est pas seulement un devoir religieux, c'est un devoir social. Tout libre penseur est un libre faiseur**. Tout libre faiseur est l'ennemi né de tout ce qui l'empêche de faire ce qu'il veut. De là, sa **haine à outrance de tout droit et de toute autorité**.

Cependant, **dénigrer n'est pas raisonner ; nier pas prouver**. Traiter notre histoire et nos traditions comme font les rationalistes n'est pas de la saine critique, mais **de la critique malsaine et de la fausse science**. Dans cette fièvre continue de négation, il faut voir **l'influence du père du mensonge et une maladie de l'esprit humain**.

En effet, cette prétendue critique repose sur l'oubli de **cinq choses essentielles** :

Elle oublie : 1° que nos aïeux avaient, pour le moins, autant de bon sens que nous et autant de crainte du mensonge : Rien ne prouve le contraire ;

Elle oublie : 2° qu'étant plus rapprochés des événements, ils étaient mieux que nous, à même d'en juger ;

Elle oublie : 3° qu'avant la Renaissance et l'invention de l'imprimerie, la tradition n'était pas livrée au gaspillage des premiers venus ; qu'il n'y avait ni journaux pour la falsifier, ni faiseurs de livres à tant la ligne pour la tourner en ridicule ; mais qu'elle se conservait à l'ombre du sanctuaire, dans le calme des monastères, au paisible foyer des familles patriarcales. Cela veut dire que le patrimoine de tous était confié à la garde de la classe la plus savante et la plus vertueuse de la société.

Elle oublie : 4° que les miracles sont les lettres de créance de l'apostolat ; que dans la vie des saints, surtout des premiers âges, **le surnaturel devient le naturel** ; et que la place de l'homme, assez impertinent pour refuser à Dieu le pouvoir de faire des miracles, n'est ni à l'Académie, ni à l'Institut, mais à Charenton.

Elle oublie : 5° que les anciens possédaient des détails ignorés aujourd'hui et des monuments que nous n'avons plus. Il est notoire qu'un grand nombre de documents ont péri dans les invasions des barbares, dans les guerres locales, dans les guerres peuple à peuple, surtout dans les guerres de religion, qui saccagèrent tant de bibliothèques, tant de monastères, et même tant de villes en France, en Suisse, en Angleterre et dans tout le nord de l'Europe.

On peut juger quels étaient ces trésors d'érudition et d'histoire, dont quelques débris, providentiellement retrouvés, suffisent aujourd'hui à la science catholique, pour refaire toute une biographie inconnue ou méconnue ; assurer l'authenticité d'un fait résolument nié et donner pleine raison à des traditions dédaigneusement rejetées par la nouvelle école.

Citons seulement comme exemple les *Monuments inédits de l'apostolat de saint Lazare*, par M. Faillon ; la *Fondation apostolique de l'église de Limoges*, par M. Arbellot ; l'apostolat de saint Bénigne à Dijon ; de saint Front à Périgueux ; de saint Trophime à Arles ; la *Défense de l'Église*, par M. l'abbé Gorini, ouvrage dans lequel sont démontrées les erreurs de MM. Thierry, Guizot, Ampère et autres, regardés comme les princes de la science historique à notre époque.

Un heureux mouvement de réaction contre la fausse critique s'est donc manifesté. En France surtout, **des hommes de cœur et de savoir ont rouvert le glorieux tombeau de notre antiquité chrétienne**. Ils ont révisé bien des procès, dont ils ont fait appel à l'opinion mieux informée. Leur travail n'a pas été vain. Bien des bouches parlant le mal, ont été obturées, *obstructum est os loquentium iniqua*. Beaucoup d'illustres mémoires ont été réhabilitées.

**Honneur à ces grands ouvriers !** Puissent-ils achever leur courageuse entreprise ! Venger l'Église sur le terrain de l'histoire et de la tradition, comme d'autres l'ont vengée sur le terrain de la géologie et des sciences naturelles tel est le but qu'ils poursuivent il n'en est pas de plus noble.

« *Je voudrais, dit M. le chevalier de Rossi, le célèbre révélateur actuel des catacombes romaines, que les origines de chaque église, les premières traces de la foi chrétienne dans chaque ville, dans chaque bourgade, les preuves de l'épanouissement de la foi dans chaque province ou région du monde antique, fussent dévoilées devant nous... Alors nous aurons un orbis christianus monumental, qui sera tout à la fois une immense consolation pour les fidèles, un invincible argument contre l'incrédulité et un magnifique triomphe pour le savant* ».

Plaise à Dieu que notre travail biographique, si humble qu'il soit, contribue en quelque chose à la construction du grand édifice ! Il est vrai, raconter et non discuter : voilà notre but. Toutefois, nos biographies sont loin d'être dénuées de preuves. Elles se basent, au contraire, sur des faits bien connus ou sur des traditions autorisées. Nous appelons de ce nom celles qui reposent sur les anciennes liturgies, sur le témoignage des grands biographes de l'Occident et de l'Orient, sur les monuments du moyen âge ou sur les ouvrages qui les résument. De ce nombre est, pour les Gaules en particulier, le consciencieux martyrologe de **Du Saussay**.

Si c'est un tort, nous devons l'avouer : **en général, ce qui est moderne a pour nous peu d'attrait ; c'est la vérité qui est ancienne, et l'erreur est moderne. Tout ce qui est nouveau en théologie, est hérétique ; tout ce qui est nouveau en philosophie est absurde ; tout ce qui est nouveau en politique est révolutionnaire ; tout ce qui est nouveau en histoire est roman**.

Mais **nous aimons ce qui est vieux ; et nous avons un faible particulier pour les vieux livres**. Bon ou mauvais, notre goût est exprimé d'une manière si naïve dans la lettre suivante d'un ancien auteur, que nous cédon's au plaisir de la citer presque en entier.

« *De ma nature je suis ennemy de la nouvelle opinion, et grand amy de vieux livres, que j'ai rapportés et cherchés avec diligence en diverses contrées. Me toucher à eux, c'est m'arracher les yeux. Car si Job a dit chapitre XII, verset*

12 : In antiquis est sapientia, **la sagesse se trouve chez les anciens** ; j'ai aussi opinion que le sçavoir se trouve plus ès vieux livres qu'èz hommes chenuz.

« Le bon roi Alphonse, qui prit Naples, disait que c'était grand soulagement à l'homme vieil, d'avoir vieil cheval pour chevaucher, vieux bois pour brûler, vin vieil pour boire, vieux amis pour converser et vieux livre pour lire.

« Les vieux livres ont plusieurs avantages sur les nouveaux, c'est qu'ils contiennent vérité, ont gravité et montrent autorité » (Lettre d'Antoine Guerara à l'évêque de Badajoz).

Par cela même que nos biographies sont tirées des monuments anciens, elles auront, la plupart, tout l'intérêt de la nouveauté. À ce titre, elles seront, nous aimons à l'espérer, une lecture aussi agréable qu'instructive, et, nous ajoutons, **plus utile aujourd'hui que jamais**. On se ferait difficilement une idée de l'ignorance dans laquelle nous vivons, relativement à nos antiquités chrétiennes. Le goût, le temps, la volonté, manquent pour les étudier.

Déjà nous l'avons dit ; à l'exception de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la sainte Vierge, des apôtres, de saint Jean-Baptiste et de quelques autres, l'Évangile se contente presque toujours de nommer les personnes, mêlées aux faits qu'il rapporte : et le nombre en est grand.

Souvent même il ne prononce pas leur nom. Elles paraissent et disparaissent sans que le texte sacré dise ce qu'elles sont devenues. Entre autres exemples, on peut citer les Bergers de Bethléem, les Mages, l'Aveugle-né, la Samaritaine, la Chananéenne, les Centeniers de Capharnaüm et du Calvaire. Le chrétien réfléchi comprend ce silence divin et il l'adore.

Toutefois en exprimant ici notre pensée, nous croyons traduire la sienne. Comme la nôtre, sa pieuse curiosité trouverait une douce satisfaction à posséder quelques détails historiques sur les êtres privilégiés qui eurent l'insigne bonheur d'avoir des rapports personnels avec le Fils de Dieu, conversant parmi les hommes. Quoi de plus légitime ?

Si les moindres circonstances des grands événements de l'histoire acquièrent une importance proportionnée à la grandeur même des événements, on avouera sans peine qu'un intérêt bien autrement puissant s'attache aux simples actions du Verbe éternel, revêtu de la nature humaine.

Si les personnes dont la vie s'écoule côte à côte d'un homme célèbre, témoins intimes de ses actions et confidents de ses pensées, ou même qui n'ayant eu avec lui que des rapports transitoires, furent néanmoins honorés de sa bienveillance, deviennent l'objet d'une curiosité jalouse ; sans comparaison **plus noble et mieux justifié est le désir de connaître les personnes assez heureuses pour avoir conversé avec Dieu Lui-même, L'avoir entendu de leurs oreilles, vu de leurs yeux, touché de leurs mains, mangé avec Lui, et sur qui Sa bonté répandit des faveurs plus que royales.**

## CHAPITRE XXIII - UTILITÉ DES BIOGRAPHIES ÉVANGÉLIQUES.

INTÉRÊTS QU'ELLES PRÉSENTENT AU POINT DE VUE HISTORIQUE ET RELIGIEUX, - AU POINT DE VUE DE LA SANTÉ MORALE DE NOTRE ÉPOQUE. - RÈGLE À SUIVRE EN LES LISANT.

Si rien n'égale en intérêt la connaissance de nos origines chrétiennes et l'histoire des admirables fondateurs de la grande nation catholique, qui brille au milieu de toutes les autres sociétés, comme le soleil au milieu des étoiles du firmament ; si cette connaissance est tout ce qu'il y a au monde de plus propre à éclairer l'esprit, à élever le cœur, à produire l'héroïsme de la vertu et à faire progresser les sociétés humaines dans la voie de la prospérité et du bonheur ; il faut l'avouer avec douleur : rien n'est plus étranger à notre siècle.

**Qui de nos jours étudie sérieusement la religion dans ses merveilleuses origines, dans ses institutions, dans ses gloires, dans ses grands hommes, dans ses immenses bienfaits ? L'Évangile même, cette unique charte de l'humanité, ce code civilisateur des nations, cette lumière de la vie, cette loi divine sur laquelle nous serons tous jugés : qui le connaît ?** Qui même l'a lu d'un bout à l'autre ? Combien seraient bouche close, si on leur demandait le nom des quatre évangélistes, à plus forte raison celui des douze apôtres, ou le nombre des épîtres de saint Paul ? Si on connaît si peu le foyer, comment supposer qu'on en connaît le rayonnement ? Or, les détails, objets de notre étude, sont comme le rayonnement de l'Évangile.

Par ce rayonnement, nous entendons la divine influence de Notre-Seigneur sur les personnes nommées dans le Nouveau Testament. On sait ce qu'elle produisit sur les apôtres ; elle en fit les propagateurs intrépides de la vérité dans le monde entier. Tout nous dit que c'est pour une mission analogue, et non pas seulement pour leur sanctification personnelle, que la plupart des autres personnages, moins connus, furent appelés auprès du divin Rédempteur. Nous le voyons par l'exemple des soixante-douze disciples, de Lazare et de ses sœurs.

Il faut donc croire, avec toute la tradition, que ces mortels privilégiés, Juifs ou gentils, venus des différentes parties du monde, témoins des enseignements du divin Maître ou des prodiges du Cénacle et reconduits par la Providence, ou dispersés par la persécution, en Orient et en Occident, répandirent autour d'eux, comme un parfum, ou comme un reflet de lumière, la connaissance du Dieu-homme, de Sa bonté, de Ses miracles, de Sa doctrine et de Sa divinité. Ils devinrent ainsi, dans une sphère inférieure à celle des apôtres, les propagateurs de l'Évangile et le premier noyau des chrétientés naissantes. On doit en dire autant des disciples choisis par les apôtres eux-mêmes.

Or, les détails qui concernent ces humbles mais admirables ouvriers de la civilisation du monde, ne se trouvent pas dans le texte sacré. Il faut les chercher dans l'histoire de l'Église et dans la tradition, On ne peut les découvrir qu'en **consultant avec patience les monuments primitifs, les Pères apostoliques, les hagiographes et les commentateurs**. Qui fait ce travail général ? **Qui en a la pensée, le goût, le loisir et la volonté ?**

Ah ! s'il s'agissait de l'antiquité païenne, des disciples de Thalès ou de Pythagore, de la vie et de la mort de quelque petit grand homme de Rome ou d'Athènes, des champs de bataille de Marathon ou de l'emplacement d'Alésia, on trouverait à qui parler. Hommes et choses nous seraient servis avec mille détails historiques, philosophiques, topographiques,

philologiques. Vous pourriez dessiner les lieux et peindre les hommes. Quant aux saints personnages de l'Évangile, nous le répétons, il est loin, bien loin d'en être ainsi. À défaut d'autre avantage, le travail destiné à les faire connaître aura donc, pour le plus grand nombre, tout l'intérêt de la nouveauté.

Le texte sacré nomme d'autres personnes qui eurent avec le divin Rédempteur des rapports d'une nature bien différente. Nous voulons parler de **Ses persécuteurs**. Il nous a paru bon de faire aussi leur biographie. Les châtiments exemplaires dont ils ont été frappés sont une preuve de la divinité de leur victime et une leçon, toujours ancienne et toujours nouvelle, pour les ennemis du christianisme. Est-ce seulement pour contenter une louable curiosité, ou pour donner une leçon à des hommes qui n'en profiteront guère, que nous entreprenons cette nouvelle tâche ? Ce serait quelque chose, sans doute, mais pas assez. Sauf erreur, ce modeste travail nous semble être d'une utilité réelle et ne pas manquer d'à-propos.

Quand on a longtemps vécu dans une atmosphère corrompue par les exhalaisons fiévreuses des marais, ou empoisonnée par les miasmes mystérieux du choléra, quel est le plus grand besoin si on veut échapper à la maladie ou à la mort ? Quel est le premier conseil des médecins ? N'est-ce pas de **changer d'air** ?

Dans quelle atmosphère vivons-nous aujourd'hui et même depuis longtemps ? Nourris d'une littérature frivole et malsaine, enfoncés dans le rationalisme ou semi-rationalisme, dans le matérialisme et dans le sensualisme, si nous analysons l'air que nous respirons à pleine poitrine, c'est à peine si, sur dix parties, il se trouvera, surtout dans les villes, deux parties d'élément vital. Aussi quelle est la santé morale de la société ?

La réponse est sous nos yeux. Il faut en **conclure qu'un des besoins les plus puissants du monde actuel, c'est de changer d'air**. Mais où trouvera-t-il air vivifiant qui lui rendra la santé ? Où le monde païen, auquel nous ressemblons sous trop peu de rapports, le trouva-t-il ? **Dans l'Évangile**.

Les rappels à l'étude de l'Évangile est donc un service incontestable rendu aux nations modernes. Comment atteindre ce but ? Un bon moyen, ce nous semble, serait de rendre une semblable étude attrayante, comme toute étude historique. Cette pensée a donné naissance à nos *Biographies*.

Composées de faits intéressants, et la plupart inconnus aujourd'hui, elles forment un petit commentaire du texte sacré : commentaire agréable à lire, facile à comprendre et dont chaque ligne donne un corps au fait énoncé dans l'Évangile. Par elles et avec elles, on se trouve reporté au foyer même de la vie chrétienne.

On respire le parfum si pur, si puissant et si doux des temps apostoliques. La sève de foi qui, aux jours de l'Église naissante, produisit **tant de miracles de détachement du monde, de dévouement pour Dieu, et de courage dans les luttes de la vie**, cette sève, trop longtemps arrêtée, reprend son cours. On se sent renaître à une existence nouvelle, dont le charme mystérieux vous subjugué et vous sanctifie. Ainsi se vérifie de la manière la plus heureuse le proverbe connu : *Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es*.

Afin de ne pas troubler l'esprit du lecteur, par des études critiques, notre récit passe sous silence les variantes d'une importance secondaire, et même certaines oppositions qui peuvent se rencontrer dans des traditions moins autorisées que les nôtres. Un labeur de conciliation nous entraînerait trop loin. Cependant, pour faire entrer peu ou beaucoup ce modeste travail dans les conditions de la lutte actuelle, nous indiquons avec soin, à la fin de chaque biographie, les sources d'où elles sont tirées. Ce n'est pas seulement une preuve de conscience littéraire, c'est encore, ce nous semble, un service rendu à l'érudit et un moyen de contrôle offert au critique.

Quoi qu'il en soit, nous aimons à croire que tous se rappelleront ce principe régulateur des esprits de bonne foi : Dans les choses d'une vérité certaine, unité ; dans les douteuses, liberté ; dans toutes, charité : *In necessariis, unitas ; in dubiis, libertas ; in omnibus, charitas*.

NOTA. - Nos biographies commencent par les passages du Nouveau Testament relatifs à chaque personnage. Elles suivent l'ordre du texte sacré, à partir de l'Évangile de saint Matthieu, jusqu'à l'apocalypse de saint Jean. Une table alphabétique, placée à la fin de l'ouvrage, fera retrouver sans peine la biographie qu'on voudra consulter.

## TABLE DES MATIÈRES

### **CHANOINE CERF : HISTOIRE ET DESCRIPTION DE NOTRE-DAME DE REIMS**

DU SACRE DE CLOVIS ET DES MÉROVINGIENS  
LETTRE DU PAPE HORMISDAS À SAINT REMY  
LETTRE DE SYLVESTRE II  
ANCIEN BAPTISTÈRE  
OÙ FUT BAPTISÉ CLOVIS ?

### **MONSEIGNEUR GAUME : L'ÉVANGÉLISATION APOSTOLIQUE DES GAULES**

#### **C. XV - ÉVANGÉLISATION APOSTOLIQUE DES GAULES EN PARTICULIER**

Oppositions de quelques critiques modernes, insensées et malsaines. - La Gaule chrétienne, fille des Apôtres. - La France, une des premières à connaître le Christianisme. - Preuves de raison. - Paroles de Tertullien. Témoignage de Taraud. - Nullité des Textes de Grégoire de Tours et de Sulpice Sévère. - Le Bref de Paris. - Note de Baronius.

#### **C. XVI - SUITE**

Histoire du Martyrologe des Gaules, *Martyrologium Gallicanum* - Origine de cet ouvrage. - Soins apportés à sa rédaction. - Son importance. - Il consacre l'apostolicité immédiate de nos églises. - Il met à néant les objections des critiques modernes.

#### **C. XVII - SUITE**

Les Gaules ont connu avant les autres nations la venue du Rédempteur : Preuves. - Le retentissement des premiers miracles du Christianisme. - Les Gaulois, gardes du corps d'Hérode. - Archélaüs, fils d'Hérode, exilé dans les Gaules, dix-sept ans avant la mort de Notre-Seigneur.

#### **C. XVIII - SUITE**

La dame de Bazas. - Elle va en Palestine. - Recueille le sang de saint Jean-Baptiste. - L'apporte à Bazas. - Histoire de ce sang précieux. - Les amis du Sauveur. - Hérode exilé à Lyon. - Pilate à Vienne.

#### **C. XIX - INJURE ET PRÉJUDICE DONT SONT COUPABLES LES HYPERCRITIQUES.**

Injure aux Apôtres et à saint Pierre en particulier. - Injure à Notre-Seigneur. - Injure à nos ancêtres. - Passages remarquables de Pierre le Vénérable. - Préjudice causé

#### **C. XXI - CONCLUSION DU PRÉCÉDENT.**

Le matérialisme, conséquence de l'oubli des Saints. - Recours aux remèdes purement naturels. - Abandon des anciens pèlerinages. - Maladies incurables. - La critique moderne a ouvert la porte à l'hérésie et au rationalisme. - Nécessité de la combattre. - Les *Biographies évangéliques*.

#### **C. XXII - GÉNÉALOGIE DES HYPERCRITIQUES.**

La Renaissance. - Le Jansénisme. - Le Gallicanisme. - Le Rationalisme. - Mouvement de réaction.

#### **C. XXIII - UTILITÉ DES BIOGRAPHIES ÉVANGÉLIQUES**

Intérêts qu'elles présentent au point de vue historique et religieux, - au point de vue de la santé morale de notre époque. - Règle à suivre en les lisant